



BIBLIOTECA  
CENTRALA A  
UNIVERSITĂȚII  
DIN  
BUCUREȘTI

Nr. Inv. ~~1161~~ ~~510. B~~  
Secțiunea ~~XXIX~~ ~~III~~ S2067  
Raftul ~~K~~ ~~F~~

HISTOIRE DES CAUSES  
DE LA  
GUERRE D'ORIENT

DU MÊME AUTEUR  
ÉTUDES HISTORIQUES.  
EN BEAU VOLUME GRAND IN-18.

---

Paris. — Imprimerie J. CLAYE et Cie 7, rue Saint-Benoît.

*In. 1161*

# HISTOIRE DES CAUSES

DE LA

# GUERRE D'ORIENT

D'APRÈS DES DOCUMENTS FRANÇAIS ET ANGLAIS

PAR

*6234 263*

EUGÈNE FORCADE

*109223*



BIBLIOTECA

AL. CANTACUZIN



PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, ÉDITEURS

RUE VIVIENNE, 2 BIS

1854

L'auteur et les éditeurs se réservent le droit de traduction  
et de reproduction à l'étranger.

C/953

1956

Biblioteca Centrală Universitară  
BUCUREȘTI  
Cota 82 067  
Inventar C109 223

RC 167/01

B.C.U. Bucuresti



C109223

## PRÉFACE

---

Le but de cet écrit est d'exposer clairement, brièvement et complètement la série des incidens qui ont conduit l'Europe à la guerre actuelle. Les discussions parlementaires ont déjà vulgarisé en Angleterre les causes de cette guerre; cent discours prononcés à la chambre des lords et à la chambre des communes, et où ont été commentés, résumés et discutés les documens diplomatiques relatifs à la question d'Orient, ont mis tout Anglais à même de se rendre compte jusqu'au plus petit détail des motifs qui entraînent son pays dans une formidable lutte et demandent à chaque citoyen son concours et de patriotiques sacri-

fices. Aussi engagés au moins que les Anglais dans cette crise gigantesque, aussi intéressés qu'eux à savoir comment et pourquoi ils entrent en guerre, les Français n'ont pas possédé les mêmes moyens d'informations. Nous avons essayé de suppléer à cette lacune et de satisfaire à un véritable besoin de l'esprit national en dépouillant un millier de dépêches diplomatiques françaises ou anglaises pour en tirer l'histoire des causes de la guerre d'Orient. Nous présentons ici l'ensemble de ce travail, publié déjà par fragmens dans la *Revue des Deux Mondes*.

Le point de vue auquel nous nous sommes placé est le point de vue exclusivement patriotique.

Nous sommes convaincu que les plus grands intérêts de la France, et non-seulement de la France, de l'Europe civilisée, sont en jeu dans la question qui va se décider par les armes. C'est dire que nous n'avons donné place dans notre esprit à aucune des préoccupations secondaires que peuvent entretenir parmi nous d'anciennes divisions politiques. La France aura besoin, dans l'œuvre qu'elle commence, de l'union de toutes ses forces vives; lors même que la législation actuelle l'eût permis, nous nous serions fait un scrupule de harceler en un pareil moment, par des critiques de détail, le gouvernement qui dispose aujourd'hui des forces organisées de la France. Parti-

san invétéré de la liberté de discussion, nous avons toujours cru que, même sous le régime représentatif, une opposition intelligente et nationale doit s'abstenir de porter le débat, de diviser les opinions, et par conséquent d'affaiblir le pays, sur les questions de politique étrangère.

Loin de chercher à prendre en défaut le gouvernement actuel dans la conduite diplomatique de la question d'Orient, nous ne nous refuserons point à le louer de n'avoir pas reculé devant cette question et devant le conflit où elle devait aboutir. Reculer lui eût été facile, et il faut convenir que ce n'est ni dans l'opinion ni dans les intérêts que sa retraite eût rencontré parmi nous des obstacles. Gouvernement nouveau, il eût pu craindre de compromettre dans des agitations européennes son existence à peine assise; au milieu d'une société sceptique et fatiguée, toute livrée à des pensées d'enrichissement, il était encouragé à sacrifier à l'égoïsme du présent les intérêts de l'avenir. Il n'a point cédé à des tentations qui eussent été si fatales à l'honneur et à la sécurité future de la France. Quoique l'éloge soit peu facile lorsque la critique n'est pas possible, nous n'hésitons pas à rendre simplement cette justice au gouvernement actuel.

La France est maintenant en présence d'une œuvre bien autrement vaste et difficile que celle qui a été

accomplie depuis un an. Le cadre de ce livre, exclusivement consacré à raconter les transactions passées, ne nous permet point d'entrer dans des considérations générales et des conjectures sur les éventualités de la guerre. Il y a cependant quelques points sur lesquels nous demandons la permission d'insister.

Nous craignons que l'opinion ne soit pas assez pénétrée de l'immensité de la lutte qui commence, des difficultés qu'elle soulèvera, et de sa durée inévitable.

Il s'agit aujourd'hui pour la France et pour l'Angleterre de forcer la Russie à nous demander la paix et à consentir à rentrer dans des limites qui ne lui permettent plus de menacer l'indépendance et de troubler le repos de l'Europe. Forcer la Russie à demander la paix ! Il suffit de poser ainsi la question pour faire comprendre la terrible grandeur de cette guerre.

Nous ne pouvons en effet forcer la Russie à demander la paix et à subir son abaissement qu'à deux conditions : la première, que nous aurons infligé de tels désastres, porté de tels coups à sa puissance militaire, qu'elle ait épuisé tous ses moyens d'attaque et de résistance ; la seconde, que nous aurons réussi à organiser avec les autres puissances européennes, avec l'Autriche et la Prusse principalement, une alliance assez

étroite et assez solide pour que ces puissances, qui sont en contact immédiat avec la Russie, consentent à se faire vis-à-vis d'elle les barrières de l'Europe, et à prendre contre elle une situation d'antagonisme permanent.

Ces deux conditions sont d'ailleurs solidaires; car pour porter des coups décisifs à la Russie nous avons besoin de la coopération des puissances allemandes, et nos succès seraient stériles, si, à la fin de la guerre, les puissances allemandes n'acceptaient point la position permanente de gardes avancées de l'Europe occidentale contre la Russie. Ces deux conditions embrassent le système politique qui doit présider à la guerre, et le plan des opérations militaires qui doit être conçu et exécuté conformément à ce système.

Épuiser les ressources défensives de la Russie, on peut y parvenir sans doute : nous sommes sûr que l'on y parviendra. Mais en admettant même les chances les plus favorables et les éventualités les plus heureuses pour nous, il est manifeste que ce ne sera pas l'affaire d'une campagne. Ce n'est donc point à de faciles triomphes et à une prompte paix que nous devons nous attendre, il faut nous préparer à une guerre laborieuse et persévérante.

Le système politique qui doit présider à cette guerre

est sans doute tout tracé ; mais par sa nature il est complexe, il est soumis à des lenteurs nécessaires, et il est exposé à des accidens qui ne peuvent être prévenus qu'à force de prudence, de vigilance et de fermeté opportune.

Le système de la France et de l'Angleterre, qui ne peuvent attaquer la Russie que de loin, consiste naturellement à combiner avec leur action celle des puissances voisines de la Russie.

Au premier abord, il est certain que l'intérêt de ces puissances, l'Autriche et la Prusse, est de se joindre à nous pour contenir et refouler la puissance russe, qui pèse sur leurs flancs et les menace les premières ; mais malheureusement la situation de l'Autriche et de la Prusse n'est pas simple. Il y a d'abord entre elles et le gouvernement russe le lien moral d'alliances de familles, l'habitude d'une intimité politique de quarante années, le souvenir de services récents. Ce n'est pas tout : si, géographiquement, l'Autriche et la Prusse souffrent des agrandissemens de la Russie, si elles ont un point douloureux sur la ligne de leurs frontières qui les met en contact avec les Russes, elles ont un autre point sensible et malade, elles redoutent un autre péril, les insurrections de races et la révolution sur leur propre territoire. Déchirées entre le passé, qui leur a légué une politique d'habitude, et l'avenir, qui

leur commande une politique de prévoyance; placées entre deux dangers, celui d'un voisin qui les écraserait de son agrandissement et celui d'une révolution qui les frapperait au cœur, l'anxiété de ces deux puissances est bien naturelle. Il n'est pas aisé, dans de pareilles situations, de prendre un parti rapide et violent. Il y a donc de ce côté des lenteurs inévitables, et c'est en les ménageant, au lieu de les brusquer, que nous pouvons seulement espérer d'en venir à bout.

De pensée et de cœur, l'Autriche et la Prusse sont dans cette lutte avec les puissances occidentales; leurs actes à la conférence de Vienne en sont l'irréfutable preuve. Elles ne se sont pas séparées un seul jour des puissances occidentales dans la proclamation du principe de l'intégrité et de l'indépendance de l'empire ottoman, et dans le blâme des agressions russes. Comme la France et l'Angleterre, elles ont déclaré inacceptables, dans le dernier protocole de la conférence, les propositions présentées par la Russie sous le nom de « préliminaires de paix. » Si elles ne se joignent pas à nous dans l'action à l'instant même, nous ne devons point accuser leur mauvais vouloir; il ne faut l'imputer qu'aux incertitudes et aux embarras de leur position. Être vis-à-vis d'elles confiant et patient et avoir de justes et habiles égards pour leur situation, est le moyen infailible de gagner leur coopération active. En effet, tandis que nous les rassure-

rons par cette attitude, les développemens de la guerre forceront la Russie à leur donner des inquiétudes toujours plus sérieuses, à mettre en danger leurs intérêts vitaux; ils finiront par les contraindre à prendre le parti décisif. Avec les Russes en Bulgarie, avec la fermentation que leur présence ne peut manquer d'exciter, d'entretenir, de redoubler au sein des populations gréco-slaves de la Turquie, avec la contagion inévitable de ces mouvemens de races sur les races homogènes des provinces autrichiennes, il sera impossible à l'Autriche de garder la neutralité : son propre salut lui mettra l'épée à la main. L'Autriche une fois engagée, la Prusse, poussée par l'opinion de ses peuples et par ses devoirs de confédérée envers l'Allemagne, sera forcée de suivre, et alors la grande et irrésistible ligue de l'indépendance européenne contre les usurpations de la Russie se trouvera formée naturellement et sans perturbation.

Laisser naturellement la Russie à développer les inquiétudes qu'elle doit donner par la force des choses à l'Autriche, voilà le premier terme de notre politique; éviter, de notre côté, de susciter de pareilles inquiétudes aux gouvernemens allemands, voilà le second. Nous ne pouvons l'atteindre qu'en empêchant les explosions révolutionnaires.

Pour résister à la Russie, à la puissance qui est à la

tête des forces organisées les plus considérables et qui joint à l'unité de but l'unité de pouvoir et l'unité d'action, toute politique prévoyante et sensée ne peut chercher son succès le plus certain et le plus prompt que dans la coalition des forces organisées de l'Europe, c'est-à-dire dans l'alliance et la conservation des gouvernemens établis. Si la révolution intervenait dans la lutte que l'Occident commence contre la Russie, son apparition seule serait pour nous un affaiblissement immédiat et livrerait à l'empereur Nicolas les forces organisées de l'Allemagne. Les révolutions par elles-mêmes, nous ne le savons que trop, ne peuvent être des forces, puisqu'elles sont des désorganisations; elles ne deviennent des forces que le jour où, manquant leur but apparent et trompant les espérances de ceux qui les ont excitées, elles tombent aux mains des dictateurs qui les domptent. Dans l'état actuel de l'Europe, on peut dire que la puissance de l'empereur de Russie et l'esprit révolutionnaire sont deux termes corrélatifs. Quand la révolution se lève, l'influence et la puissance de la Russie grandissent; quand la révolution s'apaise, quand elle devient raisonnable et patiente, le crédit et l'action de la Russie sur le continent diminuent. Il n'y a, nous le savons bien, dans la situation de l'Europe, que trop de provocations à l'esprit révolutionnaire; il y a de grandes souffrances chez des peuples intéressans, et il est des aspirations légitimes et généreuses auxquelles nous

nous associons de toute notre âme. Mais c'est l'intérêt même de l'avenir qui commande aujourd'hui la patience et la circonspection à tous les libéraux intelligens et honnêtes de l'Europe. Il faut que nous ayons le bon sens et le courage, en présence de la lutte actuelle, de subordonner les causes secondaires, que nous ne désavouons point, à la cause suprême qui s'impose à nous, et de faire passer avant les libertés inférieures, qui souffrent, la liberté supérieure de l'Europe, qui est menacée. Laissons donc vider par les forces organisées, c'est-à-dire par les gouvernemens établis, la grande querelle de l'Occident avec la Russie. Les coups portés à l'autocratie russe profiteront nécessairement à la liberté générale; l'humiliation de l'empereur Nicolas marquera le terme des réactions outrées qui ont suivi les révolutions avortées de 1848, et rouvrira l'essor des progrès de la liberté. Il y a dans cette perspective des espérances ou plutôt des certitudes assez hautes pour soutenir et récompenser la patience que l'épreuve actuelle demande au libéralisme et au patriotisme des peuples.

Ces considérations suffisent pour faire pressentir les complexités, les difficultés et l'ampleur de la guerre que nous entreprenons. Pour mettre à profit les incidens qui peuvent naître des intérêts compliqués que les puissances occidentales doivent combiner et faire marcher ensemble, il est clair que la Russie usera de

toutes les ressources de la politique défensive. Protégée naturellement par l'espace, elle prendra aussi pour auxiliaire le temps et fera traîner la lutte en longueur. Cette lutte usera sans doute bien des hommes d'État et bien des hommes de guerre. Le temps des habiletés vulgaires et des faciles fortunes va finir; l'ère des vaillans et des forts va recommencer. Il faut aujourd'hui à la tête des peuples occidentaux, dans les gouvernemens; cette extraordinaire réunion de qualités qui forme le génie. Mais la Providence ne voudra pas sans doute que nous soyons inférieurs à la grande tâche qu'elle nous impose. Que la France s'apprête donc à retrouver l'élasticité de son esprit, sa vivacité entraînante, ses généreuses idées, le fier sentiment de sa dignité et de sa mission dans le monde, tous ces dons qui nous la rendent si chère et qui l'ont faite autrefois si glorieuse!

5 avril 1854.

---

# HISTOIRE DES CAUSES

DE LA

## GUERRE D'ORIENT

---

Nous sommes à la veille d'une guerre qui va engager l'action de la France, et peut altérer profondément la situation de l'Europe. Comment la France et l'Europe en sont-elles venues là? C'est, pour tout homme qui s'associe par la pensée aussi bien que par le cœur au sort de son pays, un impérieux besoin d'esprit et de conscience que de se mettre en état de répondre à une si émouvante et si vitale question. Depuis un an, toute l'Europe est agitée et troublée dans ses intérêts par les incidens de la question d'Orient; mais l'opinion publique n'en avait connu, jusqu'à présent, que les péripéties

extérieures. Aujourd'hui, au moment où ont échoué tous les efforts et toutes les combinaisons pacifiques de la diplomatie, deux gouvernemens, ceux de France et d'Angleterre, exposent au grand jour les pièces intimes du procès, et viennent satisfaire la sérieuse et patriotique curiosité qu'éveille la gravité des circonstances. La lecture attentive et la comparaison des documens publiés par la France et surtout par l'Angleterre nous révèlent et nous font suivre jour par jour l'origine, les causes, les progrès de la crise qui éclate; elles nous rendent compte de la position faite à la France et des devoirs que lui tracent ses intérêts et son honneur. On comprendra l'avidité avec laquelle nous avons fouillé ces volumineux dossiers diplomatiques. Nous avons hâte de proclamer l'impression que cette étude nous a laissée : elle a confirmé tous nos pressentimens; elle nous a démontré que les intérêts permanens et la dignité de la France sont directement en jeu dans la lutte qui commence; elle nous a prouvé que dans cette guerre la France a le droit pour elle, et que pendant les négociations sa politique a été conduite avec intelligence, modération et fermeté. Une telle conviction, qu'on nous permette de le dire, est une

satisfaction bien douce pour ceux que les révolutions ont éloignés de la politique active, mais dont elles n'ont pu détacher les ardues sollicitudes de la fortune de leur pays; nous serions heureux de la faire passer, telle que nous l'avons éprouvée, dans l'esprit de nos lecteurs.

Nous allons du moins l'essayer, en résumant aussi fidèlement que possible les correspondances officielles qui sont pour ainsi dire l'histoire en action de la crise actuelle. Cette histoire peut se partager en quatre périodes : la première est remplie par les négociations de la France au sujet des lieux-saints; l'ambassade du prince Menchikof forme la seconde; la troisième est marquée par l'intervention diplomatique des quatre puissances dans le différend turco-russe; la quatrième, déterminée par le désastre de Sinope, conduit la France et l'Angleterre à la guerre avec la Russie. Dans chacune de ces phases, la situation et l'attitude des puissances se dessinent et se précisent d'une façon particulière. Il faut en quelque sorte noter pas à pas, dans les documens diplomatiques, cette marche progressive des choses et les évolutions des cabinets, pour bien voir de quel côté a été le droit, de quel côté l'injustice, pour apprécier la situa-

tion respective des divers gouvernemens vis-à-vis les uns des autres, et pour saisir l'enchaînement des obligations morales et des nécessités qui ont fini par contraindre la France et l'Angleterre à rompre avec l'empereur de Russie.

• • 1

LES LIEUX-SAINTS

## LES LIEUX-SAINTS

Il serait oiseux aujourd'hui d'entrer dans une exposition détaillée de ce litige épineux et confus que l'on appelle la question des lieux-saints; on peut d'ailleurs la résumer en quelques mots. Les catholiques romains et les Grecs se disputent depuis des siècles la possession des sanctuaires de la Palestine et des lieux consacrés par les souvenirs de la vie et de la mort du Christ. Si les deux cultes n'avaient d'autres titres aux propriétés qu'ils revendiquent que les firmans des sultans, la question serait insoluble, car les sultans ont tour à tour et contradictoirement concédé les mêmes droits aux deux communions;

mais les Latins possèdent un titre plus sérieux, consigné dans un traité conclu entre la Porte et la France, dans les capitulations de 1740. L'art. 33 de ces capitulations dit que « les religieux latins, qui résident présentement, comme de tout temps, en dehors et en dedans de Jérusalem et dans l'église du Saint-Sépulcre, dite Camamé, resteront en possession des lieux de pèlerinage qu'ils ont de la même manière qu'ils les ont possédés par le passé. » Des dix-neuf sanctuaires qu'ils possédaient exclusivement en 1740, les Latins en avaient perdu, en 1850, neuf, d'où les Grecs les avaient à leur tour totalement exclus. Parmi ces sanctuaires, où les Latins ne pouvaient plus accomplir leurs dévotions et célébrer leurs cérémonies, il y en avait d'aussi considérables au point de vue religieux que la grande église de Bethléem et l'église du tombeau de la Vierge. Les Grecs, aussi peu respectueux des souvenirs de l'histoire que des droits d'une communion rivale, avaient, dans leurs usurpations au Calvaire, détruit les tombes de Godefroy de Bouillon, de Baudouin et des autres rois des croisades.

A qui, dans cette situation, devaient s'adresser les réclamations des pères de la Terre-Sainte et

des catholiques pieux, sinon à la France, dont la garantie, consacrée par les capitulations, couvrait les droits de l'église latine? Les empiétements des Grecs ne s'arrêtaient pas : récemment encore, ils avaient fait disparaître de l'église de la Nativité l'étoile d'argent, symbole de l'ancienne possession des Latins. Fallait-il laisser se continuer un état de choses qui tendait à évincer complètement les catholiques romains des lieux qui furent le berceau du christianisme? Fallait-il laisser prescrire les capitulations? La France devait-elle renier ses obligations en abdiquant ses droits? N'était-il pas possible au contraire de régler cette question des lieux-saints de manière à concilier sinon toutes les prétentions, au moins tous les intérêts légitimes, de rouvrir les sanctuaires fermés aux Latins sans en expulser les Grecs, de faire respecter les titres anciens en ménageant les possessions récentes; en un mot, d'obtenir l'égalité et de faire prévaloir la tolérance, lorsqu'on pouvait, en vertu d'un traité en vigueur, revendiquer des droits exclusifs?

Le gouvernement français le crut et aborda cette tâche dès 1850. Il importe de rappeler la date de ses premiers efforts, car l'on croit généralement à tort que la question des lieux-saints a

été soulevée plus tard et dans d'autres vues. Ce fut M. le général Aupick qui, le 28 mai 1850, au nom du gouvernement de la république, adressa à la Porte les premières réclamations. La pièce qui ouvre la publication des documens anglais que nous avons sous les yeux annonce et devance de huit jours la démarche du général Aupick ; c'est une lettre de lord Stratford de Redcliffe (alors sir Stratford Canning) à lord Palmerston. Nous croyons devoir la citer, car il est curieux de voir l'origine d'une affaire à laquelle la politique russe a donné de si vastes proportions (1).

« Mylord,

« Une question qui excitera vraisemblablement beaucoup de discussions et d'irritation est sur le point de s'élever entre les intérêts rivaux des églises latine et grecque dans ce pays. Le point en litige est le droit de possession à certaines parties de l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem. On accuse les Grecs d'avoir usurpé des propriétés qui appartiennent de droit aux catholiques romains, et d'avoir à dessein laissé tomber en ruines les chapelles et particulièrement les tombeaux de Godefroy de Bouillon et de Guy de Lusignan. La

(1) Sir Stratford Canning to viscount Palmerston, may 20, 1850. — *Correspondence respecting the rights and privileges of the Latin and Greek Churches in Turkey*, part 1, n° 1.

égation française croit être autorisée par traité, — le traité, je crois, de 1740, — à entreprendre la revendication des droits allégués de l'église latine; le consul français à Jérusalem, M. Botta, a été récemment ici, et repart pour seconder cette cause; le général Aupick, qui a reçu des instructions de Paris et à qui je suis redevable d'une ouverture verbale à ce sujet, a réclamé une conférence, dans l'intention probablement de mettre cette affaire sous les yeux du gouvernement turc. Il paraît que l'on a porté le pape à employer son influence en faveur des vues adoptées par la France, et que toutes les puissances catholiques seront exhortées par Sa Sainteté à agir dans le même sens.

« Le général Aupick m'a assuré qu'il s'agit simplement d'une question de propriété et d'une stipulation expresse de traité; mais il est difficile de séparer une pareille question des considérations politiques, et une lutte d'influence générale, surtout si la Russie, comme on peut s'y attendre, intervient en faveur de l'église grecque, sortira probablement de la discussion imminente.

« La Porte, à mon avis, fera bien d'éviter de se commettre dans un sens ou dans l'autre sans la plus mûre délibération. »

Avant d'indiquer et d'apprécier l'attitude prise par les diverses puissances durant les phases de la question des lieux-saints, nous allons résumer succinctement les faits qui suivirent la présentation de la note du général Aupick. Cette note

énonçait simplement le droit strict des Latins à la restitution des sanctuaires d'où ils avaient été exclus. Le ministre des affaires étrangères turc, Aali-Pacha, qui cherchait à gagner du temps, ne répondit que le 30 décembre 1850. Il annonçait la nomination d'une commission mixte chargée d'examiner les réclamations de la France; mais un passage de son memorandum, où il faisait entrer en balance avec les droits des Latins, puisés dans les capitulations de 1740, « les firmans et autres pièces authentiques et valables qui auraient été donnés soit avant, soit après le traité, » provoqua une protestation formelle du général Aupick, protestation qui fut sanctionnée par le gouvernement français. « Pour la France, il s'agit purement et simplement de savoir, écrivait notre ministre le 23 février 1851, si la Porte se considère comme liée encore à son égard par les capitulations de 1740, alors qu'il est parfaitement établi qu'aucun acte auquel la France ait pris part n'en a infirmé la valeur. » Le successeur du général Aupick, M. de Lavalette, reçut de Aali-Pacha une réponse satisfaisante à cette question en juin 1851. La commission mixte fut nommée. Elle était composée de Français et de Grecs sous la présidence d'Emin-Effendi. Elle avait tenu

plusieurs séances et s'était montrée favorable aux réclamations des Latins, lorsque l'empereur de Russie adressa au sultan une lettre autographe, où il blâmait la conduite des ministres de la Porte et demandait impérieusement le *statu quo* dans la possession des lieux-saints. La lettre de l'empereur de Russie amena la dissolution de la commission mixte, que la Porte remplaça par une commission d'enquête exclusivement composée de musulmans. La Porte basa sur le travail de cette commission une décision ambiguë. Par une note du 9 février 1852, elle annonça à M. de Lavalette que l'entrée par la grande porte de Bethléem et le droit d'officier dans la chapelle du tombeau de la Vierge seraient accordés aux Latins; par compensation, la Porte donnait aux Grecs le droit d'officier dans la mosquée appelée coupole de l'Ascension, privilège qui jusque-là avait appartenu exclusivement aux Latins. Tel était pour le fond des choses l'arrangement adopté par la Porte. C'était un léger changement au *statu quo* réclamé personnellement par l'empereur de Russie et une mince satisfaction accordée aux Latins; mais la faiblesse de la Porte se trahit d'une façon singulière dans la forme sous laquelle cet arrangement fut présenté aux parties intéressées.

M. de Lavalette, se contentant de la substance des concessions qui lui étaient faites, avait accepté avant son départ pour la France, où il venait en congé, la note du 9 février; tout en faisant des réserves au nom des capitulations de 1740, il promettait que la France laisserait dormir ce traité pendant plusieurs années et peut-être indéfiniment. Mais à peine le ministre de France était-il parti, que la Porte donnait aux Grecs, ou plutôt céda à la pression de la légation russe, un firman qui, en laissant subsister en fait les concessions octroyées aux Latins, niait implicitement les titres que les catholiques tiraient des capitulations, et par conséquent invalidait un traité français en pleine vigueur. Aussi, au retour de M. de Lavalette à Constantinople, le conflit des influences politiques et des rivalités religieuses recommença-t-il avec une nouvelle énergie. La Porte avait promis à notre ministre que le firman, contraire dans sa forme aux capitulations, serait simplement enregistré, ce qui suffisait pour lui donner force de loi, mais ne serait point lu aux communautés rassemblées à Jérusalem. Au contraire, le chargé d'affaires russe, M. d'Ozeroff, exigeait la lecture publique du firman, qui proclamait le *statu quo* en faveur des Grecs dans la possession des lieux-

saints, et annulait virtuellement les capitulations. La question demeura longtemps ainsi suspendue. Enfin le nouveau ministre turc des affaires étrangères, Fuad-Effendi, prit le parti de tenir les engagemens contractés par la Porte vis-à-vis de la France; c'est à la suite de cette solution que l'empereur de Russie commença ses préparatifs militaires et envoya le prince Menchikof à Constantinople.

Voilà le précis fidèle des incidens importans de la négociation relative aux lieux-saints depuis 1850 jusqu'à la fin de l'année 1852. C'est de cet ensemble de circonstances que la Russie a fait sortir toutes ses récriminations contre la France et contre la Porte, et toutes les prétentions qui sont sur le point de mettre l'Europe en feu. Rappelons quelle fut pendant ce long débat l'attitude des puissances intéressées, de la France, de la Russie, de la Porte, de l'Angleterre. Les documens anglais sont sur ce point des élémens de jugement irrécusables, car, ainsi qu'on va s'en assurer, l'Angleterre, qui voyait avec peine cette querelle, garda une complète neutralité, et y assista pendant tout le temps en témoin alarmé, mais désintéressé et impartial.

Sur le fond de la question, il est impossible de

contester le droit, l'intérêt, je dirai même le devoir de la France. Le droit était absolu; il résultait d'un traité formel et de stipulations spéciales et précises dont la Porte avait reconnu elle-même les obligations. L'intérêt était palpable: il s'agissait de mettre un terme à des empiétemens qui n'allaient à rien moins qu'à évincer peu à peu les catholiques romains des lieux les plus sacrés et les plus chers aux âmes chrétiennes. Le devoir était clairement tracé, puisque c'était sous la garantie de la France qu'étaient placées les immunités ravies aux Latins et réclamées par eux. Dans les affaires humaines, il est quelquefois imprudent et dangereux d'aller jusqu'à la limite extrême de son droit: *summum jus, summa injuria*. La France se garda d'une pareille exagération. Les capitulations à la main, elle aurait pu exiger non-seulement l'admission des Latins dans les neuf sanctuaires d'où ils avaient été exclus, mais l'expulsion totale des Grecs de ces sanctuaires qu'ils voulaient occuper seuls; au lieu de cela, elle se déclara sur le fond des choses satisfaite de l'arrangement arrêté par la Porte, lequel, en rouvrant aux Latins deux sanctuaires seulement dont ils pouvaient réclamer la possession exclusive, ouvrait en même temps aux Grecs un

1092223

autre sanctuaire qui jusque-là leur avait été fermé. Ainsi dans la politique de la France il n'y avait aucune atteinte aux droits acquis, aucune exclusion portée contre les Grecs, il n'y avait que la revendication modérée d'un principe de justice et d'égalité entre les cultes. Ce modeste succès était-il agrandi par le nombre et l'importance dans l'empire ottoman des membres du culte en faveur lequel il était obtenu? devenait-il pour la France le gage et l'instrument d'une influence politique sur une portion considérable des populations chrétiennes de la Turquie, et pouvait-il inspirer de légitimes inquiétudes à des influences rivales? Nullement. Ce n'était qu'une satisfaction donnée à la piété de quelques religieux et de quelques pèlerins, ou, comme disait dédaigneusement M. de Nesselrode à sir Hamilton Seymour, «de quelques touristes catholiques (1).» Sur le fond des choses, la modération de la France était donc manifeste. Le résultat qu'elle avait obtenu en février 1852 ne blessait aucun intérêt sérieux, et n'était de nature à inspirer aucun ombrage politique fondé à la Russie.

(1) Sir H. Seymour to lord Malmesbury, 31 déc. 1852. *Correspond.*, part 1, n° 62.



Mais ce résultat, si mince qu'il fût, la légation russe à Constantinople voulut l'anéantir au moment même où la France y était si laborieusement et si patiemment parvenue. Abusant de la faiblesse du divan, M. de Titof lui arracha le firman dont nous avons déjà parlé. Ce firman était postérieur de quelques jours seulement à la note remise à notre ambassadeur; il fut rendu le lendemain du départ de M. de Lavalette pour la France. Les réclamations des Latins y étaient qualifiées d'injustes; le *statu quo* des lieux-saints y était prononcé, et par conséquent les capitulations de 1740 frappées de déchéance. Ce n'était pas assez pour le ministre russe; il obtint confidentiellement de la Porte une lettre *vizirielle* qui lui promettait que la clef de la grande porte de l'église de Bethléem ne serait point remise aux Latins (1), c'est-à-dire un engagement qui annulait en fait la concession gagnée par la France, comme le firman invalidait en droit l'autorité des capitulations. Certes, après un revirement si étrange, opéré sous une telle pression et après une violation si prompte et si choquante des en-

(1) Colonel Rose to the earl of Malmesbury. *Correspond.*, part 1, n° 51.

gagemens contractés par la Porte, la France avait le droit de se plaindre hautement et d'agir avec vigueur. Elle était pleinement autorisée à réclamer l'abrogation du firman qui violait ses capitulations. Pourtant, ici encore, elle se montra plus soucieuse d'arriver à un arrangement pratique utile aux intérêts respectables dont la défense lui était confiée, que de faire ostentation de son droit; elle chercha à concilier sa dignité avec la fausse et embarrassante situation où la Porte s'était laissé entraîner par la légation russe. M. de Lavalette demanda seulement que le firman ne fût point lu publiquement à Jérusalem devant les églises rassemblées; c'était assurément pousser la modération jusqu'à ses dernières limites, et nous sommes heureux de le déclarer ici à l'honneur de M. de Lavalette, qui a été si injustement attaqué par la Russie et par une portion de la presse anglaise, et à qui il nous semble que l'on n'a pas assez tenu compte des difficultés de son ingrate mission. Le texte du firman portait qu'il serait enregistré; cette formalité suffisait pour lui donner force de loi. La Russie, au lieu d'imiter notre modération et de se contenter de l'avantage réel que cet acte assurait au principe défendu par elle du *statu quo* des lieux-saints, exigea péremp-

toirement qu'il fût lu. Notre ambassadeur dut pousser plus loin encore l'esprit de conciliation. Lorsqu'au mois de décembre 1852 Fuad-Effendi, le ministre des affaires étrangères, voulut finir la question dans le sens de l'arrangement du mois de février, il fut décidé que le firman, avant d'être enregistré, serait lu en présence du pacha, du mufti, du cadî et du patriarche grec de Jérusalem. « En agissant ainsi, écrivait le chargé d'affaires anglais à Constantinople, M. le colonel Rose, la Porte a fait une grande concession à la Russie et offensé l'ambassadeur français, qui avait insisté pour que le firman ne fût point lu tout haut, mais simplement enregistré. Cependant Fuad-Effendi m'assure que M. de Lavalette, par esprit de conciliation, fermera les yeux sur cette lecture et n'en fera pas un sujet de querelle avec la Porte (1). »

Mettons en regard de la conduite de la France l'attitude et les procédés de la Russie.

Nous ne contesterons point l'intérêt légitime que l'empereur de Russie avait dans le règlement de la question des lieux-saints. Puisque entre la communauté latine et la communauté grecque de

(1) Colonel Rose to the earl of Malmesbury. *Correspond.*, part 1, n° 60.

Jérusalem il y avait conflit de prétentions, et puisque la Porte Ottomane était mise en demeure par la France de prononcer un jugement, il était naturel que l'empereur de Russie veillât à ce que l'intérêt du culte qu'il professe lui-même ne fût point lésé par les décisions de la Porte. Supposez que la diplomatie russe eût apporté dans ce débat un véritable esprit de conciliation et de justice, rien n'eût été plus légitime et plus facile que son rôle; rien n'eût été plus aisé que la solution du litige. La Russie défendait le principe du *statu quo* des lieux-saints; sans attaquer la validité de nos capitulations avec la Porte, puisqu'elles n'ont point encore été abrogées, elle aurait pu, par des représentations amicales auprès de la Porte et de la France, obtenir que ces capitulations ne fussent point appliquées dans leur teneur absolue; elle aurait pu invoquer en faveur des Grecs, que les capitulations appliquées à la lettre eussent exclu d'un grand nombre de sanctuaires, la possession ancienne et continuée pendant de longues années; elle aurait pu faire valoir non-seulement les considérations d'équité et de tolérance, mais les raisons politiques qui conseillaient de ne point froisser les intérêts du culte professé par la presque totalité des sujets chrétiens du sultan. Quand on

songe aux concessions que la France et la Porte ont faites plus tard à l'intérêt de la paix, sous le coup des provocations les plus blessantes, il n'est pas permis de douter du favorable accueil que des représentations, appuyées sur des motifs si graves et présentées avec une modération persuasive au nom d'un grand souverain, auraient rencontré auprès de la France dont les droits n'eussent point été méconnus, auprès de la Porte dont l'indépendance eût été respectée. Il ne fallait donc qu'un peu de bonne volonté pour arriver à un arrangement équitable. En se contentant de faire disparaître les privilèges exclusifs contraires, pour nous servir d'un mot de M. de Nesselrode, à la *parité* des cultes, et en établissant par un loyal système de compensation la participation des divers rits aux sanctuaires contestés, on aurait heureusement consolidé le *statu quo* des lieux-saints et ramené la paix sur le tombeau du Christ.

La Russie n'adopta point ce système. Au lieu d'entrer dans l'affaire avec des dispositions conciliantes, elle débuta par une injonction aussi exclusive et absolue quant au fond des choses qu'insolite et offensante dans la forme. On était, comme nous l'avons dit, à la fin d'octobre 1851. Les conférences de la commission mixte insti-

tuée par Aali-Pacha avaient commencé. « Elles avaient établi, écrivait l'ambassadeur anglais, sir Stratford Canning, le droit des Latins à l'occupation exclusive de sanctuaires au nombre de dix, dont la plupart sont maintenant possédés conjointement par les deux communions, et d'autres exclusivement par les Grecs. M. de Lavalette, au lieu de pousser son droit à l'extrême, avait pris sur lui la responsabilité de déclarer qu'il était prêt à étendre le principe de la possession en commun à tous ces sanctuaires. En agissant ainsi, il devançait les instructions de son gouvernement, et s'exposait au blâme de Rome et de certains partis en France (1). » Un arrangement était officieusement arrêté sur cette base entre M. de Lavalette et Aali-Pacha, lorsqu'arriva à Constantinople la lettre autographe de l'empereur Nicolas au sultan. Cette lettre demandait impérieusement le maintien du *statu quo* des lieux-saints en faveur des Grecs; elle blâmait et accusait amèrement les ministres du sultan d'avoir compromis ce *statu quo* en reconnaissant la validité des capitulations. Ainsi,

(1) Sir Stratford Canning to viscount Palmerston, november 5, 1851. *Corresp.*, part 1, n° 24.

et c'est une remarque très-importante à faire si l'on veut apprécier de bonne foi la moralité de la position prise par la Russie, l'empereur Nicolas, qui devait finir la question des lieux-saints en exigeant de la Turquie, sous la menace d'une attaque les armes à la main, un engagement qui la liât vis-à-vis de lui pour l'avenir, commençait par faire un crime à la Turquie, non pas d'exécuter à la lettre, mais seulement de reconnaître en principe les engagements contractés par elle dans le passé vis-à-vis d'une autre puissance ! Il faut observer encore que le premier effet de cette intervention hautaine du tsar fut de contraindre la Porte à manquer à la parole qu'elle avait donnée à la France, et à entrer dans cette voie de contradictions et d'ambiguïtés que le tsar devait dénoncer plus tard comme un système de mauvaise foi et de perfidie contre lequel il lui fallait pour garantie un traité ou un engagement formel !

Le caractère impérial de cette immixtion de la Russie dans l'affaire des lieux-saints eût été justifiable en droit strict, si les prévisions de traités antérieurs eussent donné à cette puissance des droits analogues et équivalens à ceux de la France. Sept articles des capitulations dé-

finissent longuement et avec précision nos droits spéciaux sur les lieux-saints ; mais la Russie ne possède rien de semblable dans ses anciens traités. Pour couvrir son intervention d'un prétexte légal, elle fut obligée d'alléguer deux articles du traité de Koutchouk-Kainardji, où, comme on va le voir, il n'est nullement question des lieux-saints. Le premier de ces articles, le septième, est ainsi conçu : « La Porte promet de protéger la religion chrétienne et ses églises, et il sera libre aux ministres de Russie de faire des représentations en faveur de la nouvelle église dont il est parlé dans l'art. 14. » Or voici comment cet art. 14 précise le droit de représentation donné aux ministres russes par l'art. 7 : « Il est permis à la cour de Russie, outre la chapelle bâtie dans la maison du ministre, de construire dans un quartier de Galata, dans la rue nommée Bey-Oglou, une église publique du rit grec, qui sera toujours sous la protection du ministre russe et à l'abri de toute gêne et avan-  
nie. » Il est évident que le droit de représentation accordé pour une seule église désignée ne pouvait s'appliquer aux lieux-saints. Donc, pour s'arroger un pouvoir d'ingérence dans l'affaire des sanctuaires, il fallait que la Russie torturât

et généralisât le sens de la première phrase de l'art. 7 : « La Porte promet de protéger la religion chrétienne et ses églises; » et afin d'arriver de la religion chrétienne au rit grec et des églises en général aux sanctuaires de Jérusalem, il fallait que la Russie s'attribuât à elle-même la protection promise par la Porte à la religion chrétienne. On saisit ici la filiation d'idées par laquelle la Russie a été amenée à dénaturer l'affaire des lieux-saints et à en faire sortir à son profit les conséquences contre lesquelles l'Europe a protesté. Elle a, dès l'origine, déplacé, élevé, agrandi outre mesure le débat. Il s'agissait d'une simple question de propriété à régler amicalement et équitablement; au lieu de l'aborder dans des dispositions conciliantes, elle a voulu dicter ses volontés. Mais on n'a strictement le droit de tenir un langage impérieux à une puissance indépendante que lorsque cette puissance, liée avec vous par un engagement, en a enfreint les stipulations. La Russie n'avait aucun engagement semblable de la Turquie au sujet des lieux-saints; elle n'aurait eu qualité pour imposer ses exigences que si elle eût été investie du protectorat religieux des Grecs de l'empire ottoman. Elle n'a pas reculé devant cette nécessité exor-

bitante de la position qu'elle voulait prendre. Elle a revendiqué le protectorat des Grecs.

Telle a été, bien avant la mission du prince Menchikof, la préoccupation de la légation russe à Constantinople. La question du protectorat des Grecs a toujours dominé pour elle la question pratique des lieux-saints. On voit percer d'une façon significative ces prétentions naissantes dans les correspondances de sir Stratford Canning et du colonel Rose. Les idées de protectorat offusquaient à tel point l'esprit des diplomates russes, qu'elles leur faisaient commettre une confusion étrange sur la position prise par la France. Sir Stratford Canning en cite un curieux exemple. Au mois de novembre 1851, M. de Titof termina une longue et orageuse conférence avec Aali-Pacha en lui disant : — « Je vois clairement que l'intention de la Porte est d'accepter le protectorat de la France dans cette affaire. — Vous vous trompez, lui fit observer avec finesse le ministre turc. Les moines de Jérusalem qui sont en question ne sont point des rayas de la Sublime-Porte; ce sont des étrangers. Le protectorat que la France leur donne pèse tout au plus sur des puissances étrangères et non sur la Porte. » M. de Titof sembla, mais

trop tard, s'apercevoir de sa méprise (1). Un an plus tard, le colonel Rose rapporte à lord Malmesbury une assertion, plus avancée dans le même sens, du chargé d'affaires qui avait succédé à M. de Titof. « M. d'Ozerof a beaucoup compromis sa position, dans ce moment critique, en déclarant formellement à l'ambassadeur français que la Russie, en vertu du traité de Koutchouk-Kainardji, protège la religion orthodoxe grecque en Turquie. M. de Lavalette prend la chose d'autant plus à cœur qu'il a récemment déclaré formellement lui-même que la France n'élève pas de prétention à la protection des catholiques romains sujets de la Turquie. Il a fait connaître la déclaration de M. d'Ozerof à ses collègues et à la Porte. La Porte a appris avec un mécontentement non dissimulé cette prétention avouée des Russes à protéger les intérêts religieux de dix ou douze millions de ses sujets (2). » Le colonel Rose dénonçait lui-même à son gouvernement comme insoutenable cette interprétation du traité de Kainardji. Nous croyons

(1) Sir Stratford Canning to viscount Palmerston, november 4, 1851. *Corresp.*, part 1, n° 24.

(2) Colonel Rose to the earl of Malmesbury, dec. 5, 1852. *Correspond.*, part 1, n° 54.

que l'on peut bien apprécier maintenant la position prise dès l'origine par la Russie. Au lieu d'agir par la voie des représentations officieuses et amicales qui lui était seule permise, elle a pris le ton hautain du commandement; pour justifier ses injonctions, elle a élevé une prétention nouvelle et inadmissible au protectorat religieux de dix ou douze millions de sujets grecs du sultan; au lieu de coopérer à l'arrangement de la question des lieux-saints, en ne remuant dans cette question locale et religieuse que ce qu'elle contenait, elle l'a fait dévier et bientôt elle l'a fait disparaître sous une question générale bien plus grave, sous la question politique et européenne de l'indépendance de la Porte. On voit qu'il y a eu de sa part dans cette politique un dessein profond et ancien qui s'était laissé pénétrer même avant la mission du prince Menchikof.

Les embarras de la Porte dans cette négociation se conçoivent aisément. L'équité commande de reconnaître avant tout à son avantage que non-seulement ce n'est pas elle qui a soulevé la question des lieux-saints, mais qu'en elle-même cette question purement chrétienne était tout à fait indifférente à un gouvernement musulman. Qu'importait en effet au sultan, à ses

ministres, à des mahométans, que la possession de tels ou tels lieux consacrés par les origines du christianisme appartient à telle ou telle secte chrétienne? N'est-ce pas le comble de l'injustice de la part de la Russie d'avoir voulu pousser la responsabilité de la Porte, dans une pareille affaire où elle était si désintéressée, jusqu'à ébranler la souveraineté du sultan et attaquer par l'invasion et par la guerre l'existence de la Turquie? L'impartialité naturelle de la Porte dans un débat entre Latins et Grecs garantissait d'avance la justice de sa décision, si la Russie eût laissé au sultan l'indépendance et la liberté du juge. Malheureusement pour la Russie, le droit des Latins, défendu par la France, était si évident, que les ministres de la Porte dans leur conscience et leurs communications intimes étaient obligés de le reconnaître. L'arrangement formulé dans la note du 9 février 1852 était le résultat d'une enquête dirigée par une commission exclusivement composée de hauts fonctionnaires tures et d'oulémas. Le colonel Rose écrivait le 5 décembre 1852 à lord Malmesbury : « Fuad-Effendi m'a dit spontanément dans trois entrevues qu'ayant encore examiné avec quelques-uns de ses collègues les do-

cumens et les traités relatifs aux lieux-saints, il était arrivé à la conviction que la réclamation faite par la France de la clé de la grande porte de l'église de Bethléem est juste, et que si son traité de 1740 était examiné *d'une manière juridique*, la France pourrait réclamer bien plus de sanctuaires que les deux qui lui ont été donnés par la note du 9 février. Le grand-vizir, que j'ai vu aujourd'hui, m'a fait aussi et spontanément une déclaration semblable (1). » Mais la Porte fut placée sous une contrainte morale par la lettre de l'empereur Nicolas au sultan et par les menaces de M. de Titof, qui déclarait que tout changement apporté au *statu quo* serait regardé comme une offense personnelle par son maître, et forcerait la légation russe à quitter Constantinople dans les vingt-quatre heures. Contrairement à son opinion intime et pour conjurer le mécontentement du tsar, elle rendit donc le firman favorable au principe du *statu quo*. Après une contradiction aussi flagrante, qui avait à se plaindre de la mauvaise foi de la Porte? C'était assurément le gouvernement français. Qui s'en plaignit et qui tira des tergiver-

(1) *Correspond.*, part 1, n° 55.

sations de la Porte un prétexte pour l'accuser de perfidie et lui imposer des conditions incompatibles avec ses droits de souveraineté? Ce fut la Russie. Ainsi, étranger, indifférent au fond même de la question, favorable dans sa conscience aux réclamations françaises, entraîné par la pression de la Russie à des contradictions et à des inconséquences, puis accusé de duplicité, et enfin attaqué dans son existence par la puissance même qui l'avait contraint à manquer à ses engagements positifs, telle fut la position du gouvernement turc dans l'affaire des lieux-saints.

Parmi les puissances catholiques, les unes, comme l'Espagne, le Piémont et Naples, avaient appuyé auprès de la Porte, dès 1850, les réclamations de la France (1). Les autres avaient adressé au divan des représentations particulières, comme la Belgique, qui demandait la réparation du tombeau de Godefroy de Bouillon, et l'Autriche, qui invoquait en faveur des Latins ses propres traités avec la Turquie (2). Quant à

(1) Sir Stratford Canning to viscount Palmerston. *Correspond.*, part 1, n° 3.

(2) M. de Klezl à Aali-Pacha. *Correspond.*, part. 1 Inclosure in the n° 13.

l'Angleterre, nous l'avons déjà dit, elle vit avec peine naître le débat et resta neutre. Les premières instructions du gouvernement anglais à ses agens à Constantinople sont du 7 juin 1850. A cette date, lord Palmerston écrivait à sir Stratford Canning : « J'ai à dire à Votre Excellence, par rapport à votre dépêche du 20 mai, que vous devez observer et rapporter au gouvernement de Sa Majesté les développemens de la contestation qui, suivant votre opinion, doit probablement s'élever entre les églises latine et grecque en Turquie; mais Votre Excellence s'abstiendra, quant à présent, de prendre aucune part à cette contestation (1). » Ces instructions furent confirmées et renouvelées pendant deux ans par les quatre ministres qui passèrent au *Foreign-Office*, lord Palmerston, lord Granville, lord Malmesbury, lord John Russell. Sir Stratford Canning et le colonel Rose s'y conformèrent scrupuleusement à Constantinople. Ils se renfermèrent dans le rôle d'observateurs attentifs et de rapporteurs fidèles, recevant tour à tour les confidences des ministres russes, de l'ambassadeur de France et des ministres de

(1) *Corresp.*, part 1, n° 2.

la Porte, et essayant, sans engager leur responsabilité officielle, de rapprocher les représentans de la France et de la Russie, et d'assoupir la querelle. Sur le fond de la question, leur opinion personnelle fut que l'arrangement de février 1852 était équitable (1). A la Porte ils tinrent continuellement ce langage : « Nos instructions ne nous permettent pas d'intervenir dans la question, elles nous prescrivent la neutralité entre la France et la Russie; mais c'est notre devoir de soutenir le sultan lorsqu'il réclamera le droit de donner, dans son indépendance et sa liberté d'action, son opinion consciencieuse sur une affaire qu'il est appelé à décider (2). »

Cependant vers la fin de 1852, au moment où Fuad-Effendi allait s'efforcer de mettre en pratique l'arrangement du mois de février, et où les choses paraissaient s'échauffer le plus à Constantinople, le gouvernement anglais essaya par ses conseils d'amener les cabinets de Paris et de Saint-Pétersbourg à traiter directement entre

(1) Sir Stratford Canning to the earl Granville, feb. 18, 1852. *Corresp.*, part 1, n° 37. — Colonel Rose to the earl of Malmesbury, dec. 16, 1852. *Corresp.*, n° 60.

(2) Colonel Rose to the earl of Malmesbury. *Corresp.*, n° 55.

eux la question et à la terminer par un accord amiable. Le gouvernement anglais trouva sur ce point dans la France les dispositions les plus modérées et les plus conciliantes. Au commencement du mois de septembre, M. Drouyn de Lhuys témoignait à lord Cowley le désir d'en finir avec l'affaire des lieux-saints; ce qu'il désirait, c'était que la question pût être résolue sans embarras pour la Porte et honorablement pour la France, et comme lord Cowley lui demandait si la France se contenterait d'une déclaration du gouvernement ottoman, qui porterait qu'en donnant le firman aux Grecs, la Porte n'avait pas l'intention de se départir des promesses faites à la France, M. Drouyn de Lhuys lui répondait qu'une déclaration semblable lui paraissait suffisante (1). Un mois après, M. Drouyn de Lhuys, ayant reçu de la Turquie des assurances de cette nature, exprimait à lord Cowley l'espoir que la question était terminée (2). Les réclamations de la légation russe à Constantinople trompèrent cette espé-

(1) Lord Cowley to the earl of Malmesbury. *Corresp.*, part 1, n° 43.

(2) Lord Cowley to the earl of Malmesbury. *Corresp.*, part 1, n° 47.

rance. A la fin de décembre, impatient d'arriver à une solution, M. Drouyn de Lhuys, accueillant une suggestion de lord Cowley, lui annonçait qu'il avait écrit à M. de Lavalette de se mettre en communication directe avec le chargé d'affaires russe, et qu'il se proposait de donner à M. de Castelbajac des instructions pour qu'il fit à Saint-Pétersbourg des ouvertures dans ce sens, et que la question fût traitée et résolue à l'amiable entre les deux gouvernemens (1). Il n'y avait pas, en effet, de voie plus naturelle et plus convenable pour arriver à une entente et à un accord satisfaisant. Au lieu de recourir à l'arbitrage d'un gouvernement musulman, étranger à la querelle, et d'en faire peser sur lui la responsabilité et les embarras, n'était-il pas plus digne de deux gouvernemens chrétiens de s'expliquer loyalement entre eux? Le gouvernement français adopta franchement ce parti. Dès le 6 janvier 1853, lord Cowley écrivait à lord John Russell : « M. Drouyn de Lhuys a déjà exprimé à M. de Kissélef le désir de voir se terminer la question des lieux-saints d'une façon sa-

(1) Lord Cowley to lord John Russell. *Corresp.*, part 1, n° 59.

tisfaisante et honorable pour les deux gouvernements. Le gouvernement français, a-t-il dit, ne veut pas pousser son droit à l'extrême, et si le gouvernement russe veut se réunir à lui dans le même esprit de conciliation, il ne voit pas de raison pour que l'affaire ne s'arrange pas amicalement entre eux (1). »

Comment la Russie répondit-elle à ces dispositions conciliantes? Au moment même où M. Drouyn de Lhuys en faisait part à lord Cowley, il est curieux de voir le langage que M. de Nesselrode tenait au ministre d'Angleterre à Saint-Pétersbourg, sir Hamilton Seymour (2). Il était menaçant et raide. Le ministre anglais témoignait l'anxiété que lui inspirait la question des lieux-saints : — Et vous avez bien raison d'en être inquiet, répondait M. de Nesselrode, car je ne vous cacherai pas que c'est une très mauvaise affaire. — Sir Hamilton disait qu'il était très désirable que la question fût abordée dans un esprit de conciliation, et que l'on ne cherchât point à aggraver la péril-

(1) *Corresp.*, part 1, n° 61.

(2) Sir G. H. Seymour to the earl of Malmesbury. *Corresp.*, n° 62. — La dépêche de lord Cowley est du 30 décembre, et celle de sir Hamilton Seymour du 31.

leuse situation de la Porte, par suite d'un différend soulevé entre la France et la Russie : — Je ne vois pas de terme moyen, — répliquait le chancelier. En même temps, la Russie commençait ses mouvemens de troupes vers la frontière turque. Sir Hamilton Seymour écrivait à lord John Russell, le 6 janvier 1853, que le cinquième corps d'armée, commandé par le général Lüders, avait reçu l'ordre de compléter ses réserves et de s'avancer vers les provinces danubiennes; le 7 janvier, que le quatrième corps, commandé par le général Dannenberg, avait reçu l'ordre de se tenir prêt à marcher, ce qui annonçait une concentration de 144,000 hommes. L'ambassadeur anglais se hâta d'adresser à M. de Nesselrode des représentations écrites sur ces préparatifs militaires. — Le but proclamé par la Russie, l'arrangement pacifique de la question des lieux-saints et la conservation de la Turquie, pourrait-il être atteint par de pareilles démonstrations militaires? demandait sir Hamilton Seymour dans son mémorandum du 8 janvier. Pour une dispute dans laquelle la Porte n'a pas d'intérêt propre, et qui pourrait être arrangée sans difficulté, valait-il la peine d'exciter la jalousie du gouvernement français, de provoquer

de sa part des contre-démonstrations, et de mettre en péril l'indépendance de la Turquie et l'autorité du sultan? Le voisinage de cette armée russe n'était-il pas de nature à exciter des insurrections parmi les sujets chrétiens de la Porte? Les ennemis de la France prétendaient qu'elle n'avait cherché dans la question des lieux-saints qu'un moyen de jeter la confusion en Europe et de brouiller les puissances. De deux choses l'une, ou cette supposition était vraie, ou elle ne l'était pas. Si elle était erronée, on basait sur un faux prétexte une politique qui devait entraîner les plus graves conséquences; si elle était vraie, on allait maladroitement favoriser les desseins prêtés à la France. Sans doute, les alliés de la Russie ne devaient lui demander l'abandon d'aucun de ses droits, mais ils devaient lui représenter qu'il ne fallait pas chercher son triomphe dans une démonstration militaire, lorsque toutes les probabilités autorisaient à penser qu'elle pouvait l'obtenir par la voie ordinaire des négociations. — Ces appréhensions, si sagement exprimées, furent taxées d'exagération par M. de Nesselrode. Le ministre russe répondit qu'il était fermement convaincu que cette alarmante question se ter-

minerait d'une façon satisfaisante, pourvu que le gouvernement britannique appuyât de ses efforts à Paris et à Constantinople les réclamations légitimes de la Russie, et combattit les prétentions du cabinet français (1).

Ce fut en ce moment que les ouvertures de la France et ses propositions d'arrangement direct arrivèrent à Saint-Pétersbourg. Elles furent accueillies courtoisement dans la forme, mais elles ne changèrent rien aux desseins de la Russie. L'empereur Nicolas en entretint M. de Castelbajac dans l'audience où notre ministre remit ses lettres de créance. L'empereur dit à M. de Castelbajac qu'il avait appris avec plaisir de M. de Nesselrode l'intention où était le gouvernement français d'entrer en communication directe avec le cabinet russe, pour faire cesser les mésintelligences qui s'étaient élevées à propos des lieux-saints. Le ministre français fit remarquer à l'empereur que l'on verrait par la comparaison des dates que cette démarche conciliante de la France était toute spontanée, et ne pouvait être attribuée à l'influence des arme-

(1) Sir G. H. Seymour to lord John Russell. *Corresp.*, part 4, nos 64, 63, 66, 68.

mens de la Russie. L'empereur répondit que « les bruits relatifs à ses préparatifs militaires étaient fort exagérés, que ces préparatifs n'étaient pas motivés par la question des lieux-saints, quoiqu'il dût avouer qu'il voulait produire une impression de crainte à Constantinople, à cause d'une insulte faite au pavillon russe. » Sans donner aucun détail sur l'insulte alléguée, l'empereur termina l'entretien par des protestations en faveur de la paix et du maintien de l'empire ottoman (1). Mais si l'on veut connaître le véritable esprit qui animait alors le gouvernement russe vis-à-vis de la France, et les vraies tendances de la politique qu'il avait résolu de suivre, il faut lire la dépêche adressée deux jours avant au baron Brunnow, pour être communiquée au gouvernement anglais. Ce document, où les récriminations amères contre la France sont si habilement relevées de flatteries pour le cabinet britannique, montre si bien le contraste qui existait alors entre les dispositions du gouvernement russe et celles du gouvernement fran-

(1) Lord Cowley to lord John Russell. Paris, January 26, 1853. *Corresp.*, part 1, n° 75. — Lord Cowley analyse dans cette dépêche la dépêche écrite par M. de Castelbajac le 16 janvier après son audience.

çais, et éclaire si fortement le point de départ de la Russie dans la violente politique où elle allait s'engager, que nous croyons devoir le mettre en entier sous les yeux de nos lecteurs.

« Saint-Petersbourg, le 14 janvier 1853.

« Je profite du courrier que j'expédie aujourd'hui à Votre Excellence pour lui accuser la réception de son expédition du 17-29 décembre, et l'assurer du vif intérêt avec lequel nous en avons pris lecture. L'empereur a été surtout très satisfait des premières explications que vous avez échangées avec le chef de la nouvelle administration britannique, et des soins que vous avez pris pour bien établir dans son esprit, comme dans celui de lord John Russell, avec lequel nous aurons désormais à traiter plus particulièrement, les points principaux sur lesquels vont s'engager nos relations avec le nouveau ministère. Parmi ceux que vous avez touchés, nous avons surtout remarqué ce qui concerne notre situation actuelle en Turquie, et le compte que vous avez rendu à lord Aberdeen et à lord John Russell du véritable caractère de la grave question des lieux-saints. Vous aviez déjà abordé ce sujet avec lord Malmesbury au moment où il se retirait des affaires, et vos efforts pour le lui faire envisager sous son vrai jour n'avaient pu que rencontrer l'approbation de notre auguste maître. Malheureusement les démarches que Votre Excellence avait cherché à obtenir de lui, tant à Paris qu'à Constantinople, se rapportaient à une situation qui n'est plus la même aujourd'hui. A cette épo-

que, les démarches de l'ambassadeur de France en Turquie, et ses menaces pour forcer les ministres ottomans à éluder l'exécution du firman, n'avaient pas encore définitivement réussi. On pouvait conserver l'espoir que les représentations de l'Angleterre au cabinet français auraient pour effet d'arrêter M. de Lavallette dans sa marche. Cet espoir a été frustré. Depuis lors, les efforts de l'ambassade française ont triomphé à Constantinople. Non-seulement le firman revêtu du hattichériff du sultan n'a pas été exécuté à Jérusalem, mais il a été traité avec dérision par les ministres de sa hauteesse. A l'indignation de toute la population du rit grec, la clé du temple de Bethléem a été livrée aux Latins de façon à constater publiquement leur suprématie religieuse en Orient.

« Le mal est donc fait, monsieur le baron, et ce n'est plus de le prévenir qu'il s'agit, il faut maintenant y porter remède. Les immunités du rit orthodoxe lésées, la parole que le sultan avait donnée solennellement à l'empereur violée, exigent un acte de réparation quelconque : c'est à l'obtenir qu'il faut travailler. Voilà l'état actuel de la question.

« Si nous prenions pour exemple les procédés impérieux et violens qui ont conduit la France à ce résultat, — si nous étions, comme elle, indifférens à la dignité de la Porte, aux conséquences qu'un remède héroïque peut exercer sur une constitution déjà aussi fortement délabrée que celle de l'empire ottoman, — notre marche serait toute tracée, et nous n'aurions pas de longues réflexions à faire : la menace et l'emploi de la force seraient nos moyens immédiats. On a appelé

le canon la dernière raison des rois : le gouvernement français en a fait sa raison première. C'est l'argument par lequel il a déclaré de prime abord vouloir débiter à Tripoli comme à Constantinople. Malgré nos griefs légitimes, et au risque d'en attendre quelque temps de plus le redressement, nous chercherons à adopter une méthode moins expéditive. Nous voulons encore, de même que nous l'avons toujours voulu, la conservation de l'empire ottoman, comme étant, à tout prendre, la combinaison la moins mauvaise à interposer entre tous les intérêts européens, qui ne manqueraient pas de se heurter violemment en Orient, si le vide venait à s'y faire. Nous nous efforcerons conséquemment d'éviter jusqu'au bout, autant qu'il peut dépendre de nous sans compromettre notre honneur, tout ce qui serait de nature à ébranler encore davantage ce corps si faible et si chancelant, au risque de le faire tomber en poudre. Quoique nous ayons vainement tâché jusqu'ici de rendre la Porte accessible aux conseils de la raison, nous allons faire encore dans ce but une dernière tentative conciliante. Nous sommes donc en ce moment à la recherche d'un arrangement qui puisse rendre au firman la validité qu'on lui a ôtée, rétablir à Jérusalem les deux rits sur un pied d'égalité, et concilier leurs prétentions sans léser les droits de l'un et de l'autre. Les conseils pacifiques, mais fermes, dont ces propositions seraient accompagnées, auront pour but d'éclairer la Porte sur la conséquence des torts qu'elle s'est donnés par faiblesse envers nous, et en même temps de la rassurer contre les éventualités qui la préoccupent et l'effraient

du côté de la France. Les bases principales de cet arrangement sont déjà arrêtées dans la pensée de l'empereur, et dès que Sa Majesté les aura fixées définitivement, je ne manquerai pas, monsieur le baron, de les faire connaître à Votre Excellence.

« Mais, tout en désirant et voulant fermement n'employer que des moyens pacifiques, il est toutefois une considération que nous n'avons pu entièrement perdre de vue : c'est que l'ascendant moral de la France a pris de telles proportions à Constantinople, qu'il devient fort à appréhender que toutes nos démarches ne finissent par échouer contre l'idée que les conseillers du sultan se sont faite de la force irrésistible du gouvernement français. Il peut arriver que la France, en voyant balancer la Porte, ait recours encore une fois à son système comminatoire, et pèse sur elle de manière à l'empêcher de prêter l'oreille à nos justes réclamations. La partie devient trop inégale entre nous et le gouvernement français, si, tandis que celui-ci fait mouvoir sans opposition son escadre sur tous les points de la Méditerranée et présente la moindre de ses demandes à la bouche du canon, nous laissons indéfiniment s'enraciner dans l'esprit des Turcs l'idée de notre impuissance à les défendre, comme à protéger nos propres intérêts. L'empereur a donc cru devoir aviser d'avance à quelques mesures de précaution pour appuyer nos négociations, neutraliser l'effet des menaces de M. de Lavalette, et se prémunir, en tout état de cause, contre les entreprises d'un gouvernement habitué à procéder par surprises. Nos mesures n'ont point le but de mettre en question d'aucune ma-

nière l'indépendance de la Porte Ottomane; elles ont au contraire celui de maintenir cette indépendance contre une dictature étrangère, en assurant le repos du sultan, en relevant son autorité compromise par l'ambassadeur de France aux yeux de ses sujets du rit grec, qui forment en Europe la majorité de la population de ses États. C'est vous dire, monsieur le baron, que, dans la pensée de l'empereur, la destination de nos préparatifs est d'avoir un effet plus moral que matériel.

« Comme les bruits exagérés qui se sont déjà répandus à ce sujet pourraient inspirer des alarmes, il nous importait d'établir le véritable esprit de nos intentions. Nous espérons que le gouvernement anglais ne se méprendra pas sur leur nature. Les preuves de modération qu'a données l'empereur dans sa conduite envers la Turquie, en tant d'occasions antérieures, sont un gage que, dans celle-ci, il ne se départira pas des mêmes principes. Un intérêt commun appelle l'Angleterre comme la Russie à veiller à la conservation de la paix en Orient. Cet intérêt, nous l'invoquons en nous adressant franchement aujourd'hui à l'impartialité du gouvernement britannique. Si, comme nous n'en doutons pas, il tient aussi fortement que nous au maintien du *statu quo* oriental, c'est à lui qu'il appartient d'élever à présent la voix. Nous aider à Constantinople à dissiper l'aveuglement ou la peur panique des Turcs, — ramener à Paris le cabinet français aux conseils de la prudence, — telle doit être, selon nous, la double tâche des ministres anglais, et, s'ils veulent bien la prendre sur eux, les négocia-

tions que nous allons ouvrir se résoudront, nous l'espérons, sans danger pour la paix orientale.

« C'est à agir auprès d'eux en ce sens que l'empereur vous charge, monsieur le baron, de consacrer tous vos efforts et votre zèle. Recevez, etc.

« NESSELRODE (1). »

Tandis que M. de Nesselrode faisait pressentir à l'Angleterre, dans un langage si passionné et si hostile à la France, les mesures extrêmes que l'empereur de Russie allait prendre, la question des sanctuaires venait de recevoir à Jérusalem la solution mixte arrêtée par Fuad-Effendi. Il faut voir dans les faits à quoi se réduisaient ces victoires de l'influence française, auxquelles la colère du gouvernement russe donnait ces énormes proportions. Il faut comparer le résultat obtenu par nous aux accusations de M. de Nesselrode. Un commissaire de la Porte, Afif-Bey, avait été envoyé sur les lieux pour mettre à exécution la décision du gouvernement turc. Bien loin que la suprématie de l'église latine en terre sainte eût été constatée par les actes de ce commissaire, le grand firman qui tenait tant à cœur à la Russie avait été lu à Jérusalem. Le patriarche latin et

(1) *Corresp.*, part 1, n° 72.

le consul français s'étaient abstenus d'assister à la lecture de ce firman; cet acte s'était même accompli avec plus de publicité que Fuad-Effendi ne l'avait promis à notre ambassadeur. « Mais, écrivait le colonel Rose à son gouvernement, M. de Lavalette s'était résigné à ce résultat avec beaucoup de modération, et l'acceptait comme un fait accompli (1). » Les deux avantages obtenus par les Latins étaient la clé de la grande porte de l'église de Bethléem et l'admission au tombeau de la Vierge. En quoi consistaient ces avantages? Le colonel Rose va encore nous l'apprendre : « En fait, la cession de la clé n'est rien; elle ne donne pas le droit aux Latins de célébrer le service divin dans l'église; elle ne leur accorde que le passage pour arriver à la grotte de la Nativité, voûte située sous l'église, où les Latins ont deux sanctuaires, la Crèche et la grotte des Mages (2). » Voilà pour la clé. Quant au tombeau de la Vierge, les Grecs ayant craint que les Latins ne voulussent l'avoir pour eux exclusivement, une journée tout entière dans

(1) Colonel Rose to the earl of Malmesbury, Constantinople, January 4, 1853. *Corresp.*, part 1, n° 80.

(2) Colonel Rose to lord John Russell. January 21, 1853, *Corresp.*, part 1, n° 90.

l'année, M. de Lavalette déclara au colonel Rose qu'afin d'empêcher toute collision, il désirait que chaque culte eût le tombeau de la Vierge le temps nécessaire pour accomplir ses cérémonies, après quoi le sanctuaire resterait ouvert aux autres sectes. « M. de Lavalette, ajoutait le colonel Rose, m'a en outre assuré que, bien que, s'il eût pressé le sens de la note du 9 février, il eût pu demander pour les Latins la faculté d'avoir des lampes et des images dans le tombeau, il s'en était abstenu par esprit de modération, et qu'ainsi il avait renoncé pour les Latins aux privilèges qu'avaient dans le tombeau toutes les autres sectes chrétiennes, y compris même les Coptes et les Abyssins (1). » Le colonel Rose avait rapporté ces explications au ministre russe, M. d'Ozerof, qui en avait paru satisfait. A la date du 28 janvier, il croyait donc pouvoir annoncer à son gouvernement, en louant la modération des représentans de la France et de la Russie, que cette périlleuse question des lieux-saints était enfin terminée.

Voilà où en étaient les choses en janvier 1853. La question étant terminée sur les lieux

(1) Colonel Rose to lord John Russell. *Corresp.*, part 1, n° 91.

avec si peu d'avantages pour la France, la Russie pouvait se contenter de la laisser s'assoupir. Si cependant, dans l'opinion du cabinet russe, toutes les difficultés n'avaient point été résolues d'une façon satisfaisante, les dispositions spontanément manifestées par le gouvernement français lui ouvraient une autre voie. Il pouvait traiter directement et conclure à l'amiable avec la France, à Saint-Pétersbourg même, un arrangement définitif. Aucun de ces partis ne s'accommodait apparemment aux vues ultérieures de l'empereur Nicolas. M. de Nesselrode prit acte des ouvertures conciliantes de la France, mais il éluda la proposition d'une négociation directe. Sir Hamilton Seymour lui ayant demandé si la question se traiterait à Saint-Pétersbourg ou à Constantinople, le chancelier lui répondit qu'il valait mieux, pour plusieurs motifs qu'il n'exposa point, que les négociations fussent conduites auprès du gouvernement turc. Par une dépêche du 8 février, adressée à M. de Kissélef, il donnait en quelque sorte un rendez-vous diplomatique à la France à Constantinople. Dès le 4 février, il avait annoncé à sir Hamilton Seymour la mission extraordinaire du prince Menchikof.

II

LA MISSION DU PRINCE MENCHIKOF

## II

### LA MISSION DU PRINCE MENCHIKOF

Avant d'exposer les circonstances dans lesquelles le prince Menchikof arriva à Constantinople et les divers incidens de son ambassade, il importe de bien fixer le caractère que le gouvernement russe avait cherché à donner à cette mission extraordinaire aux yeux de la France et surtout de l'Angleterre.

M. de Nesselrode avait répondu aux ouvertures du gouvernement français dont nous avons parlé, par une dépêche du 8 février 1853 adressée à M. de Kissélef. Le chancelier résumait dans cette dépêche, au point de vue russe, toute la discussion de l'affaire des lieux-saints. Ce docu-

ment, où les récriminations abondaient, se terminait cependant par les assurances suivantes :

« Le cabinet impérial ne négligera aucun moyen pour hâter une conclusion désirable sous tant de rapports, et à laquelle la Russie entière prend le plus sérieux et le plus légitime intérêt. Il se plaît à compter sur les dispositions et le concours de la France. Il ne doute pas de la coopération efficace que la cour impériale d'Autriche, appelée par ses traités avec la Turquie à intervenir dans la question, y apportera de son côté.

« C'est dans ce sens que nous allons faire à Constantinople de nouvelles et énergiques démarches, qui, tout en rappelant à la Porte ses engagements vis-à-vis de nous, la convaincront, il faut l'espérer, qu'il n'y a en réalité ni conflit ni antagonisme entre nous et la France aujourd'hui, pas plus qu'à d'autres époques, pour ce qui concerne l'ordre de choses établi depuis des siècles dans les lieux vénérés de la Palestine; que toutes les grandes puissances de l'Europe désirent également la conservation de l'empire ottoman, sa tranquillité intérieure et l'indépendance de son gouvernement dans ses actes, lorsque la justice et ses propres intérêts les lui commandent.

« Nous sommes convaincus, d'après les termes de la dernière communication dont le général Castellbajac a été chargé, que les instructions dont l'ambassade de France à Constantinople est peut-être déjà munie à cette heure s'accordent avec les vues que nous venons

de développer ici avec autant de franchise que de confiance. Dans ce cas, l'entente, qui n'a pu jusqu'ici s'établir entre nos représentants à Constantinople autant que nous l'avions désiré, pourra avoir incessamment les plus heureux résultats dans la question qui nous préoccupe (1). »

M. de Lavalette ayant été rappelé sur sa demande, tout prétexte personnel fut enlevé par la France aux ombrages de la Russie à Constantinople. Un ambassadeur nouveau, sans antécédens et sans parti pris dans la question, M. de Lacour, fut chargé de suivre les négociations avec le nouvel envoyé de l'empereur de Russie. M. Drouyn de Lhuys s'était plaint des récriminations par lesquelles M. de Nesselrode avait répondu à ses ouvertures; le chancelier témoigna le regret qu'une pareille impression eût pu être produite par ce qu'il regardait comme un simple exposé des faits. Il dit à M. de Castelbajac que le tsar avait reçu avec une vive satisfaction les déclarations conciliantes de la France, qu'il y répondrait dans le même esprit, que le rappel de M. de Lavalette et les nominations de MM. de Lacour et de Bourqueney

(1) Le comte de Nesselrode à M. de Kissélef. *Corresp.*, part 1, n° 83.

étaient regardées comme une preuve des bonnes intentions de l'empereur des Français ; que le tsar serait heureux d'agir de concert avec la France pour prévenir la chute de l'empire turc ; que ses mouvements de troupes vers la frontière ottomane n'avaient pas pour but d'attaquer la Turquie, mais seulement d'agir moralement sur les ministres ottomans pour vaincre en eux une obstination qui amènerait la catastrophe que tout le monde voulait éviter (1). La France dut donc attendre l'effet des assurances de M. de Nesselrode.

On a pu remarquer le prix que la Russie mettait à concilier l'Angleterre à ses vues, et avec quel art elle cherchait à lui inspirer des préventions défavorables à la France. Aussi la diplomatie russe employa-t-elle toute son habileté à cacher au gouvernement anglais le vrai but de la mission du prince Menchikof. Elle n'épargna aucune protestation pour rassurer l'Angleterre sur ses desseins. Dans la dépêche du 14 janvier que nous avons citée, M. de Nesselrode disait que le seul objet de la Russie était « un

(1) Lord Cowley to the earl of Clarendon. Paris, march 10, 1853. *Corr.*, part 1, n° 96.

arrangement qui puisse rendre au firman la validité qu'on lui a ôtée, rétablir à Jérusalem les deux rits sur un pied d'égalité, et concilier leurs prétentions sans léser les droits de l'un et de l'autre. » Le 5 février, en annonçant à sir Hamilton Seymour l'ambassade du prince Menchikof, M. de Nesselrode lui assurait que les instructions données au nouvel ambassadeur étaient d'une nature conciliante, et que, quoique militaire, le prince lui-même était animé des intentions les plus pacifiques (1). Le 9 février, le comte de Nesselrode, parlant des instructions du prince Menchikof, les représentait de nouveau comme modérées : « Elles sont un peu vagues, ajoutait-il, car il est difficile de préciser jusqu'à quel point les droits assurés aux Grecs l'année dernière ont été violés. » Dans tous les cas, il n'était pas question de revenir sur les privilèges acquis aux Latins : tout ce que voulait la Russie, c'était d'obtenir pour les Grecs quelque équivalent des privilèges qu'ils avaient perdus (2). Enfin, le 24 mars, sir Hamilton Seymour

(1) Sir G. H. Seymour to lord John Russell. *Corresp.*, part 1, n° 87.

(2) Sir G. H. Seymour to the earl of Clarendon. *Corresp.*, part 1, n° 117.

écrivait à lord Clarendon : « J'ai dit au comte de Nesselrode que je désirais fort savoir si l'arrangement des difficultés relatives aux lieux-saints terminerait toutes les discussions entre la Russie et la Porte, ou bien si le prince Menchikof avait d'autres réclamations à présenter. Le chancelier n'en savait rien : — Il reste peut-être, a-t-il dit, quelques réclamations privées, mais je n'ai pas connaissance d'autres demandes. — En un mot, pas d'autres affaires, ai-je repris (avec insistance et afin de prévenir toute méprise), que celles qui peuvent exister entre deux gouvernemens amis? — Exactement, a répondu Son Excellence, les demandes qui forment les affaires courantes de toute chancellerie. — Cet aveu me paraît très satisfaisant (1). »

Ces assurances de la Russie à l'Angleterre étaient corroborées, comme lord Clarendon l'a dit à la chambre des lords, par des communications privées non moins explicites, et d'une telle nature que lord Clarendon a affirmé qu'il n'aurait pas plus songé à douter des déclarations de la Russie que de la parole d'honneur d'un de

(1) Sir G. H. Seymour to the earl of Clarendon. *Corresp.*, part 1, n° 124.

ses collègues. Le gouvernement anglais crut complètement aux promesses de la Russie; si nous constatons sa confiance dans les paroles que lui donnait le gouvernement russe, ce n'est point pour l'accuser d'imprévoyance: c'est pour établir sa bonne foi, la sincérité de ses intentions pacifiques, et montrer à quel point cette bonne foi a été trompée. Le gouvernement anglais crut donc que la mission du prince Menchikof n'aurait d'autre objet que la solution de l'affaire des lieux-saints; il vit cette mission sans crainte, plutôt même avec une nuance de prévention favorable. Les instructions qu'il donna en ce moment à ses agens portent toutes ce caractère. Le 28 janvier 1853, lord John Russell écrivait à lord Cowley: « Pour un gouvernement qui envisage avec impartialité ces contestations (entre la France et la Russie), une attitude des deux côtés si menaçante paraît lamentable. Nous regretterions profondément une dispute qui pourrait aboutir à un conflit entre deux grandes puissances européennes; mais quand nous songeons que cette querelle a pour motif des privilèges exclusifs sur les lieux auprès desquels l'homme-Dieu est venu annoncer la paix aux hommes de bonne volonté, — lorsque nous

voyons des églises rivales combattre pour la domination à l'endroit même où le Christ est mort pour l'humanité, — nous ne pouvons assister sans tristesse à un pareil spectacle. Votre Excellence comprendra donc : 1° que le gouvernement de Sa Majesté n'a pas à entrer dans le fond de ce débat; 2° que le gouvernement de Sa Majesté désapprouve toute menace et encore plus l'emploi immédiat de la force; 3° qu'il faut dire aux deux parties que si elles sont sincères dans le désir qu'elles proclament de maintenir l'indépendance de la Porte, elles doivent s'abstenir d'employer des moyens propres à montrer la faiblesse de l'empire ottoman. Par-dessus tout, elles doivent s'abstenir de mettre en mouvement des armées et des flottes pour faire de la tombe du Christ un sujet de querelle entre chrétiens (1). » Le 19 février, lord John Russell, trop confiant évidemment dans les promesses de la Russie, écrivait au colonel Rose, en lui annonçant comme ayant un but de conciliation la mission du prince Menchikof : « Vous aurez à tenir au ministre du sultan, au prince Menchikof et au ministre français un langage propre

(1) *Corresp.*, part 1, n° 77.

à ramener la question au point où elle était au mois de février de l'année dernière; ce résultat doit être atteint de la manière la plus compatible avec la dignité du gouvernement français, qui avait été quelque peu compromise par le langage de M. de Lavalette. On dit que l'empereur de Russie exigera la destitution de Fuad-Effendi. Sur ce point, vous vous abstenrez de prendre parti dans un sens ou dans l'autre (1). » Enfin lord Stratford de Redcliffe, en retournant à son poste, emporta les instructions de lord Clarendon, qui venait de remplacer lord John Russell au *Foreign-Office*. Ces instructions recommandaient à l'ambassadeur, qui devait passer par Paris et par Vienne avant de se rendre à Constantinople, d'entretenir M. Drouyn de Lhuys et M. de Buol. Il devait promettre au ministre français la coopération cordiale de l'Angleterre pour le maintien de l'intégrité et de l'indépendance de la Turquie, en lui recommandant la modération dans l'affaire des lieux-saints. Il devait donner les mêmes conseils de modération vis-à-vis de la Turquie à M. de Buol, et prendre acte des assurances de l'Autriche en faveur d'une

(1) *Corresp.*, part I, n° 89.

politique conservatrice en Orient. Il devait exprimer au sultan, avec les ménagemens dus à sa dignité, l'opinion du gouvernement anglais sur la gravité de la crise où l'empire ottoman était engagé. Il ne devait pas lui dissimuler que si la Porte laissait subsister les griefs des populations chrétiennes, que si elle autorisait par la faiblesse et les désordres de son administration le ton dictatorial que plusieurs gouvernemens avaient pris récemment à son égard, elle marchait à une catastrophe. Il devait lui donner tous les conseils propres à détourner un danger suprême, il avait le pouvoir, si l'existence du gouvernement ottoman était mise en question, d'avertir la flotte de Malte qu'elle eût à se tenir prête; mais il ne devait pas appeler cette flotte aux Dardanelles avant d'avoir des instructions nouvelles et positives de son gouvernement (1).

Telles étaient les dispositions de l'Angleterre à l'époque où le prince Menchikof allait se rendre auprès du sultan. Le prince arriva le 28 février. On se rappelle les circonstances qui signalèrent son entrée à Constantinople. Le prince Menchi-

(1) The earl of Clarendon to the viscount Stratford de Redcliffe, feb. 25, 1853. *Corresp.*, part 1, n° 94.

kof, amiral et ministre de la marine, était accompagné du prince Galitzin, aide de camp de l'empereur, et du comte Dimitri de Nesselrode, fils du chancelier. Il fut rejoint deux jours après par le vice-amiral Kornilof, aide de camp et adjudant-général de l'empereur et commandant de l'escadre de la Mer-Noire, par le général Nikapotchinski, chef d'état-major de l'armée qui se rassemblait sur la frontière, et par d'autres officiers. On apprenait en même temps à Constantinople que le cinquième et le septième corps d'armée s'étaient concentrés en Bessarabie, que l'avant-garde du général Dannenberg n'était qu'à deux heures de marche de Iassy, et que la flotte de Sévastopol était prête au premier ordre à mettre à la voile. Les premiers actes du prince Menchikof confirmèrent les rumeurs d'intimidation qui avaient précédé et accompagné son arrivée. Le jour où il débarqua, il avait envoyé ses lettres de créance au ministre des affaires étrangères, Fuad-Effendi. Le lendemain, il se rendit à la Porte : Fuad-Effendi l'y attendait dans les appartemens de son ministère, les portes toutes ouvertes. Il est de règle invariable qu'un ambassadeur nouveau auprès du sultan fasse sa première visite au

grand-visir, et la seconde au ministre des affaires étrangères. En quittant le grand-visir, le prince, quoique invité par l'introducteur des ambassadeurs à se rendre auprès du ministre des affaires étrangères, passa, à travers la haie des soldats et des kavass, devant l'appartement de Fuad-Effendi, situé à côté de celui du grand-visir, et se retira sans y entrer. L'affront était d'autant plus blessant que de grands préparatifs avaient été faits pour la réception de l'ambassadeur russe, et que cette cérémonie avait attiré un immense concours de population, et surtout de Grecs. Le lendemain, le prince Menchikof envoya dire au grand-visir par son premier drogman qu'il n'avait pas entendu, par cette infraction aux usages, porter atteinte à l'autorité du sultan, mais que l'ambassade russe ne voulait pas traiter avec Fuad-Effendi les négociations dont elle était chargée. Fuad-Effendi donna sa démission et fut remplacé par Rifaat-Pacha.

Cet incident produisit à Constantinople une impression profonde; le grand-visir en fut irrité et consterné. Le sultan ressentit l'outrage et ne cacha point son indignation. Les chargés d'affaires de France et d'Angleterre, M. Benedetti

et le colonel Rose, portèrent le même jugement sur la situation. Il était évident que le prince Menchikof, en montrant que la Russie savait atteindre et punir dans la cour du sultan un ministre qui lui déplaisait, voulait agir par l'intimidation sur l'esprit de la Porte. Le grand-visir dit au colonel Rose que l'indépendance de la Turquie était menacée, et le pria de faire venir l'escadre anglaise au mouillage de Smyrne, à Vourla. Le colonel Rose et M. Benedetti promirent au grand-visir de demander à leurs gouvernemens l'envoi des escadres. Ces assurances ne tranquillisèrent pas le ministre turc : « La Turquie sera perdue, dit-il, avant que les réponses de l'Angleterre et de la France aient pu arriver. » Le colonel Rose était convaincu, parce qui venait de se passer, que la Russie manquait aux assurances qu'elle avait données à son gouvernement. « Au lieu de retirer ses troupes ou d'arrêter leur marche, la Russie, écrivait-il à son ministre, les fait avancer vers le territoire turc; elle fait préparer des approvisionnemens pour son armée dans les provinces turques (en Moldavie et en Valachie), sans avoir encore déclaré et exposé à la Porte les griefs qu'elle a contre elle : chose inouïe et contraire aux droits

des nations civilisées. Elle prend d'autres grandes mesures militaires et maritimes dans la pensée manifeste de détruire l'indépendance de la Turquie ou de lui faire la guerre. » Croyant donc que si le sultan n'était pas appuyé dans cette crise, il livrerait son gouvernement à l'influence russe, il écrivit à l'amiral Dundas, en le priant d'amener l'escadre de Malte à Vourla, et fit part au grand-visir de cette démarche (1).

L'ensemble de ces circonstances ne fut point au premier moment apprécié de la même façon à Paris et à Londres.

Le gouvernement français comprit avec une sagacité remarquable la portée des premiers actes de l'ambassade du prince Menchikof. Directement engagée dans le débat qui était le prétexte de cette ambassade, la France devait veiller d'un œil plus attentif et plus intéressé qu'aucune autre puissance au caractère qu'elle allait prendre et aux complications qu'elle pouvait entraîner. Elle devait être sur ses gardes, car après les démarches qu'elle venait de faire à Saint-Pétersbourg, elle ne pouvait se dissi-

(1) Colonel Rose to lord John Russell, march 7, 1833. *Corresp.*, part 1, n° 105.

muler que l'envoi du prince Menchikof à Constantinople, coïncidant avec une démonstration militaire aux frontières de la Turquie, n'était point une réponse satisfaisante à ses ouvertures. Aussi, avant l'arrivée de l'ambassadeur russe à son poste, M. Drouyn de Lhuys appelait l'attention sérieuse de lord Clarendon « sur les complications qui pouvaient surgir en Orient par suite de la mission de M. le prince Menchikof (1). » Il résolut sur-le-champ d'envoyer l'escadre d'évolutions de Toulon dans les eaux de Salamine. Cette démonstration n'avait pour le moment que le caractère d'une mesure de surveillance et de précaution et d'autre effet que de placer notre escadre à peu près sur la même ligne d'observation que celle de l'Angleterre; mais les instructions adressées quelques jours plus tard à M. de Lacour montrent que le gouvernement français avait envisagé toutes les éventualités qui pouvaient sortir de l'état des choses à Constantinople avec une prévoyance, une prudence, une décision que le dévelop-

(1) Le ministre des affaires étrangères à M. le comte Walewski, 21 fév. 1853. *Documens français relatifs aux affaires d'Orient*, n° 2.

pement des faits ultérieurs a justifiées avec éclat (1).

L'équité commande de reconnaître que le gouvernement anglais était alors dans une situation différente. Premièrement, il était étranger à la querelle dans laquelle le prince Menchikof allait intervenir. Cette querelle ne le touchait que par l'influence qu'elle pouvait avoir sur l'existence de la Turquie. A ce point de vue, il en souhaitait la conclusion la plus prompte, et se réservait d'exercer au profit de la Porte et de la paix européenne un rôle de modérateur et d'arbitre conciliant. En second lieu, le cabinet anglais croyait aux assurances solennelles et chaque jour réitérées de la Russie. Il ne s'associa donc pas à l'initiative prise par son chargé d'affaires à Constantinople ; il approuva au contraire l'amiral Dundas, qui ne s'était pas rendu à l'appel du colonel Rose, et regretta que la France se fût hâtée d'envoyer son escadre dans les eaux de Grèce. « Le gouvernement de Sa Majesté, disait lord Clarendon au comte Walewski, est disposé à se fier à l'empereur de Russie, de qui nous avons reçu les assurances les plus solennelles

(1) *Documens français*, etc., nos 3, 4, 5 et 6.

que c'est à la fois son intérêt et son intention de maintenir l'empire turc, et que s'il s'opérait un changement dans ses vues à cet égard, il nous en ferait part immédiatement sans hésitation et sans réserve. Aucune communication de ce genre ne nous ayant été faite, nous sommes tenus de croire jusqu'à preuve contraire que la mission du prince Menchikof n'a pas un caractère menaçant pour l'indépendance et l'intégrité de la Turquie (1). » En même temps le gouvernement anglais se servait du témoignage de sa confiance vis-à-vis de la Russie pour lier davantage l'empereur Nicolas aux promesses qu'il avait faites. Dans une dépêche du 23 mars, adressée à sir Hamilton Seymour pour être communiquée à M. de Nesselrode, lord Clarendon, après avoir dit l'émotion excitée en France et en Angleterre par les nouvelles de Constantinople et les bruits répandus sur les exigences du prince Menchikof, ajoutait : « Le gouvernement de Sa Majesté n'a point ressenti l'alarme ni partagé les appréhensions que les faits et les rumeurs auxquels je viens de faire allusion peuvent paraître justifier,

(1) The earl of Clarendon to lord Cowley, march 22, 1853. *Corresp.*, part 1, n° 111.

car en plus d'une occasion il a reçu l'assurance personnelle de l'empereur de Russie qu'il était déterminé à maintenir l'indépendance de l'empire turc, et que si les vues de Sa Majesté Impériale venaient à subir quelque changement à l'égard de cette importante question, il le ferait franchement savoir au gouvernement de Sa Majesté. Aucune communication semblable n'ayant été reçue, le gouvernement de Sa Majesté est sûr que, quels que soient les objets de la mission du prince Menchikof, ni l'autorité du sultan, ni l'intégrité de ses États, ne sont en danger. » Lord Clarendon cherchait ensuite à expliquer l'envoi de la flotte française et à en atténuer l'effet. « La France, disait-il, n'était pas dans la même position que l'Angleterre. Elle était engagée dans la question des lieux-saints; elle n'avait pas reçu du gouvernement russe les mêmes assurances sur les vues de l'empereur. Il n'était donc pas étonnant que, dans la crainte d'un démembrement prochain de la Turquie, elle eût pris une détermination hâtive; mais le gouvernement anglais espérait que, dans l'intérêt de la paix, l'empereur Nicolas recommanderait au prince Menchikof d'avoir soin, en assurant les droits de l'église grecque, qu'il ne fût imposé

aux Latins aucune condition blessante pour l'honneur et les intérêts de la France (1). »

M. de Nesselrode se hâta de répondre à cette dépêche de lord Clarendon et n'épargna rien pour entretenir l'Angleterre dans sa fausse sécurité. Il écrivit le 7 avril au baron Brunnow :

« Il nous a été bien agréable, monsieur le baron, de voir par cette pièce (la réponse de lord Clarendon), comme par le résumé de vos entretiens avec les ministres britanniques, que tous les faux bruits répandus à Constantinople à l'égard de nos intentions n'avaient causé aucune alarme ou appréhension au cabinet de Londres, convaincu, par les assurances personnelles qu'il a reçues à ce sujet de l'empereur, que le désir et la résolution de Sa Majesté sont de respecter l'indépendance et l'intégrité de l'empire turc, et que si ses vues à cet égard venaient à subir un changement quelconque, notre auguste maître serait le premier à en avertir le gouvernement anglais.

« Veuillez assurer les ministres de la reine, dans les termes les plus positifs, que les intentions de l'empereur sont toujours les mêmes, et que toutes les vaines rumeurs auxquelles a donné lieu dans la capitale ottomane l'arrivée du prince Menchikof : — occupation des principautés, agrandissement de territoire du côté de nos frontières asiatiques, prétention de nous assurer la nomination du patriarche grec de Constantino-

(1) *Corresp.*, part 1, n<sup>o</sup> 113.

ple, langage hostile et comminatoire tenu à la Porte par notre ambassadeur, — sont non-seulement exagérées, mais dénuées même de toute espèce de fondement; qu'en un mot la mission du prince Menchikof n'a jamais eu et n'a encore d'autre but que celui dont Votre Excellence a été chargée de faire part au gouvernement britannique. »

En même temps que la Russie renouvelait ses promesses et redoublait ses protestations à l'Angleterre, elle employait toutes les flatteries, toutes les ruses pour la séparer de la France. Exciter contre nous les défiances de l'Angleterre, empêcher l'alliance des deux grandes nations libérales de l'Occident, tel était dès le principe le but du gouvernement russe. On va voir le langage que la Russie tenait sur notre compte, langage où l'acrimonie se cachait mal sous des grimaces de dédain, langage que par modération nous ne voulons point qualifier, mais qu'il nous suffit de reproduire pour faire comprendre à des lecteurs français la vraie situation d'intérêt et d'honneur où la France est placée dans cette question vis-à-vis de la Russie. M. de Nesselrode continuait en ces termes :

« Quant à la recommandation qui nous est faite de ménager autant que possible l'amour-propre de la

France dans la question délicate des lieux-saints, et, tout en revendiquant les droits de l'église grecque, de chercher à ne rien imposer aux Latins qui pût blesser trop directement l'honneur et les intérêts de cette puissance, vous pouvez assurer également les ministres anglais que dans l'arrangement à négocier il n'est point question de faire révoquer ou ôter aux Latins les dernières concessions qu'ils ont obtenues par la note ottomane du 9 février de l'an passé, mais simplement de faire concorder ces concessions avec les dispositions du hattî-chérif, en les dépouillant de ce qu'elles peuvent avoir d'exclusif, d'obtenir aux Grecs quelques compensations pour le tort qui leur a été fait, et surtout de les mettre à l'abri contre le retour de nouveaux préjudices.

« En général nous ne demandons pas mieux que de nous entendre à l'amiable avec le gouvernement français, en ayant égard à la position où il s'est lui-même placé, quoique toutes les concessions qu'on peut faire à sa susceptibilité n'aient presque toujours pour effet que de le rendre plus exigeant, en ce qu'il en prend acte comme d'un succès qui l'autorise à en chercher d'autres; mais il faut qu'il se prête lui-même à nous en faciliter les moyens, au lieu d'agir en sens contraire, comme il vient de le faire si précipitamment par une démonstration dont les conséquences peuvent mettre en opposition nos désirs de conciliation et le soin de notre dignité. Le gouvernement anglais doit voir lui-même que la France n'est pas toujours accessible aux conseils de la modération, puisque les sages représentations qu'il lui a fait faire par

lord Cowley n'ont pu empêcher le départ de l'escadre française.

« L'empereur vous charge, monsieur le baron, de remercier très particulièrement, en son nom, lord Aberdeen et lord Clarendon de la salutaire impulsion qu'ils viennent de donner aux résolutions du cabinet britannique. Le premier nous a offert, en cette occasion, un nouveau témoignage de confiance, auquel notre auguste maître est infiniment sensible. Le second, avec lequel nos relations viennent à peine de se nouer, les ouvre ainsi sous des auspices qui nous autorisent à espérer qu'elles seront des plus satisfaisantes. En se fiant à nos assurances, en refusant de suivre la France dans une mesure, sinon hostile, au moins empreinte de défiance envers nous, l'Angleterre, dans les circonstances actuelles, a fait œuvre de bonne politique. Rien n'eût été plus à regretter que de voir les deux puissances maritimes s'associer, ne fût-ce qu'un moment et d'apparence plutôt que de fait, sur la question d'Orient, telle qu'elle est posée à cette heure. Quoique leurs vues à cet égard diffèrent au fond *toto caelo*, cependant, comme le public européen n'est guère en état d'en faire la distinction, leur identité ostensible n'aurait pu manquer de les présenter sous l'aspect d'une alliance intime. L'ardeur française se fût hâtée d'exagérer, en les exploitant dans son intérêt, ces nouveaux semblans d'entente cordiale, et toutes les situations en Europe en auraient été à l'instant faussées. L'apparition simultanée des deux flottes rendait la question insoluble à Constantinople. Elle nous plaçait dans une position que nous n'au-

rions pu accepter, et qui n'eût plus permis à l'empereur, se trouvant ainsi sous le coup d'une démonstration comminatoire, de suivre librement ses inspirations conservatrices et pacifiques.

« De la part de la France isolée, la mesure perd beaucoup de ses inconvéniens, quoiqu'elle soit encore loin d'en être exempte. Aussi l'empereur ne s'en préoccupe-t-il que peu, et Sa Majesté n'y voit point de raison pour rien changer pour le moment à ses dispositions et vues antérieures. L'attitude de l'Angleterre suffira pour neutraliser celles qui, de la part des Français ou des Turcs, — si ceux-ci se sentaient encouragés par la présence de la flotte française, — pourraient entraver ou reculer trop longtemps la solution favorable du litige. Sous ce rapport, lord Aberdeen nous semble avoir parfaitement compris le beau rôle qu'avait à y jouer l'Angleterre, et nous aimons à l'en féliciter, persuadés d'avance de l'impartialité qu'il mettra à le remplir (1). »

Tandis que ces communications s'échangeaient entre les cabinets européens, le prince Menchikof dévoilait peu à peu à Constantinople les véritables objets de sa mission.

L'ambassadeur russe voulut d'abord amuser les chargés d'affaires de France et d'Angleterre. Il tâcha de les rassurer en leur déclarant qu'i

(1) *Corresp.*, part 1, n° 138.

« était un négociateur, et non, comme le comte de Leiningen (qui peu de temps auparavant avait été envoyé par l'Autriche pour arranger les affaires du Montenegro), porteur d'ordres péremptoires. » Il disait au colonel Rose qu'il avait ordre d'exiger de la Porte l'exécution du firman accordé aux Grecs et une réparation vis-à-vis de l'empereur de Russie; mais il ajoutait que cette demande en réparation était déjà satisfaite par la retraite de Fuad-Effendi. Il répondait légèrement à M. Benedetti, qui venait l'entretenir de l'affaire des lieux-saints, qu'il considérait cette question comme secondaire, et qu'il était en train de l'étudier. Quand les chargés d'affaires de France et d'Angleterre le pressaient à l'endroit des armemens de la Russie, il répondait que ces préparatifs militaires avaient été faits en vue de la guerre du Montenegro, et que si le comte de Leiningen n'avait pas obtenu satisfaction de la Porte sur ce point, la Russie serait intervenue de concert avec l'Autriche en faveur des Monténégrins. « Mais cette question est réglée, lui faisait-on observer; les troupes russes se retireront-elles? — Elles resteront où elles sont, répliquait le prince; elles occupent leurs cantonnemens ordinaires. » Poussé davan-

tage, il s'échappait par une autre série d'arguments. Il prétendait que les mouvemens militaires d'Omer-Pacha avaient inspiré des soupçons au gouvernement russe, qu'on craignait qu'Omer-Pacha ne portât la guerre et les doctrines de Mazzini sur le territoire autrichien et dans les provinces danubiennes. « De toutes les excuses données par la Russie pour ses menaçantes démonstrations militaires, écrivait le colonel Rose, celle-là est assurément la moins bonne. Je dis au prince Menchikof que je pouvais lui donner l'assurance positive que la Porte n'avait jamais eu l'idée de mettre à exécution de si grands projets de conquête et de propagande révolutionnaire, si disproportionnés avec ses ressources et si ruineux pour ses intérêts ; qu'Omer-Pacha avait l'ordre le plus sévère de s'éloigner de la frontière autrichienne ; et je demandai à Son Excellence comment il était possible que ce général, avec les troupes peu nombreuses et défectueuses dont il disposait, fit un mouvement au milieu de populations slaves hostiles, en ayant contre lui de front les armées russes, sur son flanc gauche celles de l'Autriche, et les belliqueux Monténégrins sur ses derrières. » Acculé, le prince Menchikof répondait : « Tout ce que

je puis vous dire, c'est que j'ai les intentions les plus pacifiques (1). »

Cette attitude et ce langage évasif étaient bien faits pour inspirer des inquiétudes aux chargés d'affaires de France et d'Angleterre. Les premières communications du prince Menchikof avec la Porte ne tardèrent pas à confirmer leurs défiances. Le prince, accompagné de son ambassade, fit sa visite officielle à Rifaat-Pacha, le successeur de Fuad-Effendi, le 17 mars. Les ministres turcs se montrèrent fort boutonnés sur ce qui s'était passé dans cette entrevue, principalement à l'égard du chargé d'affaires français. Peu à peu cependant Rifaat-Pacha et surtout le grand-visir se laissèrent arracher par le colonel Rose d'importans demi-aveux. Il en résultait que le prince Menchikof imposait à la Porte le secret, sur les ouvertures qu'il lui faisait, vis-à-vis des représentans de la France et de l'Angleterre, qu'il voulait obtenir un traité secret entre la Turquie et la Russie d'une portée plus grave que celle du traité d'Unkiar-Skelessy, et qu'il engageait la Porte à se défier des avis de ce

(1) Dépêches du colonel Rose des 10 et 15 mars et 3 avril 1833. *Corresp.*, part 1, nos 119, 123 et 146.

qu'il appelait les *puissances mal intentionnées*, parmi lesquelles il désignait spécialement la France (1). Nous croyons devoir citer une de ces curieuses confidences du grand-visir au colonel Rose telle que la résumait en français un drogman de l'ambassade anglaise :

« Le prince Menchikof ne nous a pas encore déclaré quelles sont les demandes de son gouvernement, ni les a-t-il spécifiées. Il parle toujours dans des termes généraux et vagues de la question des lieux-saints, de l'affaire des réfugiés, mais il n'a encore rien précisé. Nous savons cependant que sa mission est de faire avec nous un traité secret d'alliance. Il ne l'a pas demandé officiellement, mais il a dit à quelques personnes de sa confiance, et qu'il sait qui communiquent avec nous, que nous avons tort de nous fier aux gouvernemens anglais et français, car l'expérience devrait enfin nous prouver que nous avons beaucoup perdu et rien gagné en suivant leur politique et leurs conseils. C'est par ce langage qu'il cherche à gagner leur appui, et s'assurer de leur concours dans l'œuvre du traité secret qu'il cherche à faire. Sa politique est très confuse. Tantôt il veut nous faire aller vers la Russie par la douceur, en faisant répandre le bruit que les intentions de son gouvernement sont pacifiques; tantôt il cherche à nous attirer en signalant les désavantages

(1) Colonel Rose to the earl of Clarendon, march 24, 25. *Corresp.*, part 1, nos 133, 134.

et l'inutilité de notre confiance en l'Angleterre et la France, et combien nous avons eu tort de suivre les conseils de ces deux puissances, auxquelles nous ne devrions pas être attachés, surtout si nous considérons que la nature de leur constitution diffère de la nature de la nôtre, qui est au contraire comme celle de la Russie et de l'Autriche.

« Le prince Menchikof a eu une conférence avec Rifaat-Pacha il y a deux jours. Dans cette conférence, il lui a dit qu'avant de faire connaître à la Sublime-Porte la nature de sa mission et les demandes de son gouvernement, et avant de s'expliquer, il demandait à Rifaat-Pacha la promesse formelle de la Porte qu'elle ne communiquera ni au représentant de l'Angleterre ni à celui de la France absolument rien de ce qu'il a à lui demander ou à lui proposer; qu'il voulait que cela eût à se passer sous le sceau du plus grand secret, sans quoi il ne voulait pas entrer en matière. Rifaat-Pacha lui a répondu qu'il lui est impossible de garder le secret, vis-à-vis des représentans de ces deux puissances les plus amies de la Porte, dans une question si importante; qu'au contraire il considère comme un devoir de la Porte de tenir ces deux puissances au courant de ce qui intéresse la Turquie, — cet empire auquel ces puissances se sont toujours intéressées et qu'elles ont toujours protégé. Cette réponse de Rifaat-Pacha a beaucoup fâché le prince Menchikof, qui le quitta sans lui rien dire; mais cet état de choses, cette mystification, cette politique confuse, ne peuvent pas continuer. Le prince Menchikof aura dans le courant de cette semaine une autre conférence avec Rifaat-

Pacha, et je crois que les véritables prétentions de la Russie y seront déclarées et mises au jour.

« Dans une note verbale qu'il a donnée à Rifaat-Pacha, le prince Menchikof s'exprime dans des termes très-vagues et en faisant rouler toutes ses phrases sur la question des lieux-saints, et dans une partie de cette note il dit, en parlant de l'Angleterre et de la France, les puissances *bed hab*, c'est-à-dire mal disposées (1). »

Le prince Menchikof se déclara en effet dans la nouvelle conférence qu'il eut avec Rifaat-Pacha. Il discuta d'abord l'affaire des lieux-saints; puis, suivant le récit du grand-visir au colonel Rose, il exposa le désir de l'empereur de conclure un traité secret avec la Turquie. En vertu de cette convention, la Russie mettrait à la disposition de la Turquie une armée de quatre cent mille hommes et une flotte, si elle avait jamais besoin de secours contre les puissances occidentales. En retour, la Russie demandait une addition secrète au traité de Kainardji, par laquelle l'église grecque serait placée sous la protection russe. Le prince Menchikof exigeait que le plus grand secret fût

(1) Colonel Rose to the earl of Clarendon. *Corresp.*, part 1, n° 135, inclosure 2.

gardé touchant cette proposition; si la Turquie la faisait connaître à l'Angleterre et à la France, il menaçait de quitter sur-le-champ Constantinople avec sa mission. Le grand-visir, en donnant ces détails au colonel Rose, l'assura que rien ne serait ajouté au traité de Kainardji, et que plutôt que d'accepter les propositions fatales à la Turquie, que venait de lui faire le prince Menchikof, il quitterait le ministère (1).

Les choses en étaient là lorsque, le 5 avril, l'ambassadeur d'Angleterre, lord Stratford de Redcliffe, arriva à Constantinople. Il y précéda de quelques jours le nouvel ambassadeur français, M. de Lacour.

Je ne commets d'injustice envers personne, et je ne serai démenti par aucun de ceux qui ont lu toute la correspondance politique relative à la crise orientale, en disant que parmi les diplomates qui ont pris part à ces difficiles transactions, la première place appartient à lord Stratford de Redcliffe. La connaissance approfondie des hommes et des choses de la Turquie, l'intelligence des intérêts de son pays et

(1) Colonel Rose to the earl of Clarendon, april 1; 1853. *Corresp.*, part 1, n° 136, inclosure 1.

le coup d'œil sûr du patriotisme, la prudence unie à l'énergie, la perception vive et claire des difficultés, l'esprit de ressources qui trouve les expédiens, la résolution prompte et l'exécution rapide qui les appliquent à temps, la hauteur et la vigueur du caractère, lord Stratford a déployé toutes ces qualités avec une rare distinction, et, il faut le reconnaître, c'est un honneur et un bonheur pour l'Angleterre, que sa politique, en un moment si critique, ait été représentée à Constantinople par un pareil homme d'État.

Lord Stratford ne fut ni surpris ni déconvenancé par la situation qui l'attendait. Il vit le lendemain de son arrivée le grand-visir et le reis-essendi. A travers leurs aveux et leurs réticences, il démêla la situation vraie. Il y avait dans le langage tenu à la Porte par la Russie un mélange de plaintes amères et d'amicales assurances, des demandes formelles relatives aux lieux-saints, l'indication de vues ultérieures, et sur le tout un ton général d'insistance qui frisait l'intimidation. Le sultan n'avait pas répondu comme son père aux offres et aux démarches amicales du tsar; il se laissait trop influencer par des puissances mal intentionnées pour la

Russie; il avait manqué récemment aux égards dus à l'empereur : voilà pour le chapitre des plaintes. — Les assurances amicales s'exprimaient par le désir de maintenir l'empire turc et de renouveler les relations cordiales qui, disait-on, avaient autrefois tant profité à la Porte. Les demandes relatives aux lieux-saints portaient sur la confirmation du *statu quo* au moyen d'une convention écrite, sans rien retirer cependant des privilèges récemment accordés aux Latins. Quant aux indications sur les vues ultérieures, elles étaient à la fois vagues et menaçantes. Le prince Menchikof avait commencé par sonder la Porte sur un traité d'alliance défensive avec la Russie; puis, ne recevant aucun encouragement sur ce point du côté des ministres turcs, il semblait avoir abandonné cette idée. Cependant il parlait d'assurer des garanties d'indépendance aux patriarches grecs et de les faire nommer à vie, de définir et de développer le traité de Kainardji par une convention formelle entre les deux gouvernemens, de façon à assurer le protectorat religieux de la Russie sur les sujets grecs et arméniens de la Porte. Enfin l'intimidation se trahissait par la demande péremptoire d'une réparation pour la prétendue offense que

les dernières vacillations de la Porte avaient faite à la dignité de l'empereur, par l'insistance avec laquelle on exigeait de la Porte une décision immédiate, par la menace de rompre les relations diplomatiques, si le divan laissait transpirer quelque chose des négociations, et de se retirer à Odessa, si les ministres cherchaient à les faire traîner en longueur. Ce système d'intimidation prenait un caractère plus grave, rapproché des préparatifs militaires et maritimes de la Russie, et surtout de la position du prince Menchikof, sous l'autorité duquel étaient placés les troupes et les vaisseaux suspendus sur la Turquie.

Les ministres ottomans annoncèrent à lord Stratford qu'ils n'avaient rien décidé encore : ils attendaient l'arrivée de M. de Lacour pour finir l'affaire des lieux-saints, qui ne leur donnait pas d'inquiétude ; mais les autres propositions du prince Menchikof excitaient leur anxiété. Leurs craintes se traduisaient, auprès de lord Stratford, en demandes d'avis, sans aller jusqu'à dire si leurs questions étaient motivées sur des communications positives de la Russie ou sur de simples hypothèses.

Lord Stratford donna à ses réponses le même

tour hypothétique, et cependant traça sur-le-champ aux ministres turcs un plan de conduite habile et net. « Efforcez-vous, leur dit-il, de séparer l'affaire des lieux-saints des propositions ultérieures, quelles qu'elles soient, de la Russie. La marche que vous avez suivie pour l'affaire des lieux-saints me paraît la meilleure, et je suis heureux de voir qu'il y a chance de la terminer à la satisfaction de la France et de la Russie. Ce point réglé, quand le prince Menchikof viendra vous présenter des propositions nouvelles, vous serez parfaitement libres de refuser d'entrer en négociation, si on ne vous explique complètement la nature, l'étendue et les motifs de ces propositions. Si l'on veut les appuyer sur un traité existant, il faudra que l'on vous fournisse des explications semblables. Dans le cas où, après examen, on jugerait que ces propositions seraient de nature à établir en faveur d'une puissance étrangère une influence sur les sujets chrétiens de la Porte qui pourrait être dangereuse ou embarrassante pour l'exercice de l'autorité légitime du sultan, on ne saurait contester aux ministres de Sa Hautesse le droit de les repousser, ce qui d'ailleurs n'empêchera pas le sultan de réformer, de son autorité souveraine,

les abus existans, ou la Porte d'exécuter ponctuellement ses traités avec la Russie. Il n'y a pas à craindre que l'empereur Nicolas tente de vous imposer ces propositions par la force. Son caractère personnel, ses obligations vis-à-vis des autres grandes puissances chrétiennes, ses fréquentes déclarations touchant l'indépendance de l'empire turc, repoussent un pareil soupçon. Il ne pourrait jeter le masque et contraindre la Porte à accepter des propositions qui affecteraient matériellement les relations du sultan avec une portion considérable de ses sujets, sans encourir un blâme sévère et sans compromettre de grands intérêts. Si pourtant les prévisions les plus raisonnables étaient déjouées, si son ambassadeur était autorisé à pousser les choses aux dernières extrémités, il resterait encore à la Porte la ressource de réserver son consentement jusqu'à ce qu'elle eût consulté ceux de ses alliés qui sont, conjointement avec la Russie, parties au traité de 1841 (1). »

Trois jours après, lord Stratford, écrivant à lord Clarendon, précisait l'objet véritable de la

(1) Lord Stratford de Redcliffe to the earl of Clarendon, april 6, 1853. *Corresp.*, part 1, n° 150.

mission du prince Menchikof et la nature des difficultés qui allaient naître. « On peut présumer, disait-il, que l'objet immédiat de la cour de Saint-Pétersbourg est d'acquérir une influence plus large et plus efficace sur la population grecque de cet empire, et de faire peser le joug d'une plus lourde responsabilité sur le gouvernement du sultan, si celui-ci cherche à se soustraire aux conséquences d'un pareil protectorat. En envisageant la question d'un point de vue européen, j'ose penser que votre seigneurie ne sera point surprise de la répugnance de la Porte pour de pareilles propositions venant d'un pareil endroit. J'ai des raisons de croire que tout le monde les voit ici avec soupçon et alarme. Un ministre turc a dit que l'acceptation de ces propositions serait virtuellement le partage de l'empire. Cette opinion est peut-être exagérée; elle représente néanmoins l'impression dominante, et témoigne d'une prévoyance dont il serait dangereux de ne pas tenir compte. Dans mes communications avec les ministres turcs, sur un sujet si délicat, je ne perdrai pas de vue les intérêts importans qui pourraient en être affectés; et quoique vivement frappé des objections que soulève le principe des propositions russes, je

me tiendrai prêt à y introduire au besoin les amendemens propres à en prévenir les mauvais effets dans l'application (1). »

Lord Stratford exécuta fidèlement son plan, qui fut adopté par les ministres de la Porte. On travailla activement à l'arrangement de la question des lieux-saints. Malgré le fracas que la Russie avait fait des prétendus triomphes de l'ambition et de l'influence française, quand on en vint à l'examen sérieux des choses, il fallut bien reconnaître que les plaintes de la Russie avaient été démesurément exagérées. Il s'agissait d'abord de concilier pratiquement la note française et le firman grec de février 1852. M. de Nesselrode fit à ce sujet à sir Hamilton Seymour un aveu qui mérite d'être relevé : « J'ai eu, disait-il (6 avril), l'occasion de comparer la note de la Porte à l'ambassade française, datée du 9 février de l'année dernière, avec le firman communiqué à la Russie le 10 du même mois; la différence est si insignifiante, que je ne comprends pas que le cabinet français ait élevé une question sur un point si peu digne de fixer l'at-

(1) April 9, 1853. *Corresp.*, part 1, n° 152.

tention (1). » Sur qui, nous le demandons, de la France ou de la Russie, tombait le poids d'un pareil aveu, de la France, qui avait tout fait pour assoupir l'affaire, et qui avait consenti à toutes les concessions, ou de la Russie, qui avait choisi ce prétexte pour dénoncer l'insatiable ambition de la France, préparer des armemens et menacer l'indépendance de la Porte? Si quelques mois plus tôt M. de Nesselrode eût étudié la note et le firman, et eût exprimé une pareille opinion, quel motif sérieux eût-il pu donner à la mission du prince Menchikof? Il y avait en outre à fixer deux autres points : la réparation de la coupole du saint-sépulcre et le règlement du service religieux des différentes communions dans l'église du tombeau de la Vierge. M. de Lacour à Constantinople, M. Drouyn de Lhuys à Paris, comprirent qu'il fallait se hâter, dans cette question, de ne plus laisser un prétexte aux plaintes et aux entreprises de la Russie. Lord Stratford mit en présence le prince Menchikof et M. de Lacour, et grâce à l'esprit conciliant de notre ambassa-

(1) Sir G. H. Scymour to the earl of Clarendon. *Corresp.*, part 1, n° 142.

deur, il amena entre eux une entente définitive sur ces dernières contestations. La coupole serait réparée aux frais du sultan; le patriarche grec, qui prétendait d'abord diriger les réparations, ne serait admis qu'à donner des conseils; dans la distribution des heures de service, les Grecs auraient les premiers la jouissance du sanctuaire, puis viendraient les Arméniens et enfin les Latins. Les deux firmans rendus par la Porte pour légaliser cette solution la lieraient pour l'avenir. La question des lieux-saints fut ainsi arrangée à la satisfaction du prince Menchikof. La France, outre la confirmation des petits avantages qu'elle avait obtenus l'année précédente, n'avait pas trop à se plaindre au fond d'un acte qui établissait le *statu quo* sur de pareilles bases, car, comme M. Drouyn de Lhuys le faisait remarquer à lord Cowley, l'expérience des soixante dernières années prouve que les Latins ont plus à craindre les usurpations des Grecs que les Grecs n'ont à redouter, en Terre-Sainte, les usurpations des Latins (1).

(1) Lord Stratford de Redcliffe to the earl of Clarendon, april 20, april 22. *Corresp.*, part 1, nos 166, 167. — Lord Cowley to the earl of Clarendon, may 19. *Corresp.*, part 1, n° 183.

Ce résultat obtenu, le seul motif apparent, donné par la Russie à l'Europe, de la mission du prince Menchikof avait disparu. La Russie était obligée de démasquer les desseins qu'elle avait jusque-là dissimulés. Une question bien plus grande allait s'élever. La situation était complètement changée.

Nous allons résumer rapidement les actes du prince Menchikof relatifs à ces nouvelles exigences de la Russie; nous nous dispenserons de citer tout au long ses diverses notes et les projets de traité, de *sened* ou de note qui les accompagnaient. Ces documens, livrés dans le temps à la publicité, sont dans toutes les mémoires.

Les prétentions de la Russie furent d'abord exprimées dans toute leur crudité dans le projet de traité secret que le prince Menchikof remit à la Porte quelques jours après son arrivée, en lui interdisant de le communiquer aux ministres d'Angleterre et de France. Le premier article de ce traité stipulait formellement le protectorat de la religion grecque; il était ainsi conçu : « Dans le but désiré de faire cesser à jamais toutes les causes de dissension, tous les doutes et tous les différends relativement aux immunités, aux droits et aux privilèges qui ont été accordés et assurés

par les anciens empereurs ottomans aux habitans de la Moldavie, de la Valachie et de la Serbie, qui, de même que différentes autres nations chrétiennes dans l'empire turc, professent la religion gréco-russe, on est convenu, par la présente convention, des conditions suivantes, savoir : la religion grecque sera toujours protégée dans toutes les églises ; les représentans de la cour impériale auront le droit, comme par le passé, de donner des ordres aux églises, tant à Constantinople que dans d'autres endroits et villes, ainsi qu'aux ecclésiastiques, et comme ces conseils viennent de la part d'un gouvernement voisin et ami, ils seront bien accueillis (1). »

Le 19 avril, après avoir reçu de son gouvernement de nouvelles instructions, le prince Menchikof envoya à la Porte une note verbale où, après avoir spécifié les demandes de la Russie au sujet des lieux-saints, il n'insistait plus sur le traité secret, et le remplaçait par un *sened* ou une convention. « La Russie, disait-il en allant au-devant de l'objection fondamentale que sa proposition soulevait, ne demande pas à la Porte

(1) Projet de traité secret proposé à la Porte par le prince Menchikof. *Corresp.*, part 1, inclosure in n° 153.

de concessions politiques; son désir est de calmer les consciences religieuses par la certitude du maintien de ce qui a toujours été pratiqué jusqu'à notre temps. Elle requiert, dans l'intérêt des immunités religieuses du culte orthodoxe, un acte explicatif et positif de garanties, — acte qui n'affecterait en rien ni les autres cultes ni les relations de la Porte avec d'autres puissances. » Le 5 mai, le lendemain du jour où les firmans qui réglaient l'affaire des lieux-saints avaient été remis aux ambassadeurs, après l'arrivée d'instructions nouvelles et toujours plus pressantes de Saint-Pétersbourg, il adressa une note à la Porte. « N'ayant obtenu jusqu'ici, y disait-il, aucune réponse au plus important point, qui réclame des garanties pour l'avenir, et ayant tout récemment reçu l'ordre de redoubler d'insistance pour arriver à la solution immédiate de la question qui forme le *principal objet* de la sollicitude de Sa Majesté l'empereur, l'ambassadeur se voit dans l'obligation de s'adresser aujourd'hui à son excellence le ministre des affaires étrangères, en renfermant cette fois ses réclamations dans les dernières limites des directions supérieures. »

Le prince Menchikof poursuivait en disant

que ses demandes étaient substantiellement les mêmes que celles qu'il avait faites dans le principe en faveur du culte orthodoxe; il présentait un nouveau projet de *sened* plus adouci dans la forme que le premier, et demandait une réponse pour le 10 mai, ajoutant qu'il considérerait tout délai plus long « comme un manque de procédés envers son gouvernement, ce qui lui imposerait les plus pénibles obligations. »

Le jour où expirait le terme fixé par le prince Menchikof, le ministre des affaires étrangères turc répondait par une note où la Porte protestait solennellement de son respect pour les immunités religieuses de ses sujets chrétiens, mais où elle refusait de prendre à cet égard aucun engagement avec la Russie. « Quels que soient les sentimens d'amitié qui existent entre la Sublime-Porte et la Russie, disait Rifaat-Pacha, il est constant pour tout le monde que si un gouvernement, pour une question aussi grave que celle-ci, — qui annulerait et détruirait les bases de son indépendance, — signait un engagement avec un autre gouvernement, il ferait un acte entièrement contraire au droit international, et il effacerait totalement le principe de son indépendance. » Le 13 mai, le prince Menchikof de-

vait avoir une conférence avec le grand-visir, Méhémet-Ali-Pacha. Au lieu de s'y rendre, il alla au palais du sultan, et, sans égard pour la situation d'Abdul-Medjid, qui venait de perdre sa mère, il réclama une audience du souverain. Celui-ci le renvoya à ses ministres; mais Méhémet-Ali et Rifaat-Pacha, offensés de cette démarche, donnèrent leur démission. Une crise ministérielle s'ensuivit. Mustapha-Pacha fut nommé grand-visir, et Rechid-Pacha ministre des affaires étrangères. L'ambassadeur russe parut croire un instant que le ministère remanié lui serait plus favorable. Il voulut avoir l'air de faire une concession en donnant à l'engagement qu'il exigeait de la Turquie la forme d'une note qui lui serait adressée par la Porte; mais le nouveau ministère refusa, comme l'ancien, d'aliéner l'indépendance de l'empire ottoman. Dans un conseil composé de ministres et de hauts fonctionnaires, les dernières propositions de la Russie furent rejetées à la majorité de 42 voix contre 3. Le prince Menchikof partit le 21 mai. Le comte de Nesselrode adressa le 31 mai l'ultimatum de la Russie à Rechid-Pacha. Le 3 juillet, les Russes passaient le Pruth et occupaient les principautés danubiennes.

Il est maintenant superflu de discuter l'atteinte portée par les prétentions de la Russie à l'indépendance et à la souveraineté du sultan. L'opinion de l'Europe est unanime sur ce point. Lorsque la Russie disait qu'elle ne recherchait aucun avantage politique en liant le sultan vis-à-vis d'elle par un engagement bilatéral qui lui aurait donné à chaque instant le droit de représentation et d'intervention dans toutes les affaires religieuses de 10 ou 12 millions de Grecs sujets turcs, elle avançait une de ces assertions contradictoires dont les termes mêmes réfutent brutalement le mensonge qu'elles expriment. Changer un droit inhérent à la souveraineté, le droit de dispenser librement des garanties à une communion religieuse en une obligation contractuelle vis-à-vis d'un État étranger, c'est évidemment arracher à cette souveraineté un de ses principaux pouvoirs politiques, c'est usurper sur elle l'attribution politique dont on la dépouille. Le principe est absolu, à quelque État qu'on en fasse l'application; mais en Turquie, et par rapport aux Grecs, le fait se joint au principe pour démentir l'assertion de la Russie. Les dignitaires de l'Église grecque sont en même temps des magistrats civils. En s'arrogeant la protection du

clergé grec, la Russie dépassait donc inévitablement les limites religieuses qu'elle traçait à ses prétentions. Cependant elle ne se bornait pas à demander le protectorat, elle exigeait la permanence du *statu quo* dans la constitution ecclésiastique des Grecs. Or il est notoire que cette constitution, en ce qui touche aux attributions civiles et temporelles qu'elle confère au clergé, est pleine d'abus dont la population laïque réclame la réforme. Si donc les prétentions de la Russie avaient acquis l'autorité d'une convention internationale, tout espoir de réforme dans l'autorité civile de l'Église grecque eût été perdu. Une scandaleuse perpétuité eût été assurée à des privilèges abusifs, ou bien pour obtenir des redressements indispensables, la population grecque de l'empire turc aurait porté ses réclamations et sa gratitude non au gouvernement du sultan, mais à l'ambassade russe. Il était donc impossible de donner ou de prendre le change sur la portée des demandes du prince Menchikof. En Europe comme à Constantinople, devant les cabinets européens comme aux yeux du gouvernement turc, elles constituaient une prétention aussi injustifiable qu'imprévue, la prétention de soustraire moralement à l'autorité du gouver-

nement turc 10 ou 12 millions de ses sujets.

Telle fut dès le premier moment l'opinion de la Porte. Cette opinion fut partagée à Constantinople par les représentans des quatre grandes puissances. Lord Stratford de Redcliffe, M. de Lacour, les ministres d'Autriche et de Prusse, s'interposèrent officieusement jusqu'au départ du prince Menchikof pour le faire revenir sur une exigence aussi extrême. Lord Stratford raconte lui-même, dans une lettre adressée au ministre anglais à Saint-Pétersbourg, sir Hamilton Seymour, les efforts infructueux qu'il avait faits conjointement avec ses collègues. Nous pensons qu'on lira avec intérêt cette lettre remarquable, qui expose la conduite de l'ambassadeur anglais durant la mission du prince Menchikof, et qui fut écrite le lendemain du départ du prince.

« Constantinople, 23 mai 1853.

« Monsieur,

« Vous aurez sans doute appris, longtems avant que cette lettre n'arrive à Saint-Pétersbourg, le départ de Constantinople du prince Menchikof et la suspension des relations diplomatiques entre la Russie et la Porte. Je m'estimerai heureux si ma lettre arrive assez à temps pour vous donner une juste idée des causes

de son échec, avant qu'une résolution erronée ou hâtive ne soit prise par le cabinet russe par suite de ce désappointement. Je suis d'autant plus désireux de vous présenter la chose dans son vrai jour, qu'il me revient que je suis soupçonné d'avoir contribué fortement à la déconfiture de l'ambassadeur. Ce n'est pas pour des considérations personnelles que je prends la peine de dissiper cette erreur, c'est dans la crainte qu'elle ne répande de fausses impressions sur notre politique, et ne diminue un instant pour vous le moyen d'exercer une influence salutaire dans les affaires d'Orient.

« Lorsque j'ai quitté l'Angleterre et même lorsque je suis arrivé ici, après être passé par Paris et par Vienne, on supposait généralement que le seul objet important de la mission du prince Menchikof était le règlement de la question des lieux-saints. Personne, même à Vienne, ne songeait aux demandes bien autrement importantes que la Russie tenait en réserve, et qui, lorsqu'elles ont été révélées aux ministres turcs, ont été strictement renfermées entre eux, comme chose qu'ils ne pourraient divulguer avec impunité. Bien que je ne sois pas resté longtemps sans être initié au secret, je n'en ai pas moins travaillé avec zèle à amener un arrangement amiable en ce qui touchait aux lieux-saints, et j'ai eu la bonne fortune de recevoir du prince Menchikof lui-même le témoignage de sa reconnaissance pour mes bons offices. Les entrevues confidentielles que nous eûmes me fournirent l'occasion, et je la saisis, d'apprendre à Son Excellence les difficultés que je prévoyais qu'il devrait rencontrer,

lorsqu'il entrerait sur le terrain de la protection russe et des privilèges grecs.

« Je dois lui rendre la justice de dire qu'il m'écoula avec courtoisie, et plus tard il me donna à entendre qu'il avait modifié en partie ses demandes par égard pour les considérations que je lui avais présentées. Malheureusement l'amendement n'était qu'à la surface. Lorsque les ministres turcs, immédiatement après la solution de la première question, furent contraints, par une réquisition péremptoire du prince, d'entrer sérieusement dans les questions qui restaient à résoudre, ils manifestèrent la détermination arrêtée de ne point accorder celles de ces demandes qui se rapportaient à une garantie sous forme d'engagement liant les deux parties et ayant force de traité.

« Je n'étais point disposé à combattre cette résolution des ministres turcs. J'en ai donné les raisons dans une lettre adressée postérieurement par moi à l'ambassadeur russe, moins dans l'espoir de changer ses vues que pour le détromper de l'opinion étrange où il persistait, à ce que j'appris, qu'il pouvait compter sur ma coopération. Je vous adresse une copie de cette lettre (1).

(1) Nous croyons devoir placer sous les yeux de nos lecteurs cette curieuse lettre, écrite par lord Stratford, dans un français un peu britannique, au prince Menchikof :

« (Confidentielle.)

« Péra, le 8 mai 1853.

« Monsieur l'ambassadeur,

« Votre départ pour la campagne m'oblige d'avoir recours

« Ce qui s'est passé depuis a noirci beaucoup de papier et rempli un grand nombre de journées, et peut se résumer en une série d'efforts d'un côté pour ob-

à la plume pour vous entretenir des affaires qui dans ce moment occupent péniblement tous les esprits capables de réflexion. Si je devais me justifier d'une démarche qui a pour motif le désir de contribuer à la solution amicale d'un état de choses compliqué, pour ne pas dire menaçant, je me rapporterais aux grands principes déclarés par les cinq puissances en faveur de l'indépendance et de l'intégrité de l'empire ottoman dans l'année 1841; mais il m'est plus agréable de citer les communications franches et confidentielles qui ont eu lieu à Saint-Petersbourg et à Londres entre nos gouvernemens respectifs au sujet de votre ambassade, et de tirer quelque espoir rassurant de celles qui, marquées au même coin, se sont passées ici entre Votre Altesse et moi.

« Il résulte des premières que la cour de Russie, non moins que celle que j'ai l'honneur de représenter, continuerait à respecter l'indépendance de la Porte et désirerait la voir à l'abri de toute secousse qui pourrait ébranler les bases de sa tranquillité. Nous étions fondés à croire que les demandes de la Russie, adressées au gouvernement ottoman par votre intermédiaire, seraient bornées aux strictes exigences de l'affaire des saints lieux de la Palestine, et qu'il n'entrerait pas dans les vues de Sa Majesté l'empereur de Russie de chercher aucune extension de droit ou de pouvoir dans ce pays-ci au delà de ce que lui assurent les traités existans.

« Malgré que les propositions soumises par Votre Altesse aux ministres de la Porte avaient pris des proportions qui, à mon avis, n'étaient pas exactement conformes à ces impressions, les déclarations que vous avez bien voulu me faire de temps à autre dans nos entretiens me laissaient dans l'assu-

tenir le consentement de la Porte aux mêmes propositions inacceptables, variées dans la forme, mais identiques en substance, et de l'autre en une ferme

rance que les mêmes sentimens de modération et de respect pour l'autorité souveraine de la Porte qui se manifestaient à Saint-Petersbourg ne manqueraient pas en dernière analyse, de votre côté, aux négociations ici. Je me plaisais, dans cette conviction, à employer mes bons offices dans les limites d'une stricte discrétion diplomatique, pour écarter les incertitudes qui pesaient encore sur la question des lieux-saints, et je me flattais de l'espoir que la conclusion satisfaisante de cette affaire amènerait une heureuse entente par rapport à ce que les parties en litige pourraient avoir encore à régler entre elles.

« J'ai besoin de toute votre indulgence, monsieur l'ambassadeur, quand je vous avoue la difficulté que j'éprouve en cherchant à concilier le ton et la portée de vos dernières démarches avec les dispositions que je me croyais, pour ainsi dire, en droit de vous attribuer. Usant de la franchise qui convient, dans ce moment de crise, à ceux qui professent d'être guidés par les mêmes principes, je ne saurais vous cacher combien me semblent insurmontables les objections qui s'opposent à ce que la Porte accepte volontairement les premiers articles de votre projet de *sened*. Permettez que je sollicite en termes généraux votre attention sur le caractère et l'étendue des propositions qu'ils renferment.

« J'ai présentes à l'esprit les modifications que Votre Altesse y avait préalablement introduites par rapport aux patriarches et au protectorat; mais qu'il me soit permis de douter si, à côté de cette modération, la rédaction actuelle n'aurait pour effet de transférer virtuellement de l'une à l'autre des deux parties, — c'est-à-dire du plus faible au plus fort, — par le moyen d'un acte ayant force de traité, des pouvoirs réservés

résistance à tout ce qui entrainerait l'abandon à la Russie d'un droit reconnu d'intervention et de protection dans les privilèges de l'église grecque et de son clergé en Turquie.

« Malgré la parfaite connaissance qu'il avait du danger auquel il s'exposait par ce refus prolongé, malgré un changement partiel que l'on avait cru favorable aux vues de la Russie, le cabinet ottoman a persisté dans sa première résolution, sans l'ombre d'un changement, et a fini par laisser partir le prince Menchikof, quoique les représentans de l'Autriche, de la France et de la Prusse se soient réunis à moi pour refuser de donner un avis sur le dernier ultimatum du prince Menchikof.

ailleurs à l'autorité suprême de l'État, et d'entraver ainsi au bénéfice d'une influence étrangère la haute surveillance du souverain par rapport à des objets qui, dans cet empire, malgré leurs dénominations spirituelles, touchent les ressorts intimes du gouvernement et affectent les intérêts et spécialement les sympathies d'une population de plus de dix millions de sujets dépendante en grande partie de son clergé. Je n'ai pas besoin de vous rappeler, monsieur l'ambassadeur, qu'une telle extension des traités existans courrait risque d'être regardée ailleurs comme une innovation hors de toute proportion avec la question, cause principale de votre ambassade, et peu en harmonie avec l'esprit de légalité consacré de commun accord par le traité de 1841.

« J'aime à vous supposer de tout autres intentions, et, comptant sur la justesse de mon appréciation, je vous supplie, au nom de tous les grands intérêts qu'un mouvement précipité de votre part pourrait exposer aux plus sérieux hasards, de

« Cette résolution n'a pas été adoptée légèrement; elle a été sanctionnée non-seulement par le sultan, mais par un conseil où elle a été votée par 42 voix contre 3.

« Permettez-moi d'ajouter que l'opinion de mes collègues, semblable à la mienne, donne raison à la décision de la Porte, et que cette opinion est partagée même par la portion du public dont le rejet des demandes du prince Menchikof excite les craintes et compromet les intérêts. Il y a même quelque raison de croire que le synode grec et la portion la plus éclairée des Grecs laïques ont moins de sympathie que d'habitude pour leurs protecteurs du Nord, dont les prétentions, si elles étaient acceptées, tendraient

peser dans votre sagesse les moyens qui, sans le moindre doute, vous restent encore de mener vos négociations à une issue amicale, pour peu que la dignité et l'indépendance d'action inséparables de la souveraineté en temps de paix soient mutuellement ménagées, et que les heureux résultats déjà obtenus dans l'intérêt de la conciliation fassent foi des dispositions nécessaires pour les couronner d'un succès complet.

« Soyez persuadé, monsieur l'ambassadeur, que de mon personnel, ainsi que dans l'esprit de mes instructions, je m'estimerais heureux de pouvoir contribuer encore, dans cette circonstance décisive, à un dénouement ayant pour but d'asseoir les relations amicales de la Russie et de la Porte sur une base solide et permanente, sans déroger à des principes qui doivent être aussi chers à votre cour qu'à la mienne et à leurs hautes alliées de la chrétienté. Je vous prie, etc.

STRATFORD DE REDCLIFFE (\*). »

(\*) *Corresp.*, part 1, inclosure in n° 184.

à perpétuer des abus ecclésiastiques, en même temps qu'elles empiéteraient sur les droits et l'indépendance de la Porte.

« Un gouvernement qui s'expose au péril avec ce courage, en ne s'appuyant que sur la force de ses convictions, et qui est soutenu par un pareil concours d'opinion, mérite, malgré ses préjugés et ses erreurs, d'être respecté et d'être traité avec ménagement.

« La Porte s'est déclarée prête à satisfaire, sur tous les autres points, aux désirs de la Russie, et à répondre avec reconnaissance aux assurances cordiales de cette cour. Une résistance morale est tout ce qu'elle oppose à une pression qui peut bien l'écraser, mais qui ne peut lui arracher un consentement.

« Il me semble, dans mon humble opinion, que la Russie suit une marche qui ne peut aboutir à aucun résultat avantageux. Elle ne peut espérer de réussir que par la force, et un triomphe acheté à ce prix entraînerait probablement de sérieux dangers pour elle sous beaucoup de rapports, lui aliénerait davantage ici les esprits, et courrait risque d'exciter une périlleuse perturbation d'un bout de l'Europe à l'autre.

« Je n'irai pas plus loin. Ce serait une grande consolation pour moi d'apprendre qu'en m'ouvrant ainsi à vous, j'ai pu détruire des impressions erronées et servir la cause de la paix sans préjudice pour la cause de l'indépendance de la Turquie (1). »

L'impression produite sur les cabinets euro-

(1) *Corresp.*, part 1, inclosure in n° 240.

péens par l'explosion du second et principal objet de la mission du prince Menchikof fut la même partout. D'abord on pensa que le prince Menchikof avait dépassé les instructions de son cabinet. Quand cette dernière illusion tomba, le blâme fut unanime.

Mais le gouvernement que ce coup de théâtre devait le plus froisser était naturellement le gouvernement anglais. Plus il avait témoigné de confiance aux assurances de la Russie, et nous avons vu que sa confiance avait été sans bornes, et plus la déception était blessante pour lui. Au premier moment, lord Clarendon ne voulut pas croire que les propositions du prince Menchikof fussent sanctionnées par son gouvernement; il écrivait le 16 mai à sir Hamilton Seymour :

« Le baron Brunnow m'a lu une dépêche, à lui adressée par le prince Menchikof, où il est dit que dans le règlement de la question des lieux-saints il a reçu une assistance importante de l'ambassadeur de sa majesté à Constantinople, mais que, dans les autres demandes qu'il a eu à faire auprès de la Porte, il a rencontré l'opposition de lord Stratford.

« J'ai répondu qu'en ne conseillant point aux ministres turcs d'accéder à des demandes qui doivent être préjudiciables à l'indépendance de la Turquie, lord Statford avait agi non-seulement suivant ce qu'il savait

être la politique du gouvernement de Sa Majesté, mais aussi conformément à ce qu'il avait tout lieu de regarder comme les intentions de l'empereur de Russie.

« J'ai dit aussi au baron Brunnow que, dans l'opinion du gouvernement de Sa Majesté, le prince Menchikof ne pouvait être autorisé par sa cour à chercher à étendre l'influence religieuse, et par ce moyen la puissance politique de la Russie en Turquie, attendu que le comte de Nesselrode vous avait informé qu'une fois la question des lieux-saints arrangée, le prince Menchikof n'aurait plus qu'à traiter d'affaires ordinaires, et de plus que nous possédions les vues de l'empereur sur la nécessité de maintenir l'indépendance du sultan.

« Le gouvernement de sa majesté se trouvait donc placé dans la nécessité ou de croire que le prince Menchikof avait dépassé ses instructions, ou de douter des assurances qu'il avait reçues; mais il ne s'était pas arrêté à cette dernière alternative. Le gouvernement de Sa Majesté avait reconnu au contraire l'avantage des explications franches et amicales qui lui avaient été offertes par l'empereur de Russie, lesquelles l'avaient autorisé à ne point partager et à dédaigner même les appréhensions excitées en Europe par les procédés du prince Menchikof, unis aux préparatifs militaires qui se faisaient dans le midi de la Russie (1).

Le moment ne tarda pas à venir cependant où le gouvernement anglais dut s'avouer qu'il avait

(1) *Corresp.*, part 1, n° 176.

été trompé. Ce fut lorsqu'il apprit le départ de Constantinople du prince Menchikof. Lord Clarendon écrivit sous cette impression à sir Hamilton Seymour une longue dépêche, destinée à être communiquée à M. de Nesselrode. C'était une récapitulation de toutes les assurances officielles données par le gouvernement russe sur l'objet de la mission du prince Menchikof : entre le 8 janvier et le 19 mai, le comte de Nesselrode avait affirmé à quinze reprises que le seul but de la mission du prince était le règlement de la question des lieux-saints, et voilà que cette parole, quinze fois donnée, se trouvait maintenant démentie (1). En réponse à cette dépêche, sir Hamilton Seymour envoyait à lord Clarendon ces excuses caractéristiques : « C'a été, je puis l'affirmer à Votre Seigneurie, un grand soulagement pour moi d'apprendre que si mes rapports ont contribué à égarer le gouvernement de Sa Majesté touchant les intentions du cabinet impérial sur la Turquie, la faute ne peut en être attribuée à mon inexactitude. J'aurais pu me méprendre sur les explications et les assurances de M. de Nesselrode, si elles ne m'eussent été don-

(1) *Corresp.*, part 1, n° 195.

nées qu'une fois; mais on imaginera difficilement que j'aie pu me méprendre sur le sens de ses protestations, répétées sans cesse, et l'hypothèse de ma méprise devient inadmissible, lorsqu'on voit que la série des déclarations faites à l'envoyé britannique par le cabinet russe est successivement répétée au secrétaire d'état des affaires étrangères de Sa Majesté par le ministre russe à Londres. Je veux bien avouer cependant à Votre Seigneurie que j'ai encouru tout le blâme qui peut s'attacher à la foi complète donnée à des assurances solennelles, et que ç'a été mon malheur, comme mon devoir, d'exprimer au gouvernement de sa majesté la confiance que m'inspiraient ces assurances (1).» Non-seulement lord Clarendon annistiait sir Hamilton Seymour de la faute dont il s'accusait ironiquement, mais il portait sur la sincérité du ministre resté à Londres, M. de Brunnow, un témoignage qui allait durement retomber sur la tête du cabinet russe.

« Notre conviction est que M. de Brunnow a agi pendant tout le temps avec franchise et droiture, et qu'il n'a rien caché au gouvernement de sa majesté de ce que lui laissaient savoir ses in-

(1) *Corresp.*, part 1, n° 263.

formations limitées; mais ce qui prouve que ses informations étaient limitées, c'est que c'est de moi qu'il a appris plusieurs des demandes du prince Menchikof, et qu'il ne voulait pas y croire (1). » On doit comprendre à présent ces qualifications sévères de mensongère et de frauduleuse que lord John Russell et lord Palmerston viennent d'appliquer en plein parlement à la conduite du gouvernement russe.

La déception de la France fut moins forte que celle des autres puissances, parce que c'était à propos d'elle et contre elle que la Russie avait soulevé ce grand débat. Plus défiante au début, elle fut moins surprise du dénouement. Les cabinets allemands n'avaient pas reçu les mêmes protestations et les mêmes flatteries que l'Angleterre : ils furent moins piqués, mais non moins étonnés de l'issue de l'ambassade du prince Menchikof, et il faut leur rendre cette justice, que dès le premier moment ils n'hésitèrent point à désapprouver les extrémités où s'emportait la politique russe. L'ambassadeur anglais à Berlin, lord Bloomfield, transmettait en ces termes, à

(1) The earl of Clarendon to sir G. H. Seymour, june 21, 1853. *Corresp.*, part 1, n° 273.

la date du 30 mai 1853, la première impression du cabinet prussien :

« Je suis allé hier chez le baron Manteuffel, Son Excellence m'ayant fait prévenir qu'elle désirait me voir au sujet des dernières nouvelles d'Orient.

« Il a commencé par me dire que le roi avait désiré qu'il me fit savoir l'intérêt que prend Sa Majesté au départ du prince Menchikof de Constantinople, annoncé par le télégraphe, et à la suspension probable des relations diplomatiques entre la Russie et la Turquie. Il m'a demandé ensuite si je pouvais le renseigner sur la politique du gouvernement de Sa Majesté dans cette conjoncture. Je lui ai répondu que je n'avais pas d'instructions sur le tour que les affaires avaient pris, mais que je connaissais assez les opinions du gouvernement de Sa Majesté pour pouvoir l'assurer qu'il ne s'attendait point au *sened* présenté par le prince Menchikof, document dont l'objet nominal était la protection des sujets grecs de la Porte dans l'exercice de leur religion, mais qui donnerait en réalité à la Russie un droit d'intervention dans les affaires intérieures de la Turquie incompatible avec l'indépendance de ce pays. Je communiquai alors à Son Excellence, et j'espère que Votre Seigneurie m'approuvera, votre dépêche du 16 courant à sir Hamilton Seymour. Le baron Manteuffel me remercia, et me dit que les opinions qu'elle contenait coïncidaient entièrement avec celles du gouvernement prussien, et que la connaissance de ces opinions était pour lui

d'un prix inestimable. Il ajouta que l'impression produite sur lui par les nouvelles reçues de Saint-Pétersbourg et d'autres endroits était la même que celle qu'annonce Votre Seigneurie, et qu'il paraissait que les cabinets de Londres, de Berlin et de Paris avaient tous lieu de penser qu'une fois la question des lieux-saints terminée, il ne resterait plus rien d'important à faire au prince Menchikof. Conséquemment, aucune déclaration contraire ne lui étant venue de Saint-Pétersbourg, il voulait croire que le prince Menchikof avait outrepassé ses instructions et serait désavoué.

« Je répondis que ce serait la façon la plus satisfaisante de sortir de la difficulté, mais que les désaveux étaient rares dans la diplomatie russe.

« L'impression produite par les dernières nouvelles de Turquie est très défavorable au gouvernement russe. Le baron Manteuffel pense que le prince Menchikof a dépassé tout ce qu'on pouvait attendre, et que les grandes puissances doivent maintenant s'efforcer de découvrir quelque moyen de concilier le différend et de prévenir une rupture; je crois pouvoir assurer avec certitude à Votre Seigneurie que la conduite du gouvernement russe est généralement condamnée, et que l'opinion du corps diplomatique et du public est unanime ici pour désapprouver les procédés du prince Menchikof. Tout le monde est d'accord qu'il est impossible à la Porte de signer un pareil traité sans encourir la perte de son indépendance (1). »

(1) *Corresp.*, part 1, n° 213.

L'Autriche éprouva la même surprise que la Prusse, et témoigna la même conformité de vues avec le gouvernement anglais. Lord Westmorland écrivait de Vienne à lord Clarendon, le 30 mai, que le comte de Buol envoyait des représentations au gouvernement russe sur le danger des procédés suivis par le prince Menchikof, et qu'il attendait du cabinet de Saint-Petersbourg des explications sur des actes auxquels on devait si peu s'attendre d'après ses assurances antérieures (1).

Quelle fut l'attitude de la Russie, prise ainsi par l'Europe en flagrant délit de dissimulation préméditée et de contradiction entre ses paroles et ses actes? Les circulaires par lesquelles M. de Nesselrode annonça aux cabinets les mesures de violence dont la Russie allait appuyer ses injustes prétentions en Turquie furent publiées au moment même, et sont connues depuis longtemps; mais ce qui est moins connu et plus curieux, c'est le ton que M. de Nesselrode prit vis-à-vis de l'Angleterre. On l'avait caressée lorsqu'on voulait l'abuser sur la mission du prince Menchikof, la prévenir contre la France et se servir

(1) *Corresp.*, part 1, n° 214.

d'elle en l'endormant, pour soustraire à l'autorité du sultan la population grecque de son empire. Dévoilée, la politique de la Russie paya d'audace : au lieu de s'excuser, elle accusa ; elle passa sans transition de la flatterie à l'arrogance, de la ruse à la menace altière et obstinée. Tout le venin de la question, suivant elle, y avait été introduit par lord Stratford de Redcliffe. A chaque phase de cette affaire, il lui fallait apparemment pour victime un ambassadeur. C'était maintenant le tour de lord Stratford après M. de Lavalette. Voici les violentes récriminations contre l'ambassadeur anglais que M. de Nesselrode adressait à M. de Brunnow dans une dépêche du 1<sup>er</sup> juin :

« En agissant comme il l'a fait et comme il se propose de le faire si on l'y oblige, l'empereur croit être resté fidèle aux déclarations qu'il a faites au gouvernement anglais. Il avait promis de pousser la modération et la patience aussi loin qu'elles pourraient aller ; mais en portant à la connaissance du cabinet de Londres les préparatifs militaires qui coïncidèrent avec l'ouverture des négociations, il ne lui avait pas dissimulé qu'il pourrait arriver un moment où il se verrait contraint d'y avoir recours. C'est pourquoi il priait l'Angleterre d'employer son influence à Constantinople pour y faire entendre les conseils de la

prudence, et de s'efforcer de son côté d'y conjurer une crise imminente, en éclairant les Turcs sur les conséquences, au lieu de les encourager dans leur aveugle obstination par des espérances de secours. Le cabinet britannique, — c'est là une justice que nous nous plaçons à lui rendre, — a agi dans cet esprit. Il s'est montré persuadé de nos intentions conciliantes. Il nous a franchement aidés à Paris dans cette partie épineuse de la question des lieux-saints qu'il s'agissait d'arranger avec la France. Quand celle-ci, sur la foi des bruits mensongers répandus à Constantinople, a envoyé sa flotte dans les mers de Grèce, l'escadre anglaise de Malte n'a fait aucun mouvement. Malheureusement l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople était animé d'autres dispositions envers nous. Une incurable défiance, une activité passionnée, ont caractérisé toute sa conduite dans la dernière phase de la négociation. Même après la conversion du projet de convention en simple *sened*, même après les modifications importantes apportées à ce dernier par la suppression de l'article des patriarches, il a continué à nous refuser pour l'avenir toute espèce de garantie quelconque. Nous connaissons les efforts qu'il a faits auprès du sultan, comme auprès des membres de son conseil, pour l'encourager à la résistance, en cherchant à lui persuader que nos menaces ne dépasseraient pas la portée d'une pression morale, en lui promettant l'appui et les sympathies de l'Europe, s'il accordait à ses sujets l'égalité devant la loi et des privilèges plus conformes aux mœurs libérales de l'Occident. Enfin au dernier moment, quand le prince Men-

chikof avait consenti à abandonner même le *sened* modifié pour se contenter d'une note, quand Rechid-Pacha lui-même, frappé des dangers que le départ de notre légation pouvait faire courir à la Porte, conjurait l'ambassadeur britannique avec instance de ne pas s'opposer à la remise de la note formulée par le prince Menchikof, lord Redcliffe l'en a empêché, en déclarant que la note avait la valeur d'un traité, et qu'elle était inacceptable. »

Il va sans dire que cette accusation de M. de Nesselrode contre lord Stratford était fautive. Rechid-Pacha la démentit formellement en se référant aux dates et en faisant appel aux témoins de ses relations avec lord Stratford (1). M. de Nesselrode, après avoir dénoncé l'ambassadeur, s'adressait à son gouvernement :

« Nous en appelons de ce jugement passionné à la raison et à l'impartialité du gouvernement britannique lui-même. Qu'il veuille bien examiner froidement le contenu et les termes de cette note, et après l'avoir méditée, qu'il nous dise ce qu'elle offre véritablement de compromettant pour la dignité de la Porte, de dangereux pour sa sécurité intérieure, quel accroissement si grand d'influence elle nous donne, et si le prétendu

(1) Rechid-Pacha to lord Stratford de Redcliffe, 21 juin 1853. *Corr.*, inclosure 2, n° 322.

risque qu'elle fait courir aux intérêts ultérieurs de la Porte pouvait un instant seulement entrer en balance avec les risques bien autrement graves auxquels son rejet, -- entraînant, comme il était devenu inévitable, le départ immédiat de la légation impériale, -- pouvait et peut encore exposer la Porte Ottomane, l'Europe, et je dirai même, dans les circonstances actuelles, le monde social tout entier. »

Que pense-t-on de cette étrange façon de raisonner qui présentait comme un motif de céder aux exigences de la Russie les maux dont elle menaçait l'empire ottoman résistant à d'injustifiables prétentions? En finissant, du reste, M. de Nesselrode proclamait comme un fait cette influence de la Russie sur les Grecs de l'empire ottoman que l'on ne voulait point lui reconnaître et régulariser comme un droit. Pour dernier mot, il disait à l'Angleterre que l'empereur ne pouvait plus reculer, et que toute concession de sa part serait un échec moral qu'il n'accepterait jamais.

« Que le gouvernement anglais nous permette de le lui dire en toute franchise : en se préoccupant à tel point des inconvéniens d'une convention, comme donnant à la Russie des droits d'ingérence qu'elle ne possédait pas, on se crée un monstre à plaisir, on se débat contre un fantôme. Pense-t-on sérieusement que nous

avons besoin d'un pareil acte pour intervenir en Turquie en faveur des grecs orthodoxes, si leurs droits, leurs intérêts, leurs propriétés ou leurs vies venaient à être menacés ? Le possédions-nous quand nous avons, à l'époque de la révolution grecque, rompu nos rapports avec la Turquie à la suite des persécutions exercées sur le culte orthodoxe ? L'absence d'une convention semblable a-t-elle empêché l'Angleterre et la France elle-même d'intervenir en Turquie chaque fois que les principes de la tolérance religieuse leur ont paru méconnus par le gouvernement ottoman ? Il y a un fait que toutes les précautions et les méfiances diplomatiques ne seront pas en état de déplacer : c'est celui de la sympathie et de la communauté d'intérêts qui attachent notre population de 50 millions d'orthodoxes aux 12 millions et plus qui composent la majorité des sujets du sultan. Que cela puisse être fâcheux pour ceux qu'inquiète notre influence, le fait n'en existe pas moins. Apparemment on n'exigera pas de nous que nous renoncions à cette influence pour dissiper des alarmes exagérées. Nous le voudrions par impossible, que nous ne le pourrions pas. En s'armant contre ce fait-là, en cherchant avec une affectation si marquée à se prémunir contre lui, en forçant la Porte Ottomane à nous braver pour en conjurer les conséquences éventuelles sur de vaines suppositions, on ne fait que le mettre davantage encore en lumière aux yeux des sujets chrétiens de la Porte, qu'affaiblir d'autant dans leur esprit l'autorité morale de celle-ci, et au lieu de nous témoigner à cause de lui des défiances aussi peu méritées qu'injurieuses, il serait

mieux de s'en fier à la modération de l'empereur du soin de ne point en abuser.

« Mais au reste ce n'est plus là qu'est la question. A l'heure qu'il est, il ne s'agit plus d'une convention bilatérale ni même d'un *sened*; mais d'une simple note. Le rejet de cette note, si nous le tolérions, constituerait pour nous un échec moral que nous ne pouvons accepter, et de concessions en concessions, étant arrivés aux dernières limites que l'esprit de conciliation puisse atteindre, nous sommes obligés d'honneur à nous en tenir à ce dernier mot. A son acceptation pure et simple sont encore subordonnées les mesures que nous allons prendre. »

On peut à présent mesurer le brusque et profond revirement produit par la mission du prince Menchikof. L'affaire des lieux-saints avait complètement disparu. Il n'était plus permis à la Russie d'en parler. Une autre question avait été suscitée par elle, et en présence de cette question toutes les positions étaient changées. La Porte n'était plus, comme au commencement, un arbitre tirillé entre les prétentions de deux cultes et le juge inconséquent d'un différend qui au fond la touchait peu. C'était maintenant elle-même, elle seule qui était en jeu; on ne recourait plus à sa souveraineté pour le règlement d'un litige, on voulait lui ravir par la force un des

premiers attributs de cette souveraineté. La Russie n'était plus l'avocat des prétentions ou des griefs d'une communion chrétienne de l'empire ottoman; sa politique en Orient s'était tout à coup démasquée. Elle ne voulait peut-être pas tenter la conquête matérielle de la Turquie, bien sûre de rencontrer à Constantinople quelque chose de plus redoutable que la résistance des Turcs, la civilisation occidentale tout entière combattant pour la liberté du monde sur un champ de bataille suprême; mais elle voulait absorber moralement l'empire ottoman, et attirer à elle, par une surprise qui lui permettrait d'attendre son heure, tous les chrétiens, c'est-à-dire presque toute la population de la Turquie d'Europe. Pour atteindre ce but, la question des lieux-saints avait été l'occasion, le prétexte; la dissimulation avait été le moyen. Maintenant le dépit, l'orgueil, l'ambition, la poussaient aux entreprises de la force, auxquelles elle aurait sans doute préféré les succès de la ruse, et, au mépris de ses protestations les plus solennelles, elle allait attaquer l'intégrité de l'empire ottoman, dont elle n'avait pu réussir à entamer l'indépendance. — Contre ses prétentions et son agression, la Russie voyait se lever devant elle non plus seulement la France,

mais les quatre puissances qui avaient garanti avec elle l'intégrité et l'indépendance de l'empire ottoman. La question avait pris des proportions européennes, et entraît désormais dans une période nouvelle.

III

LA CONFÉRENCE DE VIENNE

### III

#### LA CONFÉRENCE DE VIENNE

Telle fut donc, après l'éclat et l'échec de la mission du prince Menchikof, la situation respective des puissances. D'un côté était la Russie maintenant sa prétention à obtenir un engagement qui liât la Porte vis-à-vis d'elle dans l'administration des intérêts religieux des Grecs, et en attendant que son exigence fût satisfaite, occupant et gardant comme un gage matériel deux provinces de l'empire turc ; d'un autre côté, la Turquie refusant d'abdiquer une portion de sa souveraineté, mais matériellement atteinte par l'invasion des principautés dans son intégrité territoriale ; en présence enfin de la Russie et de

la Turquie, les quatre grandes puissances européennes, qui regrettaient toutes et blâmaient avec plus ou moins de vivacité les procédés de la Russie, et qui toutes approuvaient la résistance de la Porte. Nantie de son gage matériel, la Russie pouvait attendre; spoliée par une agression soudaine de deux de ses provinces, la Turquie ne le pouvait pas : elle n'avait que l'un de ces trois partis à prendre, céder une portion de sa souveraineté, se résigner à la perte de deux provinces dérobées sur elle en pleine paix, ou faire la guerre. Les puissances ne pouvaient tolérer le démembrement matériel ou moral de la Turquie, qui équivalait au renversement actuel ou prochain de l'équilibre européen, et elles avaient en même temps le plus pressant intérêt à empêcher la guerre. Le ménagement de cette situation passait donc par la force des choses aux mains des puissances; c'était à elles de chercher le moyen d'empêcher la guerre, de trouver un biais qui pût à la fois satisfaire l'amour-propre de l'empereur de Russie et sauver l'indépendance et l'intégrité de la Porte. Elles firent sur-le-champ les plus sincères, les plus actifs et les plus consciencieux efforts pour atteindre ce résultat.

Elles avaient à pourvoir à trois choses : veiller immédiatement à la sûreté du sultan, menacée par l'agression armée de la Russie ; obtenir de la Porte attaquée qu'elle ajournât les hostilités pour laisser à la diplomatie le temps de trouver une solution pacifique ; préparer enfin cette solution par leurs efforts concertés. Ces trois devoirs furent remplis.

La France et l'Angleterre venaient d'être personnellement trompées par la Russie ; elles avaient le droit de se défier du développement que pouvait prendre l'agression russe. Des quatre puissances, elles étaient, grâce à leurs escadres, celles qui pouvaient porter au sultan le secours le plus prompt et le plus efficace. Le 2 juin, lord Clarendon envoya à l'amirauté un ordre de la reine pour que l'escadre de l'amiral Dundas s'approchât des Dardanelles et se tint à la disposition de lord Stratford (1). La France, qui s'était mise plus tôt sur ses gardes, et qui dès le 23 mars avait appelé l'attention de l'Angleterre sur la nécessité de combiner les précautions des deux gouvernemens (2), se joignit à la mesure

(1) *Corresp.*, part 1, n° 198.

(2) *Documens français*, n° 5.

de l'Angleterre, et envoya son escadre à la baie de Besika, en recommandant à son ambassadeur de se concerter, pour les décisions à prendre, avec lord Stratford.

Les efforts pour trouver une solution qui pût concilier la fierté du tsar et les droits du sultan devancèrent l'occupation des principautés par les Russes. Dans tout le cours des négociations antérieures, les cabinets européens et leurs représentans à Constantinople n'avaient cessé d'invoquer contre les prétentions de la Russie le traité de 1841, qui avait placé « les droits souverains du sultan » sous la garantie des cinq puissances. Le 12 avril, bien avant que les derniers actes de la mission du prince Menchikof eussent jeté la perturbation dans les affaires de l'Europe, M. Drouyn de Lhuys écrivait à M. de Bourqueney : « Il est évident que le cabinet de Saint-Pétersbourg, tout en protestant de son désir de prolonger le *statu quo* en Orient, ne paraît pas croire beaucoup à sa durée et se tient prêt à tout événement. Cette attitude mérite la plus sérieuse attention, et si elle se dessinait davantage, il deviendrait peut-être nécessaire que les grandes puissances s'expliquassent avec la Russie dans le sens indiqué par M. le comte de Buol

lui-même, c'est-à-dire qu'il fût bien entendu, pour me servir des expressions que vous m'avez rapportées, que tout devrait être traité à *cinq*, et qu'il n'appartiendrait ni à *un* ni à *deux* cabinets de régler isolément ou à part des intérêts susceptibles d'affecter l'Europe entière (1). » Cette disposition fut commune aux quatre puissances. Lord Clarendon s'en ouvrit avec l'ambassadeur d'Autriche à Londres, le comte de Colloredo. Il résumait ainsi cette conversation, qui prouve la promptitude et la sincérité des efforts pacifiques de l'Angleterre, dans une dépêche adressée à lord Westmorland :

« Je dis au comte Colloredo que nous désirions conférer franchement avec l'Autriche sur la situation alarmante des choses en Orient et l'imminent danger auquel la paix de l'Europe nous paraissait exposée.

« J'ajoutai que la politique de l'Angleterre était essentiellement pacifique, et que le gouvernement de Sa Majesté, loin d'entretenir aucun sentiment hostile envers la Russie, tenait compte de la difficulté où l'empereur se trouvait lui-même placé, l'attention de l'Europe ayant été appelée sur les vastes armemens militaires qu'il avait faits depuis quatre mois, sur les négociations prolongées du prince Menchikof, sur ses demandes et le rejet de ces demandes par la Porte.

(1) *Documens français*, n° 7.

« La position du tsar était donc singulièrement embarrassée. Il lui serait difficile de reculer avec honneur ou d'avancer sans mettre en danger la paix générale, que son devoir et son intérêt lui commandaient, ainsi qu'aux autres souverains de l'Europe, de maintenir; mais il convenait à présent aux alliés de Sa Majesté Impériale, dans le même esprit et pour les mêmes motifs qui avaient conduit aux traités de 1840 et 1841, d'employer leurs efforts et toute l'influence dont ils pouvaient disposer pour conduire cette question à une solution satisfaisante.

« Pour cet important objet, j'assurai le comte de Colloredo que le gouvernement de Sa Majesté, ainsi que tous les autres, était disposé à se confier à l'assistance de l'Autriche. L'amitié personnelle qui unissait les deux empereurs, les relations politiques et géographiques qui lient les deux pays, le danger connu où les entraînerait la guerre, donnaient à l'Autriche une influence de médiation que n'avait aucun autre pays, — et aussi, ajoutai-je, un plus grand intérêt à faire réussir cette médiation, car si la Russie dépassait les principautés, si d'autres provinces de la Turquie étaient envahies, la conséquence probable serait un soulèvement général de la population chrétienne, non point en faveur de la Russie ni pour soutenir le sultan, mais pour conquérir sa propre indépendance. Il est superflu de dire qu'une telle révolte ne tarderait pas à s'étendre aux provinces danubiennes de l'Autriche. C'était au gouvernement autrichien de juger de l'effet que cette insurrection pourrait produire en Hongrie et en Italie, de l'encouragement qu'elle donnerait aux promoteurs

de désordre en Europe, que l'Autriche a des raisons de redouter, et qui même semblent se croire à la veille de la réalisation de leurs projets (1).»

Le cabinet autrichien répondit avec empressement à ces avances. On voit, par le compte rendu de plusieurs conversations de lord Westmorland avec le comte de Buol, que l'Autriche avait en ce moment trois préoccupations : obtenir que la Porte ne répondit pas par une déclaration de guerre à l'occupation des principautés, agir sur le gouvernement russe pour lui faire abandonner sa politique vis-à-vis de la Turquie, raviver l'esprit du traité de 1841 et rallier l'action commune des quatre puissances. Il donnait du reste sur la communauté d'opinion qui l'unissait avec la France et l'Angleterre, au sujet des questions de principe et d'intérêts engagés dans le conflit turco-russe, les assurances les plus satisfaisantes. Nous n'en citerons qu'un exemple : « J'ai lu au comte de Buol, écrivait le 17 juin lord Westmorland à lord Clarendon, votre dépêche du 7 courant. Il a été fort satisfait des expressions de Votre Seigneurie. Il désire que je vous rapporte qu'il se considère comme entièrement

(1) *Corresp.*, part 1, n° 252.

uni à votre politique touchant l'empire turc; il regarde le maintien de l'indépendance et de l'intégrité de la Turquie comme de l'importance la plus essentielle aux intérêts de l'Autriche, et il emploiera tous les moyens en son pouvoir pour assurer cet objet. Il m'a répété la déclaration qu'il m'a déjà faite, qu'il ne contracterait point avec la Russie l'engagement de ne pas s'opposer à elle par les armes. Il a même ajouté que, *s'il était appelé à faire une intervention armée aux frontières, ce serait pour soutenir l'autorité et l'indépendance du sultan* (1). »

Après le départ de Constantinople du prince Menchikof et l'ultimatum de M. de Nesselrode, il y eut donc une sorte d'émulation parmi les puissances pour chercher un expédient qui prévint les conséquences de la rupture diplomatique entre la Porte et la Russie. La pensée d'une conférence entre les puissances signataires du traité de 1841 vint simultanément à tous les cabinets. M. Drouyn de Lhuys le 12 juin 1853, lord Clarendon le 15, firent à ce sujet des ouvertures à l'Autriche. Le comte

(1) *Corresp.*, part 1, n° 277. La même assurance est répétée plusieurs fois dans les dépêches de lord Westmorland.

de Buol recommanda l'ajournement de ce projet. « La Russie et la Turquie, disait-il, n'avaient pas encore à ce moment déclaré leur décision définitive. Une conférence serait prématurée. Les puissances auraient l'air de concerter une opposition à la Russie et de vouloir lui dicter des conditions. Il ne fallait pas fournir ce prétexte aux ombrages de l'empereur Nicolas, tant que, par des représentations et des conseils donnés à Saint-Pétersbourg et à Constantinople, on pouvait conserver un faible espoir d'amener la Russie et la Porte à un arrangement direct (1). » On se rendit à cet avis de l'Autriche, qui avait naturellement le principal rôle dans l'œuvre de conciliation que l'on poursuivait. Le cabinet autrichien agit auprès de la Russie et de la Porte dans le sens qu'il avait indiqué. Nous allons bientôt expliquer la nature des conseils qu'il offrit au gouvernement turc. Quant à la Russie, ce que M. de Buol lui demandait avec instance, c'était de suspendre la menace de l'ultimatum de M. de Nesselrode, l'invasion des principautés. Le général Giulay, envoyé par l'empereur

(1) The earl of Westmorland to the earl of Clarendon, june 21. *Corresp.*, part 1, n° 292.

d'Autriche pour assister aux manœuvres de Saint-Pétersbourg, quoique n'ayant aucun caractère politique, était chargé de saisir toutes les occasions qui s'offriraient à lui d'exprimer à l'empereur Nicolas les vues de l'Autriche sur ce point (1).

Toutes les têtes diplomatiques de l'Europe étaient donc en travail. La Russie elle-même, quoiqu'elle se gardât de faire aucune avance apparente, quoique, pour nous servir du mot familier, elle voulût voir venir, participait au fond à l'impatience générale. « Les amis de la Russie étaient bien lents, au gré de M. de Nesselrode, à proposer un plan d'accommodement ! » L'ambassadeur anglais lui demandait, au commencement de juillet, si, après toutes les publications belliqueuses du gouvernement russe, il pouvait continuer à s'occuper d'une solution amicale : — « Cherchez toujours, » répliquait M. de Nesselrode (2). La Russie avait même son projet de solution; ce fut le premier dont il fut question. Elle n'osa pas le proposer elle-même,

(1) The earl of Westmorland to the earl of Clarendon, june 30. *Corresp.*, part I, n° 310.

(2) Sir G. H. Seymour to the earl of Clarendon, july 8, 1853. *Corresp.*, part I, n° 344.

elle essaya de le produire dans le monde en l'attribuant à notre ambassadeur à Vienne. M. de Bourqueney avait eu un long entretien avec M. de Meyendorf; à la suite de cette conversation, l'ambassadeur russe prêta à son honorable interlocuteur un plan qui vola bientôt de Vienne à Saint-Pétersbourg, de Saint-Pétersbourg à Paris et à Londres, sous le nom de plan de M. de Bourqueney. M. de Nesselrode en entretint sir Hamilton Seymour; M. de Kisséleff vint en parler à M. Drouyn de Lhuys. Voici en quoi ce plan coexistait : la Porte aurait accepté la note du prince Menchikof, un ministre turc aurait été chargé par le sultan de la porter à Saint-Pétersbourg; mais il aurait été entendu que l'empereur de Russie ferait à cette note une réponse où il expliquerait d'une façon satisfaisante pour l'indépendance du sultan le sens et la portée du protectorat qui lui serait conféré par la note. M. Drouyn de Lhuys répondit à M. de Kisséleff que la France ne recommanderait point à la Porte le plan qu'on lui envoyait de Saint-Pétersbourg sous le nom de M. de Bourqueney, et qui imposait l'acceptation de la note Menchikof; mais si le cabinet russe voulait soumettre à la considération des puissances la réponse que,

suivant ce plan, il devait faire au sultan, si cette réponse contenait des assurances satisfaisantes sur la pensée de la Russie, si en même temps les stipulations en étaient aussi obligatoires pour la Russie que celles de la note Menchikof devaient l'être pour la Porte, la France, après s'être préalablement entendue à ce sujet avec l'Angleterre et l'Autriche, serait prête à conseiller à la Porte cette solution. — Soit que la Russie ne voulût point se soumettre à ces conditions équitables, soit que son attention fût détournée par les autres combinaisons qui furent présentées, il ne fut plus question de ce plan. Il est inutile de dire que M. de Bourqueney en avait désavoué la paternité dans les termes les plus positifs (1).

M. de Buol, nous l'avons dit, en même temps qu'il essayait de retenir la Russie sur la frontière des principautés, avait essayé d'agir à Constantinople. Il ignorait encore si la Turquie ferait à l'ultimatum de M. de Nesselrode une réponse négative. Dans cette dernière hypothèse, il écrivit à l'internonce, M. de Bruck, qu'il faudrait « que Rechid-Pacha examinât encore une fois

(1) Sir G. H. Seymour to the earl of Clarendon. *Corresp.*, part 1, n<sup>o</sup> 317. — Lord Cowley to the earl of Clarendon. *Corresp.*, part 1, n<sup>os</sup> 315, 320, 339.

le projet de note du prince Menchikof, et le comparât avec celui que la Sublime-Porte avait rédigé dans l'intention de l'adresser au prince avant son départ. » Il engageait Rechid-Pacha à peser les termes de ces deux notes, à en préciser les différences essentielles, ou à voir si ces différences n'étaient pas seulement dans les mots. Enfin, « pour le cas, disait-il à M. de Bruck, où M. le ministre serait disposé à proposer quelques changemens dans la note russe que la Porte croirait pouvoir accepter et que l'on pourrait espérer de voir accepter à Saint-Pétersbourg, Votre Excellence est autorisée à recevoir ces propositions et à nous les communiquer pour y appuyer notre médiation ultérieure, et pour préparer un accueil favorable à l'ambassadeur que la Sublime-Porte a l'intention d'envoyer à Saint-Pétersbourg. » Cette ouverture fut communiquée le 22 juin aux trois ambassadeurs à Constantinople, qui s'y joignirent, et fut recommandée à la Porte le 24, au nom des quatre puissances, par un memorandum (1). On proposait à la Turquie de faire une fusion (c'est le mot même du memorandum) entre la note russe et la note

(1) *Corresp.*, part 1, inclosures 1 and 2 in n° 321.

turque. Pour en finir avec cette démarche, disons tout de suite qu'elle fut bien accueillie par les ministres turcs et par le sultan, que Rechid s'occupa de cette fusion des deux notes, mais que ce travail demeura sans résultat à Constantinople, car l'invasion des principautés vint appeler sur des actes plus pressans l'attention de Rechid-Pacha.

Ici, pour faire comprendre et la nature de l'expédient de M. de Buol et le point de départ des efforts ultérieurs de la conférence de Vienne, nous devons mettre sous les yeux de nos lecteurs la note du prince Menchikof et la note de Rechid-Pacha. Voici le projet de note que le prince Menchikof, avant de quitter Constantinople, et M. de Nesselrode, dans son ultimatum, avaient voulu faire souscrire à la Porte. Pour ramener l'attention du lecteur sur le point précis du débat, nous soulignons dans ce document toutes les expressions qui tendaient à lier la Porte vis-à-vis de la Russie dans le sens du protectorat des Grecs :

« La Sublime-Porte, après l'examen le plus attentif et le plus sérieux des demandes qui forment l'objet de la mission extraordinaire confiée à l'ambassadeur de Russie prince Menchikof, et après avoir soumis le ré-

sultat de cet examen à sa majesté le sultan, se fait un devoir pressé de notifier par la présente à son altesse l'ambassadeur la décision impériale émanée à ce sujet par un *iradé* suprême en date du — — (dates musulmane et chrétienne).

*« Sa Majesté, voulant donner à son auguste allié et ami l'empereur de Russie un nouveau témoignage de son amitié la plus sincère et de son désir intime de consolider les anciennes relations de bon voisinage et de parfaite entente qui existent entre les deux États, plaçant en même temps une entière confiance dans les intentions constamment bienveillantes de Sa Majesté Impériale pour le maintien de l'intégrité et de l'indépendance de l'empire ottoman, a daigné apprécier et prendre en sérieuse considération les représentations franches et cordiales dont l'ambassadeur de Russie s'est rendu l'organe en faveur du culte orthodoxe gréco-russe professé par son auguste allié ainsi que par la majorité de leurs sujets respectifs.*

*« Le soussigné a reçu en conséquence l'ordre de donner par la présente note l'assurance la plus solennelle au gouvernement de Russie, que représente auprès de Sa Majesté le sultan Son Altesse le prince Menchikof, sur la sollicitude invariable et les sentimens généreux et tolérans qui animent Sa Majesté le sultan pour la sécurité et la prospérité dans ses États du clergé, des églises et des établissemens religieux du culte chrétien d'Orient.*

*« Afin de rendre ces assurances plus explicites, préciser d'une manière formelle les objets principaux de cette haute sollicitude, corroborer par des éclair-*

*cissemens supplémentaires, que nécessite la marche du temps, le sens des articles qui, dans les traités antérieurs conclus entre les deux puissances, ont trait aux questions religieuses, et prévenir enfin à jamais toute nuance de malentendu et de désaccord à ce sujet entre les deux gouvernemens, le soussigné est autorisé par Sa Majesté le sultan à faire les déclarations suivantes :*

« 1° Le culte orthodoxe d'Orient, son clergé, ses églises et ses possessions, ainsi que ses établissemens religieux, jouiront dans l'avenir sans aucune atteinte, sous l'égide de Sa Majesté le sultan, des privilèges et immunités qui leur sont assurés *ab antiquo*, ou qui leur ont été accordés à différentes reprises par la faveur impériale, *et, dans un principe de haute équité, participeront aux avantages accordés aux autres rites chrétiens ainsi qu'aux légations étrangères accréditées près la Sublime-Porte par convention ou disposition particulière.*

« 2° Sa Majesté le sultan ayant jugé nécessaire et équitable de corroborer et d'expliquer son firman souverain revêtu du hattî-houmayoun le 15 de la lune de rebiul-akhir 1268 (10 février 1852), par son firman souverain du — —, et d'ordonner en sus par un autre firman en date du — — la réparation de la coupole du temple du Saint-Sépulchre, ces deux firmans seront textuellement exécutés et fidèlement observés, pour maintenir à jamais le *statu quo* actuel des sanctuaires possédés par les Grecs exclusivement ou en commun avec d'autres cultes.

« Il est entendu que cette promesse s'étend égale-

ment au maintien de tous les droits et immunités dont jouissent *ab antiquo* l'Église orthodoxe et son clergé tant dans la ville de Jérusalem qu'au dehors, sans préjudice aucun pour les autres communautés chrétiennes.

« 3° Pour le cas où la cour impériale de Russie en ferait la demande, il sera assigné une localité convenable, dans la ville de Jérusalem ou dans les environs, pour la construction d'une église consacrée à la célébration du service divin par les ecclésiastiques russes, et d'un hospice pour les pèlerins indigènes ou malades, lesquelles fondations seront sous la surveillance spéciale du consulat général de Russie en Syrie et en Palestine.

« 4° On donnera les firmans et les ordres nécessaires à qui de droit et aux patriarches grecs pour l'exécution de ces décisions souveraines, et on s'entendra ultérieurement sur la régularisation des points de détail qui n'auront pas trouvé place tant dans les firmans concernant les lieux-saints de Jérusalem que dans la présente notification.

« Le soussigné, etc. (1). »

Il saute aux yeux que les formules du préambule de la note russe ont pour but de faire du maintien des privilèges du culte orthodoxe l'objet d'un engagement formel et solennel de la Porte envers la Russie, et par conséquent de

(1) *Corresp.*, part 1, inclosure in n° 210.

consacrer au profit de cette dernière un droit de surveillance, de représentation et d'intervention, c'est-à-dire un véritable protectorat. On doit remarquer aussi l'article 1<sup>er</sup> de cette déclaration, qui avait pour but d'étendre aux Grecs sujets du sultan les avantages que le sultan pourrait accorder aux autres rites chrétiens, c'est-à-dire à des chrétiens non sujets de la Porte. Au lieu de cette déclaration que la Porte avait refusé de signer, Rechid-Pacha avait préparé un projet de note qu'il allait soumettre au prince Menchikof, lorsque celui-ci le devança en annonçant la rupture des relations diplomatiques. C'est à ce projet de note, qui par conséquent n'avait point été remis à la Russie, que M. de Buol faisait allusion. Nous allons le reproduire. On observera que Rechid-Pacha y évitait avec soin toute expression qui y aurait attaché le sens d'une obligation contractuelle. La Porte y parlait en vertu de sa pleine autorité; au lieu de s'engager vis-à-vis de l'empereur de Russie, elle se bornait à lui annoncer poliment les garanties qu'elle venait de sa propre initiative d'accorder aux Grecs; quant à l'extension aux Grecs des privilèges qui seraient accordés à d'autres rites, Rechid-Pacha circonscrivait et définissait sa promesse : il n'é-

tait question que de privilèges *spirituels* et de privilèges accordés aux *autres sujets chrétiens* du sultan.

« Dans les communications écrites et verbales de Son Excellence le prince Menchikof, le gouvernement a vu avec un profond regret des expressions qui ont trait aux doutes et au manque de confiance que la Sublime-Porte aurait conçus relativement aux intentions de Sa Majesté l'empereur de Russie.

« Mais comme la confiance et la sécurité de Sa Majesté le sultan envers Sa Majesté l'empereur, son auguste allié et son voisin, sont infinies, et que les qualités éminentes et les sentimens équitables de Sa Majesté l'empereur ont atteint un degré d'évidence qu'on a eu l'habitude d'apprécier grandement, je me fais un honneur de déclarer que la plus chère espérance de mon auguste maître le sultan est de raffermir et de consolider constamment les relations qui existent heureusement entre les deux augustes cours.

« Quant aux privilèges religieux des moines de l'église grecque, il est de l'honneur du gouvernement de la Sublime-Porte de faire observer à tout jamais et de préserver de toute atteinte, soit présentement, soit dans l'avenir, la jouissance des privilèges spirituels qui ont été accordés par les augustes aïeux de Sa Majesté, et qui sont maintenus et confirmés par elle.

« Et dans le cas où, à l'avenir, des privilèges spirituels, de quelque nature qu'ils soient, seraient accordés à *ses autres sujets chrétiens*, il résulte nécessairement

des sentimens de sollicitude que la Porte professe pour ses sujets, qu'elle n'en privera pas non plus les moines grecs. Le gouvernement a vu d'ailleurs avec un vif regret que cette constante intention de la Sublime-Porte ait pu être mise en doute.

« Au reste, comme le firman impérial qui vient d'être donné au patriarche grec, et qui contient la confirmation de leurs privilèges spirituels, devra être regardé comme une nouvelle preuve de ces nobles sentimens, et comme en outre la proclamation de ce firman, qui donne toute sécurité, devra faire disparaître à tout jamais toute crainte à l'égard du rit qui est la religion de Sa Majesté l'empereur, je suis heureux d'être chargé du devoir de faire la présente notification.

« Quant à la garantie que, dans l'avenir, il ne sera rien changé aux lieux de visitation à Jérusalem, la Sublime-Porte promet officiellement qu'il ne sera apporté aucun changement sans que les gouvernemens de France et de Russie n'en soient informés; une note officielle a été remise dans ce sens à l'ambassade de France.

« Sa Majesté ayant daigné accorder la construction d'une église et d'un hôpital pour les Russes à Jérusalem, le gouvernement de la Sublime-Porte est prêt et disposé à signer, à la suite de conférences, un acte solennel, tant pour ce dernier article que pour les privilèges spéciaux des religieux russes.

« J'ai reçu par *iradé* de Sa Hautesse l'ordre de vous communiquer cette décision, et je saisis cette occasion de vous réitérer, etc.

« RECHID. »

Voilà les deux documens que, dans la pensée de M. de Buol, il s'agissait de fondre ensemble. Pour peu qu'on les ait lus avec réflexion, on a dû s'apercevoir que cette fusion n'était point aisée. Le langage diplomatique, à travers ses formules d'étiquette, ses tours et ses nuances, prend quelquefois des airs de subtilité qui déroutent les esprits inattentifs; mais l'on conviendra qu'il y avait autre chose qu'une différence de mots entre les deux documens que nous venons de reproduire. Le premier surtout, si on le commente par les demandes de traité secret et de *sened* qui l'avaient précédé, était un engagement manifeste contracté par la Porte envers la Russie; le second n'était évidemment qu'une notification amicale. Pourtant le gouvernement français tenta cette fusion. Le 27 juin, le comte Walewski communiqua à lord Clarendon le projet de note suivant, comme pouvant être substitué, en les combinant, à la note du prince Menchikof et à celle de Rechid-Pacha.

« Le départ de M. le prince Menchikof, dans des circonstances qui auraient pu jeter des doutes, heureusement mal fondés, sur le caractère amical et confiant des relations que Sa Majesté le sultan a à cœur d'entretenir et de resserrer avec son auguste allié et

voisin Sa Majesté l'empereur de Russie, a profondément peiné la Sublime-Porte. Elle s'est donc occupée soigneusement de rechercher les moyens d'effacer les traces d'un si regrettable malentendu, et un *iradé* suprême, en date de — —, lui ayant fait connaître la décision impériale, elle se félicite de pouvoir la communiquer à Son Excellence l'ambassadeur de Russie (ou à Son Excellence M. le comte de Nesselrode).

« Si à toute époque les empereurs de Russie ont témoigné leur active sollicitude pour le maintien des immunités et privilèges de l'Église orthodoxe grecque dans l'empire ottoman, les sultans ne se sont jamais refusés à les consacrer de nouveau par des actes solennels qui attestaient leur ancienne et constante bienveillance à l'égard de leurs sujets chrétiens.

« Sa Majesté le sultan Abdul-Medjid aujourd'hui régnant, animé des mêmes dispositions et voulant donner à Sa Majesté l'empereur de Russie un témoignage personnel de son amitié la plus sincère et de son désir intime de consolider les anciennes relations de bon voisinage et de parfaite entente qui existent entre les deux États, n'a écouté que sa confiance infinie dans les qualités éminentes de son auguste ami et allié, et a daigné prendre en sérieuse considération les représentations dont Son Excellence M. le prince Menchikof s'est rendu l'organe auprès d'elle.

« Le soussigné a reçu en conséquence l'ordre de déclarer par la présente que le gouvernement de Sa Majesté le sultan regarde qu'il est de son honneur de faire observer à tout jamais et de préserver de toute atteinte, soit présentement, soit dans l'avenir, la jouis-

sance des privilèges spirituels qui ont été accordés par les augustes aïeux de Sa Majesté à l'Église orthodoxe d'Orient, et qui sont maintenus et confirmés par elle, et en outre à faire participer, dans un esprit de haute équité, le rit grec aux avantages concédés aux autres rites chrétiens par convention ou disposition particulière.

« Au reste, comme le firman impérial qui vient d'être donné au patriarche et au clergé grecs, et qui contient la confirmation de leurs privilèges spirituels, devra être regardé comme une nouvelle preuve de ces nobles sentimens, et comme en outre la proclamation de ce firman qui donne toute sécurité devra faire disparaître à jamais toute crainte à l'égard du rit qui est la religion de Sa Majesté l'empereur, je suis heureux d'être chargé du devoir de faire la présente notification.

« Quant à la garantie qu'à l'avenir il ne sera rien changé aux lieux de visitation de Jérusalem, elle résulte du firman revêtu du hattî-houmayoun de 15 de la lune de rebiul-akhir 1268 (février 1852), expliqué et corroboré par les firmans des — —, et l'intention formelle de Sa Majesté le sultan est de faire exécuter sans aucune altération ses décisions souveraines.

« La Sublime-Porte en outre promet officiellement qu'il ne sera apporté aucune modification à l'état des choses, sans que les gouvernemens de France et de Russie en soient préalablement informés. La même notification sera faite à l'ambassadeur de Sa Majesté l'empereur des Français.

« Pour le cas où la cour impériale de Russie en ferait

demande, il sera assigné une localité convenable, dans la ville de Jérusalem ou dans les environs, pour la construction d'une église consacrée à la célébration du service divin par des ecclésiastiques russes, et d'un hospice pour les pèlerins indigens ou malades de la même nation.

« La Sublime-Porte s'engage dès à présent à souscrire à cet égard un acte solennel qui placera ces fondations pieuses sous la surveillance spéciale du consulat général de Russie en Syrie et en Palestine.

« Le soussigné, etc. »

Outre ce projet de note rédigé par le cabinet français, il y avait d'autres combinaisons dont nous n'avons point à nous occuper, car il n'y fut pas donné suite, telles qu'un projet de convention soumis par lord Clarendon (9 juillet) à la Porte et aux puissances, un plan d'arrangement suggéré spontanément par sir Hamilton Seymour (8 juillet) à M. de Nesselrode, etc. L'avantage resta au projet français. Dès le 16 juillet, le comte Walewski informait lord Clarendon que M. de Nesselrode avait approuvé la note française, qui lui avait été montrée confidentiellement par M. de Castelbajac (1). Le

(1) The earl of Clarendon to lord Cowley. *Corresp.*, part 1, n° 350.

comte de Buol, assuré des dispositions de la Russie en faveur du projet français, le prit pour base. Il l'envoya à M. de Bruck en le recommandant à l'adoption de la Porte (1). Puis, se défiant des difficultés et des lenteurs qui paralysaient les négociations à Constantinople, il se décida à terminer l'affaire à Vienne.

En conséquence, le 24 juillet, M. de Buol convoqua chez lui les ambassadeurs de France, d'Angleterre et de Prusse, M. de Bourqueney, lord Westmorland et M. de Canitz. Ne voyant pas aboutir, leur dit-il, les propositions que l'internonce d'Autriche, secondé par les représentants des autres puissances, avait faites à la Porte, il réunissait les ambassadeurs, afin d'aviser ensemble à l'adoption de quelque proposition qui pût être soumise à la Porte sous la sanction des quatre puissances. Les ambassadeurs ayant approuvé ce dessein, M. de Buol ajouta que la note proposée par M. Drouyn de Lhuys lui paraissait être la base la plus convenable. Cette opinion fut également partagée par les ambassadeurs, et, en attendant qu'ils

(1) The earl of Clarendon to the earl of Westmorland. *Corresp.*, part 1, n° 358.

pussent recevoir à ce sujet les ordres de leurs gouvernemens, M. de Buol se chargea de rédiger, d'après le projet français, la note à laquelle la conférence donnerait son autorité collective (1).

Les gouvernemens s'empressèrent d'autoriser par dépêches télégraphiques leurs ambassadeurs à prendre part à la conférence. M. de Buol fit trois amendemens au projet de note français. D'abord il en remplaça le préambule par une phrase mieux adaptée au tour que les affaires avaient pris depuis l'époque de la rédaction primitive. Ensuite il fit une intercalation dans le paragraphe commençant par ces mots : « Le sousigné a reçu en conséquence l'ordre de déclarer par la présente que le gouvernement de Sa Majesté le sultan regarde qu'il est de son honneur, etc. » Avec l'amendement de M. de Buol, la phrase continua ainsi : « Le gouvernement de Sa Majesté le sultan, *fidèle à la lettre et à l'esprit des stipulations des traités de Kainardji et Andrinople relatives à la protection du culte chrétien*, regarde, etc. » Enfin, dans le para-

(1) The earl of Westmorland to the earl of Clarendon. *Corresp.*, part II, nos 1, 21.

graphe relatif aux lieux-saints, la phrase : — « La Sublime-Porte en outre promet officiellement qu'il ne sera apporté aucune modification à l'état des choses *sans que les gouvernemens* de France et de Russie en soient préalablement informés, » — se terminait ainsi dans la rédaction de M. de Buol : « Sans entente préalable avec les gouvernemens de France et de Russie, et sans préjudice aucun pour les différentes communautés chrétiennes. » Ces modifications furent approuvées par les divers gouvernemens. Cependant, pour rendre la note plus acceptable à la Porte et sur la proposition du gouvernement anglais, on modifia encore la phrase importante où M. de Buol avait rappelé les traités de Kainardji et d'Andrinople, qui reçut cette forme définitive : « Le soussigné a reçu l'ordre de déclarer... que Sa Majesté le sultan *restera fidèle* (aux traités) et que *Sa Majesté* regarde, etc. » L'intention de cette nuance était de rompre le lien qui, dans la construction de M. de Buol, semblait faire dépendre l'observation des garanties promises par le sultan au culte grec des stipulations du traité de Kainardji. Le nœud de la question était dans cet arrangement de mots, puisque c'était du traité de Kainardji que la Russie voulait tirer son

droit au protectorat, et que la Porte en refusant le protectorat niait cette interprétation du traité. Après ces diverses modifications, le projet de note arrêté le 31 juillet par la conférence de Vienne (1), eut la forme suivante (nous n'en citons que la partie importante; le reste fut la simple reproduction de la note française, calquée elle-même, pour les points secondaires, sur la note de Rechid-Pacha) :

« Sa Majesté le sultan n'ayant rien de plus à cœur que de rétablir entre elle et Sa Majesté l'empereur de Russie les relations de bon voisinage et de parfaite entente qui ont été malheureusement altérées par de récentes et pénibles complications, a pris soigneusement à tâche de rechercher les moyens d'effacer les traces de ces différends, et un *iradé* suprême en date de — — lui ayant fait connaître la décision impériale, elle se félicite de pouvoir la communiquer à Son Excellence l'ambassadeur de Russie (ou à Son Excellence M. le comte de Nesselrode).

« Si à toute époque les empereurs de Russie ont témoigné leur active sollicitude pour le maintien des immunités et privilèges de l'Église orthodoxe grecque dans l'empire ottoman, les sultans ne se sont jamais refusés à les consacrer de nouveau par des actes so-

(1) The earl of Westmorland to the earl of Clarendon. *Corresp.*, part II, n° 45.

lennels qui attestaient leur ancienne et constante bienveillance à l'égard de leurs sujets chrétiens.

« Sa Majesté le sultan Abdul-Medjid aujourd'hui régnant, animé des mêmes dispositions et voulant donner à Sa Majesté l'empereur de Russie un témoignage personnel de son amitié la plus sincère et de son désir intime de consolider les anciennes relations de bon voisinage et de parfaite entente qui existent entre les deux États, n'a écouté que sa confiance infinie dans les qualités éminentes de son auguste ami et allié, et a daigné prendre en sérieuse considération les représentations dont Son Excellence M. le prince Menchikof s'est rendu l'organe auprès d'elle.

« Le soussigné a reçu en conséquence l'ordre de déclarer par la présente que le gouvernement de Sa Majesté le sultan restera fidèle à la lettre et à l'esprit des stipulations des traités de Kainardji et Andrinople relatives à la protection du culte chrétien, et que Sa Majesté regarde qu'il est de son honneur de faire observer à tout jamais et de préserver de toute atteinte, soit présentement, soit dans l'avenir, la jouissance des privilèges spirituels qui ont été accordés par les augustes aïeux de Sa Majesté à l'Église orthodoxe d'Orient, et qui sont maintenus et confirmés par elle, et en outre à faire participer, dans un esprit de haute équité, le rit grec aux avantages concédés aux autres rites chrétiens par convention ou disposition particulière. »

• Nous venons de montrer comment on parvint à rédiger la note de Vienne. Les puissances, et

notamment la France et l'Angleterre, désiraient-elles sincèrement le succès de cette note? *Voulaient-elles sérieusement*, pour nous servir d'un mot de l'empereur de Russie, ramener la paix au moyen de cet expédient? L'on va en juger.

Nous citerons d'abord un incident qui se produisit pendant que la conférence de Vienne discutait encore les modifications apportées au projet de note français, et qui ne permet point de douter de l'intérêt, je ne dis pas assez, de la sollicitude anxieuse avec laquelle les gouvernemens secondaient l'œuvre de la conférence.

Au moment où M. de Buol réunissait la conférence, voici ce qui se passait à Constantinople. L'invasion des principautés, accomplie par les Russes le 3 juillet, avait naturellement produit chez les Turcs une grande exaltation. La population de Constantinople fermentait. Le vieux parti turc (et en face de l'agression russe ce parti devenait toute la nation) demandait la guerre immédiate. Le ministère s'était reconstitué après une crise. Il était maintenant unanime dans la résolution de résister jusqu'au bout aux demandes de la Russie. « J'ai laissé les ministres, écrivait lord Stratford, avec l'impression qu'il y aura bientôt plus à redouter

leur témérité que leur timidité (1). » Les représentans des quatre puissances à Constantinople, ignorant, à cause de la distance, ce qui se passait à Vienne, travaillèrent activement à sauver cette situation périlleuse. On avait décidé le gouvernement turc à ne point regarder comme un cas de guerre le passage du Pruth; mais on ne pouvait l'empêcher de protester contre la violation de son territoire. Les ambassadeurs en communication continuelle avec Rechid-Pacha cherchèrent du moins à adoucir la protestation inévitable et à prendre dans cet acte même un point de départ possible pour de nouvelles négociations. Ils s'arrêtèrent donc à cette combinaison : Rechid-Pacha joindrait à sa protestation, très modérée elle-même, une lettre adressée au comte de Nesselrode, et qui exprimerait les intentions toujours pacifiques de la Porte. « Je me plais à espérer, y disait Rechid-Pacha, que Votre Excellence, dans son équité, voudra bien reconnaître que la Sublime-Porte a évité (dans la protestation) tout ce qui aurait pu rendre les circonstances actuelles plus fâcheuses, tandis

(1) Lord Stratford to the earl of Clarendon, July 16, 18. *Corresp.*, part II, nos 11, 15.

qu'elle y réitère les assurances les plus formelles que Sa Majesté impériale le sultan, même à présent, ne se désiste en rien de son désir amical et parfaitement sincère, non-seulement de remplir tous ses engagemens envers les Russes, mais en outre de leur donner telle preuve de ses dispositions cordiales qui soit compatible avec les droits sacrés de la souveraineté et avec l'honneur et les intérêts fondamentaux de son empire. » La protestation et la lettre de Rechid-Pacha, datées du 20 juillet, étaient accompagnées d'un projet de note, daté du 23 juillet, qui paraissait au gouvernement turc et aux quatre ambassadeurs de nature à répondre au désir de la Russie par rapport à la question des privilèges religieux. Ainsi, à un fait de guerre contre lequel elle ne pouvait s'abstenir de protester, la Porte répondait par une nouvelle ouverture de paix. Les ambassadeurs des quatre puissances se chargèrent d'envoyer ces documens, sous cachet volant, à leurs collègues de Vienne, avec des lettres identiques adressées aux ambassadeurs en Russie. A Vienne, on devait prier le cabinet autrichien de transmettre ces pièces au gouvernement russe, et l'on comptait les faire appuyer auprès de celui-ci par les

ambassadeurs à Saint-Pétersbourg. Telle était la combinaison préparée à Constantinople avant que la conférence de Vienne se fût réunie (1). Elle arriva à Vienne pendant les délibérations de la conférence.

Les gouvernemens de France et d'Angleterre avaient tant à cœur le succès de la note de Vienne, qu'ils furent visiblement contrariés de ce qui s'était fait à Constantinople. Cette protestation de Rechid-Pacha leur parut un accident malencontreux en un pareil moment. « Les nouvelles de Constantinople, écrivait à ce sujet lord Cowley, n'ont pas fait une impression favorable sur l'empereur et sur M. Drouyn de Lhuys (2). » M. Drouyn de Lhuys le 29 juillet, lord Clarendon le 30, écrivirent par le télégraphe à M. de Bourqueney et à lord Westmorland de suspendre l'envoi des dépêches de Constantinople à Saint-Pétersbourg. Avant que les ordres fussent arrivés à Vienne, le comte de Buol avait déjà déclaré à la conférence qu'il ne se chargeait pas de transmettre les notes de Rechid-Pacha à Saint-

(1) Lord Stratford to the earl of Clarendon, July 20, 23. *Corr.*, part II, nos 18, 38, 39.

(2) Lord Cowley to the earl of Clarendon, July 29. *Corresp.*, part II, no 25.

Pétersbourg, une protestation ne lui paraissant pas de nature à avancer les affaires de la paix du côté de la Russie (1); quant à la nouvelle note de Rechid-Pacha relative aux privilèges religieux des Grecs, en la communiquant aux ambassadeurs à Constantinople, le ministre turc avait dit : « Je déclare officiellement que la Porte est décidée à ne point aller au delà des termes d'une note strictement conformes à ce projet, tout autre arrangement lui paraissant une atteinte aux droits sacrés de sa souveraineté et de son indépendance (2). » Cette déclaration n'empêcha pas le comte de Buol de mettre de côté la note de Rechid-Pacha et de s'en tenir à la note

(1) The earl of Westmorland to the earl of Clarendon, July 29. *Corr.*, part II, n° 40.

(2) Nous croyons devoir reproduire ici ce projet de note de Rechid-Pacha pour mettre le lecteur à même de saisir la portée de la déclaration du ministre turc et de l'assurance de M. de Buol que l'on va lire.

« Balta Lima, le 23/11 juillet 1853.

« Connaissant le profond intérêt que Sa Majesté l'empereur de Russie ainsi que la grande majorité de son peuple prennent à tout ce qui concerne la religion qu'ils professent, et appréciant entièrement les motifs de cet intérêt, j'ai eu beaucoup de plaisir en faisant connaître à Votre Excellence les firmans que mon auguste souverain a promulgués vers la fin de

amendée par la conférence. « Je ne considère pas, dit-il à ses collègues, la déclaration de Rechid-Pacha aux ambassadeurs comme applicable à la note que je propose, car cette note protège aussi efficacement l'honneur et les intérêts de la Porte que celle de Rechid-Pacha (1). » Ainsi la combinaison de Constantinople fut considérée comme non avenue, tant la France et l'Angleterre, aussi bien que l'Autriche, redoutaient tout ce qui pourrait non-seulement empêcher, mais retarder le succès de la note de Vienne.

Le projet de Rechid-Pacha étant écarté de la sorte, la note de Vienne fut lue pour la der-

chaban de l'année courante. Et pour faire écarter tout le doute, je viens vous assurer de la part de la Sublime-Porte, que se réservant les droits sacrés de souveraineté envers ses propres sujets, il est de l'intention sincère de Sa Majesté Impériale d'assurer à l'église grecque à perpétuité la jouissance des privilèges spirituels qui y sont confirmés, et de lui accorder aussi tels autres privilèges et immunités qu'il plairait à Sa Majesté d'accorder désormais à tout autre culte quelconque de ses sujets chrétiens.

« Enfin je n'ai pas le moindre doute que les assurances basées sur les firmans précités, qui ont inspiré de la confiance partout, ne donnent aussi de la satisfaction à la Russie. »

(1) The earl of Westmorland to the earl of Clarendon, July 13. *Corresp.*, part II, n° 45.

nière fois et définitivement adoptée dans la séance de la conférence du 31 juillet. Elle fut expédiée à Constantinople le 1<sup>er</sup> août par un colonel autrichien également porteur d'une lettre autographe de l'empereur François-Joseph au sultan.

La Russie se hâta de donner son acceptation. Elle la fit connaître dès le 3 août par le télégraphe. Le G. M. de Nesselrode envoya l'adhésion officielle de son gouvernement dans une note adressée à M. de Meyendorf, et dont voici les passages principaux :

« Vous connaissez, monsieur le baron, le désir très sincère de la part de notre auguste maître de faire cesser, autant que cela peut dépendre de lui, les inquiétudes que l'on éprouve en Europe, *avec quelque exagération* peut-être, à l'occasion de notre différend actuel avec la Turquie. Sa Majesté vous charge en conséquence, monsieur le baron, de déclarer au ministère de l'empereur François-Joseph, ainsi qu'à vos collègues de France, d'Angleterre et de Prusse, que *pour notre part nous acceptons tel quel le dernier projet de note formulé à Vienne*, et qu'un ambassadeur du sultan porteur de ce document serait reçu à Saint-Petersbourg sans aucune difficulté et avec tous les égards d'usage.

« Je crois superflu de faire observer ici à Votre Excellence qu'en accueillant, comme nous le faisons, par

esprit de conciliation, l'expédient concerté à Vienne de la note dont il s'agit, et l'envoi d'une ambassade turque, nous entendons bien ne plus avoir à examiner ou à discuter de nouvelles modifications et de nouveaux projets élaborés à Constantinople sous les inspirations belliqueuses qui paraissent dominer à cette heure le sultan et la plupart de ses ministres, et que, dans le cas où le gouvernement ottoman rejetterait encore ce dernier projet d'arrangement, nous ne nous considérerions plus comme liés par le consentement que nous y donnons aujourd'hui.

*« Si l'Europe a besoin, comme on ne cesse de nous le dire, de voir se terminer la crise qui menace l'Orient, c'est à Constantinople que doivent s'adresser à l'avenir les bienveillans et pacifiques efforts des grandes puissances, que nous secondons de notre côté par tous les sacrifices compatibles avec la dignité de la Russie et la justice de la cause dont elle a dû prendre en mains la défense (1). »*

Ainsi s'exprimait l'adhésion de la Russie. On remarquera le ton de hauteur du ministre russe. En acceptant une base d'arrangement, il avait l'air de faire une grande grâce aux inquiétudes de l'Europe, et il lui dictait la conduite qu'elle avait à tenir à Constantinople. On va voir que l'Europe n'avait pas besoin de cet avertissement altier

(1) *Corresp.*, part II, n° 56.

pour presser la Porte d'accepter la note de Vienne. Nous ne connaissons point le langage que tinrent à Rechid-Pacha M. de Lacour et M. de Bruck; mais, par les dépêches publiées de lord Stratford, nous pouvons juger de la vivacité des instances qui furent faites auprès de la Porte.

On avait appris le 11 août à Constantinople l'acceptation de la Russie. Le lendemain matin de bonne heure, lord Stratford, qui venait de recevoir des dépêches pressantes de lord Clarendon, se rendit auprès de Rechid-Pacha. Il appela son attention sur le prix que l'Angleterre, la France, l'Autriche et la Prusse attachaient au consentement de la Porte; il lui représenta les nombreux et puissans intérêts qui devaient engager le gouvernement turc à satisfaire au vœu de ses alliés et à prendre sans délai un parti. Rechid-Pacha écouta lord Stratford très gracieusement, mais lui présenta des objections sur trois phrases du projet de note. Nous expliquerons bientôt ces objections, qui furent la base des modifications turques; du reste il assura lord Stratford qu'il allait soumettre la question au conseil, et qu'il ferait une prompte réponse aux représentans des quatre

puissances (1). En effet, le lendemain le conseil fut appelé à discuter la note de Vienne. Tous les ministres, au nombre de dix-sept, y assistaient ainsi que le cheik-ul-islam. La majorité du conseil se prononça pour le rejet de la note, même amendée. Rechid-Pacha fit observer cependant que le projet de la conférence était fondé en partie sur la note qu'il avait lui-même préparée pour le prince Menchikof; le conseil s'ajourna pour prendre le temps de comparer les deux textes (2). Lord Stratford ne se découragea point; il lui sembla que la Porte pourrait accepter la note en se réservant d'interpréter en sa faveur les passages qui soulevaient ses objections, et en soumettant cette interprétation à l'assentiment des puissances alliées qui garantiraient ainsi le sens de la note de Vienne. Le 15, tandis que le conseil était assemblé, lord Stratford fit communiquer cette idée par l'un de ses drogmans à Rechid-Pacha. La proposition n'eut pas de succès auprès des ministres turcs. Lord Stratford essaya du moins d'obtenir de la

(1) Lord Stratford to the earl of Clarendon, august 13. *Corresp.*, part II, n° 67.

(2) Lord Stratford to the earl of Clarendon. *Corresp.*, part II, n° 68.

Porte une acceptation quelconque de la note en principe, de telle sorte que les puissances pussent reprendre la discussion sur les points douteux (1). Ce fut le parti auquel s'arrêta le gouvernement turc; il proposa trois modifications à la note de Vienne, et dans un memorandum très habile et très mesuré, Rechid-Pacha expliqua et justifia auprès des puissances le sens et l'objet de ces modifications. Cette décision fut votée à l'unanimité dans un conseil de soixante membres; elle n'était que l'écho très affaibli du sentiment public à Constantinople (2).

Avant de dire l'impression produite sur les gouvernemens européens par l'acceptation conditionnelle de la Porte, nous allons essayer de préciser le sens des modifications demandées par le gouvernement turc.

Depuis l'origine de cette question, depuis que le prince Menchikof avait demandé à la Porte un engagement qui conférât explicitement à la Russie le protectorat religieux des Grecs, il y avait un point acquis, c'est qu'aux yeux des

(1) Lord Stratford to the earl of Clarendon, august 18. *Corresp.*, part II, n° 69.

(2) Lord Stratford to the earl of Clarendon, august 20. *Corresp.*, part II, n° 71.

quatre puissances demeurées alliées de la Turquie, une pareille prétention était incompatible avec l'indépendance et la souveraineté du sultan. Le refus de la Porte avait été approuvé par les quatre puissances; aucune d'elles ne pouvait avoir par conséquent la pensée de proposer à la signature de la Porte un acte qui de près ou de loin pût aboutir pratiquement au résultat poursuivi par le prince Menchikof. En cherchant des expédiens et en élaborant le projet de Vienne, les puissances n'avaient pu avoir qu'un seul but : satisfaire l'amour-propre mal engagé de l'empereur de Russie par une notification qui de la part de la Porte n'eût été qu'un acte de déférence envers la Russie, mais qui ne devait entraîner aucun démembrement de la souveraineté du sultan dans ses rapports avec ses sujets grecs. Que les termes de cet acte fussent disposés de manière à ne point heurter les prétentions contradictoires des deux États en lutte, la Turquie et la Russie, qu'ils fussent combinés avec assez d'art pour effacer en quelque sorte la question périlleuse que le prince Menchikof avait soulevée, qu'on y laissât même une certaine obscurité qui permit à chacune des deux parties de se croire après la note dans la même

situation qu'avant, c'était tout ce qui suffisait à l'assoupissement de la querelle et à la paix.

Il faut pourtant reconnaître que la Porte avait plus que la Russie le droit de peser les termes qu'on lui proposait, et qu'elle était mieux placée que les quatre puissances pour en mesurer la portée. En premier lieu, c'était elle et elle seule que ces termes devaient engager. En second lieu, la subtilité avec laquelle la Russie avait déduit de ses anciens traités, du traité de Kainardji, par exemple, qui ne parlait en général que de la protection promise par le sultan à tous ses sujets chrétiens, un droit d'intervention et de protection dans les affaires des Grecs, — cet art subtil et envahissant devait rendre la Turquie circonspecte et défiante sur les mots qu'elle emploierait en traitant avec la Russie. Enfin, après les prétentions énormes émises par le prince Menchikof, il était bien naturel qu'elle prît garde que l'esprit des exigences russes ne se glissât dans l'acte qu'on lui proposait.

Or, qu'on se rappelle quel avait été l'objet pratique des prétentions du prince Menchikof, et sur quelles bases il avait appuyé ses prétentions. L'objet, c'était le protectorat des Grecs, et la Russie le réclamait en vertu de deux pré-

tendus droits : l'un de ces droits, moral en quelque sorte, elle le tirait de la sollicitude qu'elle aurait portée en tout temps aux intérêts religieux des Grecs, si bien qu'à l'en croire, on eût dit que c'était à elle que les Grecs étaient redevables de leurs immunités et de leurs privilèges ; le second, dont elle s'efforçait de faire un droit positif, elle l'empruntait au traité de Kainardji : l'esprit de ce traité, suivant elle, lui donnait à la protection des Grecs un droit que le prince Menchikof avait eu pour mission de préciser, d'étendre et de régler sous une forme nouvelle.

Eh bien ! dans trois passages de la note de Vienne, la Porte craignit de voir ce qu'on pourrait appeler les instrumens et l'objet des prétentions russes. Dans le premier, il était dit : « Si à toute époque les empereurs de Russie ont témoigné leur active sollicitude pour *le maintien des immunités et privilèges de l'Église grecque orthodoxe dans l'empire ottoman, les sultans ne se sont jamais refusés à les consacrer de nouveau par des actes solennels.* » Il y avait dans cette sorte de parallèle entre les empereurs de Russie et les sultans quelque chose qui effarouchait les ministres turcs. Cette rédaction ne semblait-elle

pas reconnaître aux Russes une part dans l'initiative des mesures qui ont établi les privilèges religieux des Grecs? La sollicitude des empereurs de Russie ne s'était manifestée que depuis cent ans; depuis quatre siècles, l'église grecque avait reçu des sultans ses immunités. La Porte croyait donc exprimer plus fidèlement la vérité sur le passé et mieux fixer ses sûretés pour l'avenir en corrigeant ainsi la phrase : « Si à toute époque les empereurs de Russie ont témoigné leur active sollicitude pour *le culte et l'Église orthodoxe grecque, les sultans n'ont jamais cessé de veiller au maintien des immunités et privilèges qu'ils ont spontanément accordés à diverses reprises à ce culte et à cette Église dans l'empire ottoman et de les consacrer, etc.* » Le second point qui arrêtait la Porte était le passage relatif au traité de Kainardji. « Le sousigné, disait la note de Vienne, a reçu l'ordre de déclarer que le sultan restera fidèle à *la lettre et à l'esprit des stipulations des traités de Kainardji et d'Andrinople relatives à la protection du culte chrétien, et que Sa Majesté regarde comme étant de son honneur de faire observer à tout jamais et de préserver de toute atteinte, soit dans le présent, soit dans l'avenir, la jouis-*

sance des privilèges spirituels; etc. » Que voulait dire cette mention de la lettre et de l'*esprit* du traité de Kainardji? Ce traité existe, c'est un fait, disaient les Turcs; il a des dispositions précises qui seront observées; mais pourquoi le rapprocher des assurances données par le sultan en faveur du maintien des privilèges des Grecs? Ce rapprochement ne permettra-t-il pas à la Russie d'établir une corrélation entre ce traité et le maintien de ces privilèges, qui ne saurait dépendre en droit que de la libre volonté du sultan. Pour éviter cette confusion et cette extension possible du traité de Kainardji, la Porte modifiait ainsi la phrase : « Le soussigné a reçu l'ordre de déclarer que... le sultan restera fidèle *aux stipulations du traité de Kainardji, confirmé par celui d'Andrinople, relatives à la protection par la Sublime-Porte de la religion chrétienne.* » Le traité de Kainardji était défini par là conformément à ses stipulations réelles; puis le tour de la phrase changeait, « *et il est en outre chargé de faire connaître que Sa Majesté, etc.* » Toute connexité amphibologique était ainsi rompue entre le traité de Kainardji et les privilèges du culte orthodoxe. Le troisième point qui paraissait

inacceptable était le passage où le sultan aurait promis « de faire participer, dans un esprit de haute équité, le rit grec aux avantages *concedés aux autres rites chrétiens par convention ou disposition particulière.* » Ici l'attention de la conférence de Vienne avait été évidemment surprise. Les mots de *convention* ou *disposition particulière* étaient bien vagues. L'Autriche a trois traités avec la Turquie : celui de Carlowitz (1699), celui de Belgrade (1739), celui de Sistova (1791), qui lui assurent le patronage des catholiques dans les États du sultan, sans distinction de sujets ou non sujets de la Porte. Ce patronage, lorsqu'il n'est applicable qu'à quelques milliers d'individus sujets du sultan, a en pratique peu d'inconvéniens ; mais en vertu du dernier passage de la note de Vienne, l'empereur de Russie aurait pu réclamer pour les Grecs le patronage conféré par traité à l'Autriche pour les catholiques, et à la faveur de cette assimilation, le protectorat de douze millions de sujets du sultan eût passé d'emblée aux mains du tsar. Rechid-Pacha demandait donc que la phrase fût rectifiée ainsi : « Faire participer dans un esprit de haute équité le rit grec aux avantages *octroyés, ou qui seront octroyés*

*aux autres communautés chrétiennes sujettes ottomanes. »*

Que le lecteur nous pardonne de retenir si longtemps son attention sur ces chicanes de mots et ces arides constructions de phrases; mais puisque la Russie a traîné pendant des mois la diplomatie européenne dans ces subtilités bysantines, et puisqu'elle a fait sortir la guerre de ces embûches de langage, il faut bien la suivre dans les broussailles, pour se rendre compte avec une exactitude consciencieuse des péripéties de la question d'Orient.

L'événement a prouvé la prudence et la justesse des modifications proposées par la Porte à la note de Vienne. On doit se souvenir cependant de la mauvaise impression qu'elles produisirent en Europe. Les gouvernemens et l'opinion avaient cru la question terminée. Les modifications de la Porte parurent inspirées par *des motifs presque puérils*; pour des *corrections insignifiantes*, la Porte allait « retarder une solution réclamée par les intérêts de la Turquie et attendue de l'Europe avec anxiété (1). » On maugréa de tous côtés,

(1) M. Drouyn de Lhuys à M. de Bourqueney. *Documens français*, n° 21.

mais il fallut prendre sur-le-champ un parti. Au reçu des modifications, le comte de Buol déclara qu'il les regrettait parce qu'elles étaient inutiles, et qu'elles entraîneraient une perte de temps; suivant lui, elles portaient sur les mots plus que sur les choses; il espérait en conséquence, et le ministre russe à Vienne, M. de Meyendorf, le confirmait dans cet espoir, qu'elles seraient acceptées à Saint-Pétersbourg. Il les envoya au ministre autrichien auprès du tsar, le baron de Lebzeltern, en lui recommandant fortement d'en presser l'adoption comme un moyen de mettre fin à ces fâcheuses difficultés, sans qu'il en coûtât rien à la dignité de l'empereur Nicolas (1). Surpris par cette complication si peu attendue, M. Drouyn de Lhuys écrivit deux dépêches, l'une à M. de Lacour, l'autre à M. de Castelbajac. Dans la première, il exprimait le désappointement avec lequel le gouvernement français avait vu le peu d'attention accordé par les ministres du sultan aux conseils des alliés de la Turquie, et il prescrivait à M. de Lacour d'employer tous les efforts pour obtenir de la Porte qu'elle revînt sur sa dé-

(1) The earl of Westmorland to the earl of Clarendon. August 25, 28. *Corresp.*, part II, nos 65, 77.

cision. Dans sa dépêche à notre ministre en Russie, il chargeait M. de Castelbajac d'assurer M. de Nesselrode du déplaisir avec lequel on avait reçu à Paris les dernières nouvelles de Constantinople, et de lui exprimer cependant l'espoir que les modifications demandées par la Porte, n'altérant pas le sens de la note originale, seraient admises par l'empereur de Russie (1). Lord Clarendon écrivit dans le même sens à Saint-Pétersbourg et à Constantinople. L'impression produite par les modifications de la Porte fut donc unanime. Au fond, on les jugeait inutiles, on croyait qu'elles n'ajoutaient aucune garantie sérieuse au texte de la note de Vienne; partant de là, on s'adressait avec d'égales instances à Saint-Pétersbourg et à Constantinople, — à Saint-Pétersbourg, pour que l'empereur acceptât la note avec les modifications turques, puisqu'elles n'y changeaient rien, — à Constantinople, pour que le sultan acceptât la note sans les modifications, puisqu'elles n'ajoutaient rien au sens qu'y avait attaché la conférence de Vienne.

On peut déjà voir à quel point l'empereur

(1) Lord Cowley to the earl of Clarendon, september 2. *Corresp.*, part II, n° 80.

Nicolas s'est éloigné de la vérité, en disant dans sa lettre au chef du gouvernement français que « les puissances, pour peu qu'elles voulussent sérieusement la paix, étaient tenues à réclamer d'emblée l'adoption pure et simple de la note de Vienne, au lieu de permettre à la Porte de modifier ce que nous avons adopté sans changement. » Non-seulement les puissances n'avaient pas autorisé les modifications turques, mais elles avaient demandé en effet à la Porte l'adoption pure et simple de la note de Vienne. Avec quelle insistance et avec quelle droiture d'intentions pacifiques? Nous allons achever de le montrer en recourant à une des pièces les plus curieuses et les plus importantes, suivant nous, des documens anglais, la dépêche de lord Clarendon à lord Stratford, écrite précisément pour répondre au memorandum de Rechid-Pacha sur les modifications.

Lord Clarendon commençait par répondre à une plainte de Rechid-Pacha : — pourquoi la Porte n'avait-elle pas été consultée avant que la conférence n'arrêtât définitivement la note de Vienne? — Le ministre anglais en donnait cette raison. Lorsque le comte de Buol fit inviter Rechid-Pacha par M. de Bruck, qu'appuyèrent les représentans des trois autres puissances, à faire

une fusion de la note du prince Menchikof et de la sienne propre, la Porte avait accepté cette idée, le sultan l'avait sanctionnée, mais il n'y avait pas été donné suite. Les puissances, désireuses de terminer les difficultés sans perte de temps, s'étaient alors chargées elles-mêmes d'un travail dont le gouvernement turc avait approuvé la pensée sans en poursuivre l'exécution. On avait donc pris le projet de note du gouvernement français qui avait été reçu favorablement par M. de Nesselrode, et on en avait tiré la note de Vienne. « Il était inutile d'ajouter que si les gouvernemens anglais et français n'avaient pas cru sauvegardés par cette note les intérêts et le principe pour lesquels ils luttaient depuis le commencement, ils n'auraient pas donné leur assentiment au travail de la conférence. » Après le préambule, lord Clarendon discutait les trois points qui avaient excité les appréhensions de la Porte, soulevé ses objections et inspiré ses modifications.

La première objection de Rechid-Pacha portait sur le paragraphe : « Si à toute époque les empereurs de Russie, etc. » Que les empereurs de Russie, disait lord Clarendon, témoignassent leur sollicitude pour des coreligionnaires placés sous

un gouvernement musulman, rien n'était plus naturel; mais, ajoutait-il, le gouvernement anglais ne saurait admettre que l'on puisse induire — de cette sollicitude témoignée dans le passé — que les actes des sultans en faveur de l'Église grecque n'ont point été spontanés et volontaires : aucune interprétation de ce passage ne peut fournir à la Russie le droit de requérir du sultan l'accomplissement de ces actes. Il ne s'agit dans cette phrase que de la constatation d'un fait historique. Ce fait peut être vrai ou faux; mais la Russie n'acquiert aucun droit, la Turquie ne contracte aucun engagement par l'expression de ce fait. Les grandes puissances chrétiennes ont à diverses époques témoigné de leur active sollicitude pour les sujets chrétiens de la Porte, nulle plus souvent et avec plus d'énergie que l'Angleterre. Elles ont agi ainsi pour l'humanité souffrante et la religion outragée, et leurs justes remontrances ont obtenu plus ou moins de succès; mais jamais le pouvoir qu'avait le sultan de ne pas les écouter n'a été mis en question, et le droit qu'ont les puissances chrétiennes d'intervenir de cette façon peut s'exercer encore sans préjudice pour son indépendance. Le sultan vient de rendre librement des firmans favorables aux

Grecs; qui peut douter que ce ne soit en conséquence de l'intérêt que ses alliés chrétiens portent à ses sujets chrétiens? Qui peut douter que les souffrances de ces sujets chrétiens ne seront pas allégées encore à la suite des protestations puissantes de l'ambassadeur anglais? En écoutant de pareilles remontrances, en y conformant ses actes, le sultan acquiert des titres à l'estime et au respect; mais il ne se dessaisit d'aucun droit, il ne contracte aucun engagement au détriment de sa souveraineté. Tel est le sens de la note de Vienne; la première modification est donc sans objet.

La seconde objection de Rechid-Pacha portait sur la mention faite dans la note du traité de Kainardji et sur la construction de la phrase qui lui semblait faire découler des stipulations de ce traité la déclaration que le sultan maintiendrait les privilèges de l'Église grecque. Lord Clarendon avait déjà remarqué la connexion des deux membres de la phrase dans le premier projet du comte de Buol, et s'était efforcé de la faire disparaître en introduisant entre les deux la disjonctive *et*, pour parler comme *le Mariage de Figaro*. Il signalait et expliquait ainsi cette nuance : « La phrase dit que « le gouvernement

de Sa Majesté le sultan restera fidèle à la lettre et à l'esprit des stipulations des traités de Kainardji et d'Andrinople relatives à la protection du culte chrétien. » Sur ce point, pas d'objections, puisque, suivant la déclaration de Rechid-Pacha, « comme personne ne saurait nier que ce traité existe, et qu'il est confirmé par celui d'Andrinople, il est de toute évidence que les dispositions précises en seront fidèlement observées. » Quant à la seconde partie de la phrase, elle ne dépend en aucune façon de la première; elle en est au contraire disjointe. Elle ne veut pas dire que, comme conséquence des traités, le sultan *regardera*, etc.; le mot *et* a été expressément introduit pour empêcher qu'on ne pût tirer une pareille conséquence. Il faut donc lire ces deux articulations distinctes : d'un côté, « le sultan restera fidèle aux traités, etc. ; » de l'autre, « Sa Majesté regarde aussi comme étant de son honneur de faire observer..... la jouissance des privilèges spirituels qui ont été accordés..... à l'Église orthodoxe d'Orient. » Il n'y a là par conséquent rien qui puisse fournir à la Russie des motifs de prétendre à un droit de surveillance et d'immixtion. »

Sur la troisième objection, continuait lord

Clarendon, les vues du gouvernement anglais étaient précisément celles qu'exprimait Rechid-Pacha dans ce passage de son memorandum : « On ne saurait douter que le gouvernement impérial n'hésitera pas à faire participer le rit grec non-seulement aux avantages qu'il a de sa propre volonté accordés aux autres communions de la religion chrétienne professée par les communautés ses sujettes, mais aussi à ceux qu'il pourrait leur octroyer à l'avenir. » La conférence de Vienne n'avait pas demandé autre chose. « Il serait tout simplement absurde, ajoutait lord Clarendon, de supposer que l'idée ait pu lui venir d'étendre à plusieurs millions de sujets de la Porte des privilèges religieux accordés à diverses époques aux sujets d'autres puissances résidant sur le territoire ottoman. Le gouvernement anglais n'a jamais craint, et il ne le redoute pas davantage après y avoir de nouveau réfléchi, que ce passage puisse être interprété dans le sens que lui attribue Rechid-Pacha. Il ne peut pas apercevoir entre le passage de la note de Vienne et la modification proposée par la Porte une différence substantielle de nature à donner lieu à des contestations ultérieures. »

Telles étaient les explications affirmatives de

l'Angleterre sur les trois points douteux. Lord Clarendon regrettait donc que la Porte n'eût point accepté d'emblée la note de Vienne; elle n'aurait pas dû hésiter, puisque les modifications turques ne faisaient qu'interpréter la note dans le sens que lui donnaient les quatre puissances; au fait, si quelque discussion se fût élevée plus tard à ce sujet entre la Porte et la Russie, on en aurait appelé à la garantie de ces puissances. Ce n'était pas seulement le cabinet autrichien qui avait regardé ces modifications comme sans importance et n'ajoutant rien au sens de la note : le ministre russe à Vienne avait exprimé la même opinion; on pouvait donc raisonnablement espérer que, si la Porte eût signé, la Russie se serait jointe aux quatre puissances pour donner à la note sa véritable interprétation. Enfin, après avoir répondu à d'autres observations de Rechid-Pacha, lord Clarendon terminait cette belle dépêche en chargeant lord Stratford de donner à la Porte des avertissemens sévères. « Si la Porte persévérât dans ses nouvelles exigences, disait-il, elle vérifierait la prédiction de Votre Excellence, qu'il y aurait bientôt plus à redouter sa témérité que sa timidité; elle confirmerait l'opinion qui nous arrive de divers côtés, que la Turquie veut la

guerre parce qu'elle est convaincue que la France et l'Angleterre seront forcées de se ranger de son côté, que la guerre sera par conséquent favorable au sultan, et lui assurera des garanties qui fortifieront sa puissance chancelante. L'Angleterre et la France ne reculeront devant aucune obligation qui leur sera clairement prescrite par leur honneur et leur devoir, quels que soient les sacrifices qu'elles doivent encourir. Quoiqu'elles n'y soient liées par aucun traité, elles regardent le maintien de l'empire ottoman comme une grande condition de la politique européenne, et elles désirent soutenir la dignité et l'indépendance du sultan; mais d'autres intérêts que ceux de la Turquie sont commis à leur charge, et avant de les exposer aux dangers et aux maux d'une guerre, c'est leur devoir de veiller à ce qu'aucun effort n'ait été négligé pour la conservation de la paix. C'est donc dans l'esprit le plus amical, et avec une sincère sollicitude pour les meilleurs intérêts de la Turquie, que le gouvernement de Sa Majesté conseille à la Porte de ne pas se laisser éblouir par les préparatifs militaires qu'elle a faits avec un zèle louable pour sa propre défense, de ne point céder au fanatisme religieux auquel on a fourni de si justes

provocations, de ne pas croire que la guerre, dans la situation actuelle de l'empire ottoman, puisse ne point entraîner les conséquences les plus désastreuses. Il lui conseille au contraire d'accepter avec un empressement cordial, au lieu de chercher à l'éluder, un arrangement qui puisse terminer d'une façon honorable et sûre ses malheureux différends avec la Russie (1). »

On a maintenant la preuve complète de la sincérité et de la vivacité des efforts tentés par la France et par l'Angleterre pour amener la Porte à souscrire à la note de Vienne. Elles ne se contentaient pas de blâmer les objections des ministres turcs et de les presser d'accepter le projet de la conférence; elles mettaient une ardeur singulière à les persuader. Dans cet état de choses, *pour peu qu'elle eût voulu sérieusement la paix*, qu'avait à faire la Russie? Elle avait évidemment un avantage incontestable de situation; elle pouvait repousser les modifications turques, s'en tenir à l'admission pure et simple de la note de Vienne que l'empereur avait posée comme condition de sa propre acceptation, et confier aux

(1) The earl of Clarendon to lord Stratford, september 10. *Corresp.*, part II, n° 88.

quatre puissances le soin de vaincre les répugnances de la Porte, qui n'eût pu résister longtemps aux instances et aux assurances de l'Europe entière. La crise se fût terminée ainsi, et la Russie eût eu devant elle tout l'avenir pour faire produire à la note de Vienne les conséquences que ce document lui paraissait contenir à son profit.

L'empereur de Russie ne voulut pas se contenter du bénéfice de cette situation, qui lui permettait de concilier avec une si rare fortune l'ambition avec la prudence. Il ne lui suffit pas de rejeter les modifications turques; il voulut signifier à l'Europe le sens qu'il attachait lui-même à la note de Vienne, et faire sortir immédiatement de cette œuvre des cabinets européens toute la portée des demandes du prince Menchikof. M. de Nesselrode fit communiquer à la conférence de Vienne par M. de Meyendorf, à M. Drouyn de Lhuys par M. de Kissélef, à lord Clarendon par M. de Brunnow, son commentaire sur les modifications turques. Nous venons de citer l'opinion détaillée de lord Clarendon sur chacune de ces modifications. Le ministre anglais se doutait peu, tandis qu'il écrivait ses explications pour convaincre la Porte, qu'au même

moment M. de Nesselrode était occupé à donner à ces explications logiques et à ces sincères assurances les démentis les plus directs, les plus circonstanciés, les plus catégoriques. Qu'on en juge en comparant à la note de lord Clarendon que nous avons analysée la dépêche de M. de Nesselrode du 7 septembre :

« 1° Dans le projet de Vienne, il est dit : « Si à toute  
« époque les empereurs de Russie ont témoigné leur  
« active sollicitude pour le maintien des immunités  
« et privilèges de l'église orthodoxe grecque dans l'em-  
« pire ottoman, etc. »

« On modifie ainsi ce passage : « Si à toute époque  
« les empereurs de Russie ont témoigné leur active sol-  
« licitude pour le culte de l'église orthodoxe grecque. »

« Les mots : « Dans l'empire ottoman, » ainsi que  
« ceux : « Le maintien des immunités et privilè-  
« ges, etc., » ont été éliminés, pour être transposés  
plus loin et appliqués uniquement aux sultans. Cette  
omission ôte toute portée, tout sens même à la phrase  
tronquée, car personne assurément ne conteste aux  
souverains de la Russie leur active sollicitude pour le  
culte qu'ils professent eux-mêmes, et qui est celui de  
leurs sujets. Ce qu'il s'agissait de reconnaître, c'est  
qu'il y a de tout temps sollicitude active de la part de  
la Russie pour ses coreligionnaires de la Turquie,  
comme pour le maintien de leurs immunités reli-  
gieuses, et que le gouvernement ottoman est disposé

à avoir égard à cette sollicitude comme à laisser intactes ces immunités.

« La phrase actuelle devient d'autant plus inacceptable, que par les termes qui suivent, on attribue au sultan plus que de la sollicitude pour le culte orthodoxe. On affirme qu'on n'a jamais cessé de veiller au maintien de ses immunités et privilèges, non plus que de les consacrer par des actes solennels. Or c'est précisément le contraire de ce qu'on affirme qui, ayant eu lieu dans les derniers temps à plus d'une reprise, et notamment dans l'affaire des lieux-saints, nous a obligés d'y porter remède par la demande d'une garantie plus expresse pour l'avenir. Si nous nous prétions à reconnaître que le gouvernement ottoman n'a jamais cessé de veiller au maintien des privilèges de l'église grecque, que deviennent les plaintes que nous avons formées contre lui ? Nous reconnaissons par là même que nous n'avions pas de griefs légitimes, que la mission du prince Menchikof était sans motif, qu'en un mot la note même qu'on nous a adressée était parfaitement superflue.

« 2° Les suppressions et additions de mots introduits ici avec une affectation marquée ont pour but évident d'invalider le traité de Kainardji, tout en ayant l'air de le confirmer.

« Il était dit dans la rédaction originairement conçue à Vienne que « fidèle à la lettre et à l'esprit des stipulations des traités de Kainardji et d'Andrinople relatives à la protection du culte chrétien, le sultan regarde comme étant de son honneur..... de préserver « de toute atteinte..... les immunités et privilèges ac-

« cordés à l'église orthodoxe. » Cette rédaction, qui faisait dériver de l'esprit même du traité, c'est-à-dire du principe général déposé dans l'article 7, le maintien des immunités, était conforme à la doctrine que nous avons soutenue et soutenons; car, selon nous, la promesse de protéger un culte et ses églises implique de nécessité le maintien des immunités dont ils jouissent. Ce sont deux choses inséparables. Cette rédaction primitive concertée à Vienne a subi plus tard à Paris et à Londres une première modification, et si nous n'y avons pas objecté dans le temps, comme nous aurions eu le droit de le faire, ce n'est pas que nous nous soyons mépris sur la portée de ce changement. Nous nous étions bien aperçu de la distinction introduite entre deux points qui sont pour nous indissolublement liés l'un à l'autre; mais cette distinction était pourtant encore indiquée d'une manière assez délicate pour que nous ayons pu, par esprit de conciliation et désir d'arriver promptement à une solution définitive, accepter telle quelle une rédaction que nous regardions dès lors comme invariable. Ces motifs de déférence ne s'appliquent plus à la nouvelle modification du même passage qui vient d'être faite à Constantinople. La ligne de démarcation entre les deux objets y est beaucoup trop nettement tranchée pour que nous puissions l'accepter sans donner un démenti à tout ce que nous avons dit et écrit. La mention du traité de Kainardji devient superflue, et sa confirmation sans objet, du moment qu'on cesse d'en appliquer le principe général au maintien des immunités religieuses du culte. C'est dans ce but qu'on a supprimé

ces deux mots, « la lettre et l'esprit. » On appuie sans nécessité sur le fait que la protection du culte chrétien s'exerce « par la Sublime-Porte, » comme si nous prétendions exercer cette protection nous-mêmes dans les États du sultan; et comme on néglige en même temps de rappeler qu'aux termes du traité la protection est une promesse faite, un engagement pris par le sultan, on a l'air de jeter un doute sur le droit que nous avons de veiller à la stricte exécution de cette promesse.

« 3° Le changement que l'on propose dans cet endroit de la note autrichienne est surtout inadmissible.

« Le gouvernement ottoman ne s'engagerait à faire participer l'église orthodoxe qu'aux avantages qu'il octroierait à d'autres communautés chrétiennes *sujettes de la Porte*; mais si ces communautés, bien que catholiques ou autres n'étaient pas formées d'indigènes rayas, mais de religieux ou laïques étrangers (et tel est le cas de la presque totalité des couvens, hospices, séminaires et évêchés du rit latin en Turquie), et si, disons-nous, le bon plaisir de la Porte était d'accorder à ces établissemens des avantages et privilèges religieux nouveaux, les communautés orthodoxes, en leur qualité de *sujettes ottomanes* n'auraient pas, d'après les termes que l'on veut introduire dans la note, le droit de réclamer les mêmes faveurs, ni la Russie le droit d'intercéder pour elles.

« L'intention malveillante des ministres de la Porte deviendra plus évidente encore, si nous citons un exemple, une éventualité possible. Supposons le cas

très-probable où le patriarche latin de Jérusalem, préconisé en dernier lieu, obtint de la Porte des prérogatives dont le patriarche grec ne jouit pas. Toute réclamation de la part de ce dernier serait rejetée, vu sa qualité de *sujet de la Porte*.

« La même objection serait faite par le ministère ottoman par rapport aux établissemens catholiques de la Palestine, dans le cas où quelque nouvel avantage ou droit non spécifié dans les derniers firmans vint à leur être accordé par la suite au préjudice des communautés indigènes. »

Il résultait clairement de l'argumentation de M. de Nesselrode que la Russie prétendait s'ingérer dans les rapports du sultan avec ses sujets chrétiens, et veiller elle-même à l'avenir au maintien des droits et immunités de l'église grecque dans l'empire ottoman. En émettant ce jugement, M. Drouyn de Lhuys était pleinement autorisé à dire que « la Russie venait aujourd'hui attribuer au texte primitif des passages modifiés par le divan un sens qui n'était certainement pas celui que la conférence entendait lui donner, et qui justifierait les appréhensions des conseillers du sultan; qu'en effet, entre l'interprétation que M. le comte de Nesselrode faisait de la note de Vienne et les exigences de la note de M. le prince Menchikof, reconnues exorbi-

tantes par tout le monde, la différence serait insaisissable (1). »

Mais l'on conviendra que si la conférence de Vienne avait le droit de protester contre le commentaire de M. de Nesselrode, le gouvernement que ce document venait contrecarrer le plus directement était le gouvernement anglais. L'interprétation de M. de Nesselrode faisait plus que contredire, elle bafouait la minutieuse et consciencieuse dissertation que lord Clarendon avait adressée à lord Stratford pour convertir le divan, et le décider à l'adoption pure et simple de la note de Vienne. Lord Clarendon écrivit et envoya à sir Hamilton Seymour, à l'adresse de la Russie, la contre-partie de cette dissertation.

Relativement à la première objection, lord Clarendon disait qu'en faisant allusion à la sollicitude de l'empereur de Russie pour l'église grecque, le seul but de la conférence avait été de rappeler la sympathie naturelle que doit éprouver tout souverain pour la situation dans un pays étranger du culte qu'il professe; mais jamais elle n'avait entendu affirmer que les im-

(1) M. Drouyn de Lhuys à M. de Bourqueney, 17 sept. 1853.  
*Documens français*, n° 21.

munités en question fussent dues à la sollicitude des empereurs de Russie. La Porte avait donc raison de soutenir qu'un grand nombre de ces privilèges étaient bien antérieurs à l'existence des relations diplomatiques entre la Russie et la Turquie. M. de Nesselrode parlait vaguement de griefs, mais il n'en spécifiait qu'un seul, l'affaire des lieux-saints, auquel il avait été donné une satisfaction régulière. Jamais la Russie n'en avait articulé d'autres, et ce n'était pas à la conférence de tenir compte de torts qui n'étaient point arrivés à sa connaissance. M. de Nesselrode demandait quel aurait été l'objet de la mission du prince Menchikof, si la première modification de la Porte était admise? Cet objet, les assurances répétées de la Russie l'avaient toujours limité à deux points : règlement de la question des lieux-saints, garantie que ce règlement ne serait plus troublé à l'avenir. Or la question avait été réglée à la satisfaction de toutes les parties, et quant à la garantie, la note de Vienne en contenait une que la Russie ne contestait pas.

La modification relative au traité de Kainardji n'avait point paru justifiée au gouvernement anglais jusqu'à l'objection présentée par M. de

Nesselrode. Le gouvernement anglais avait cru que toute connexité avait été enlevée dans la note entre le traité de Kainardji et le maintien des privilèges religieux. La conférence n'avait voulu qu'une chose : l'engagement solennel de la Porte de maintenir ces privilèges. En représentant les immunités et les privilèges religieux comme la conséquence du traité, M. de Nesselrode élevait une prétention insoutenable. Si cette prétention était admise en vertu de l'article 7 du traité, la Russie aurait le droit de veiller au maintien de ces immunités et de ces privilèges, qui sont de telle nature, qu'elle pourrait constamment et à volonté intervenir entre le sultan et ses sujets; par là s'établiraient en fait les droits nouveaux, l'extension d'influence, le protectorat enfin dont la Russie désavouait la pensée. Ni la conférence n'avait voulu un pareil résultat, ni le raisonnement le plus subtil ne pouvait le faire sortir du traité de Kainardji. Par le septième article de ce traité, la Porte promet de protéger la religion chrétienne dans l'empire ottoman; mais par le même article les ministres de Russie sont autorisés à faire des représentations en faveur d'une église nouvellement bâtie et de ses desservans : cette dernière clause eût

été complètement inutile, si la diplomatie russe eût reçu du traité le droit de faire des représentations à propos de toutes les affaires religieuses. Si cet article avait le sens que M. de Nesselrode cherchait maintenant à y attacher, et si les deux parties contractantes avaient été d'accord sur ce point, la raison indique qu'une stipulation aussi importante que celle du maintien des privilèges et immunités de l'église grecque n'eût point été omise à la signature du traité.

Quant à la troisième objection de M. de Nesselrode, elle était encore plus en désaccord que les deux autres avec l'intention de la conférence. Non, la conférence n'avait pas pu vouloir que la Porte prît vis-à-vis de la Russie l'engagement d'accorder à l'église grecque tout avantage qu'elle pourrait accorder aux autres dénominations chrétiennes; elle n'avait pu parler que des avantages accordés aux autres communautés qui seraient, comme les Grecs, sujettes ottomanes. Le chef spirituel des catholiques, en Turquie comme ailleurs, est un souverain étranger, le pape. Supposez qu'il plût au sultan de faire avec le pape un concordat qui conférerait des privilèges aux catholiques romains non sujets de la Porte; à coup sûr, l'empereur de Russie ne saurait pré-

tendre au droit de réclamer tous les bénéfices de ce concordat pour les Grecs sujets de la Porte, dont le chef spirituel, le patriarche de Constantinople, est également sujet du sultan. Aucune communauté chrétienne composée de sujets du sultan n'aurait évidemment le droit de participer aux avantages et privilèges que le sultan pourrait conférer à des couvens, à des ecclésiastiques, à des laïques russes. Il en était de même pour les Grecs sujets du sultan par rapport aux autres étrangers. Ce que voulait pourtant M. de Nesselrode, c'était que, si le sultan avait autrefois conféré ou voulait octroyer à l'avenir quelque privilège religieux à une communauté non sujette de la Porte, la Russie eût le droit d'exiger que plusieurs millions de Grecs sujets ottomans fussent à l'instant placés sur le pied des étrangers, et admis à jouir, par l'intervention de la Russie, de tous les avantages que le sultan, pour des motifs dont il est le seul juge compétent, aurait accordés à ces étrangers. Une pareille prétention paraissait être au gouvernement anglais un manque absolu d'égards pour les sentimens et les intérêts des puissances européennes qui avaient déclaré, en commun avec la Russie, vouloir maintenir l'indépendance

de la Turquie, et qui par conséquent ne pouvaient voir avec indifférence la Russie chercher à obtenir subrepticement un protectorat virtuel sur les sujets chrétiens de la Porte (1).

Le rapprochement de ces deux pièces, la dépêche de lord Clarendon à lord Stratford pour décider la Porte à retirer les modifications, et les observations de M. de Nesselrode sur ces modifications, suffit pour faire comprendre que le commentaire Nesselrodé tuait la note de Vienne. Les gouvernemens occidentaux, impatiens de la voir accepter par la Turquie, s'étaient portés garans d'une signification de la note favorable à l'indépendance du sultan : voilà que la Russie assignait à ce document un sens diamétralement contraire. Par un pareil éclat, la Russie mettait les puissances dans l'impossibilité de continuer leurs efforts auprès du divan. C'eût été désormais de leur part, au point de vue de leur propre dignité, une conduite ridicule et déshonorable, vis-à-vis de la Turquie un acte de déloyauté et d'improbité, que de continuer à insister pour l'acceptation pure et simple de la note de Vienne.

(1) The earl of Clarendon to sir H. Seymour, sept. 30. *Corresp.*, part II, n° 117.

Lord Clarendon exprima cette conviction définitive dans ses dépêches à lord Westmorland et à sir Hamilton Seymour.

Telle est l'histoire de la note de Vienne, enterrée par M. de Nesselrode. Qu'on nous permette d'apprécier le caractère de cet épisode des négociations, dont nous nous sommes borné jusqu'ici à exposer les minutieux incidens.

La note de Vienne a été, dans la crise ouverte par la mission du prince Menchikof, le moment le plus important et le plus décisif pour la négociation, celui où il a été le plus sérieusement possible, et de la façon la plus honorable pour tous, de conjurer par des moyens pacifiques l'orage qui éclate aujourd'hui. Aussi comprenons-nous sans peine l'anxiété avec laquelle l'empereur Nicolas dans sa lettre, et M. de Nesselrode dans son memorandum du 2 mars 1854, repoussent et veulent rejeter sur les autres la responsabilité d'avoir fait avorter cette occasion unique d'assoupir les difficultés européennes suscitées par eux. Mais le gouvernement russe est retombé manifestement, à propos de la note de Vienne, dans la même faute qu'il avait commise par la mission du prince Menchikof et le dévoilement intempestif de ses desseins sur la Turquie.

Il y a beaucoup de choses en politique qui sont tolérées dans les faits, et qui soulèvent des contradictions invincibles, si on les expose à la discussion pour tenter de les ériger en droits et en principes. Le cardinal de Retz disait avec autant de bon sens que d'esprit, de ces choses-là, qu'elles ne s'accordent jamais mieux que dans le silence. La situation de la Russie vis-à-vis de la Turquie, « cette influence morale, œuvre des temps et des lieux, » que M. de Nesselrode se plaît tant à rappeler dans ses notes, était pour l'Europe un fait de cette nature. Tant que la Russie se fût contentée du fait seul de cette influence, jamais l'Europe n'eût pensé à la contester, ni même à en contrarier les progrès. Malheureusement l'empereur Nicolas ne s'est plus contenté de cette influence de fait : il a voulu lui donner une consécration écrite, et la faire entrer dans le droit public européen. De là la mission du prince Menchikof. Si une pareille prétention eût pu réussir, on doit avouer que le moment avait été bien choisi, le prétexte et les chances de succès habilement ménagés. La question des lieux-saints était une question obscure, peu accessible au public européen : elle ne prêtait pas à ces appréciations claires et précises qui frap-

pent l'attention publique, à ces développemens qui séduisent l'imagination et excitent les passions des peuples. Dans cette question, la Russie se donnait pour adversaire la France, amortie par une révolution avortée, affamée de repos, et en France, un gouvernement attaché à la paix par les nécessités de son installation récente. Elle croyait pouvoir compter sur l'isolement de ce gouvernement, nouveau en Europe, sur les défiances qui éloigneraient de lui les grandes alliances politiques. Elle comptait sur la facilité de l'Angleterre, qu'elle caressait, et qui avait assisté avec un déplaisir non dissimulé au rôle joué par la France dans la question des lieux-saints. Sous le couvert de cette question, peu intelligible et impopulaire, comme un corollaire inoffensif du règlement de ce litige, elle essaya d'emporter par un coup de surprise le protectorat religieux des Grecs. Quand de pareilles tentatives ne réussissent pas d'emblée, la prudence commande de ne point s'y obstiner. L'Europe, éveillée en sursaut par l'explosion et l'échec de l'ambassade Menchikof, ne pouvait plus laisser s'accomplir le dessein de l'empereur Nicolas. Elle ne pouvait pas laisser transférer sous ses yeux, par un acte solennel et une stipulation

écrite, le protectorat de douze millions de Grecs à la Russie.

Ainsi, par la prétention formulée de l'empereur Nicolas à grossir et à transformer en droit consacré le fait plus ou moins périlleux et contestable, mais toléré, de l'influence russe en Turquie, un antagonisme radical, irréconciliable, était créé entre la Russie d'un côté et l'Europe, représentée notamment par la France et l'Angleterre, de l'autre. Cet antagonisme devait-il aller immédiatement à ses conséquences extrêmes? Personne alors ne le voulait. Quel moyen y avait-il de le faire disparaître, du moins momentanément? Un seul, celui que les puissances essayèrent dans la conférence de Vienne.

Si l'on voulait détourner le conflit, se dérober à la guerre, il fallait tâcher de reconduire les choses à cet état vague et indécis où elles flottaient avant l'explosion des exigences russes; il fallait effacer les prétentions et en même temps les résistances qui venaient de s'accuser si vivement, et qui ne pouvaient demeurer en lumière sans se heurter avec violence et entraîner dans leur choc les intérêts de l'Europe; il fallait ramener sur le mystère des conditions d'existence de l'empire turc le voile que le prince Menchikof

avait brutalement déchiré. La note de Vienne était cet effacement des prétentions rivales, ce voile de nouveau étendu, à l'ombre duquel les choses auraient pu reprendre leur cours sans que la paix du monde fût troublée, ce rétablissement du *statu quo*, puisque c'est le nom que l'on donne à la trêve rompue aujourd'hui par la Russie, mais que l'Europe a toujours voulu prolonger pour repousser aussi loin que possible dans l'avenir ces problèmes de races, de géographie politique et d'équilibre que recèle la question d'Orient. Ce que l'on peut contester à une pareille politique, c'est peut-être la prévoyance et le courage; mais on ne saurait assurément lui reprocher de n'avoir point été inspirée par un vif et sincère amour de la paix.

Ajourner la question d'Orient pour conserver la paix, voilà pour le fond des choses l'esprit qui a présidé à la rédaction de la note de Vienne. Mais en travaillant à cet expédient, quelles étaient les dispositions particulières des puissances vis-à-vis de la Russie? On ne peut évidemment douter de celles de la Prusse et de l'Autriche. Les dispositions de la France et de l'Angleterre n'étaient pas moins conciliantes. Certes ces deux puissances ne se dissimulaient point que la Rus-

sie n'avait aucun titre à exiger de la Turquie une note quelconque. Tous les griefs allégués par la Russie se rapportaient à la question des lieux-saints, et cette question avait été réglée à sa satisfaction. Elle n'avait donc plus rien à réclamer. Cependant l'empereur de Russie avait engagé son amour-propre à obtenir ce qu'il appelait une réparation. La France et l'Angleterre, si elles eussent été animées de l'esprit de défiance et d'hostilité que l'empereur Nicolas leur reproche aujourd'hui, auraient pu s'opposer à une demande qu'il lui était impossible de justifier par aucun fait précis. Au lieu de cela, que firent-elles en coopérant à la note de Vienne? Elles témoignèrent d'une rare sollicitude et d'une singulière complaisance pour la dignité extérieure de l'empereur Nicolas; elles lui tendirent elles-mêmes la main pour l'aider à sortir honorablement de la fausse position où il avait fourvoyé son orgueil.

L'amour-propre aussi bien que l'ambition de l'empereur de Russie étaient saufs en effet, s'il ne se fût hâté de donner à la note de Vienne une interprétation incompatible avec les intérêts et l'honneur des puissances occidentales. La crise se serait terminée au profit de son

prestige. La note de Vienne avait le caractère de satisfaction morale qu'il exigeait de la Porte : elle était de la part du sultan un acte extraordinaire de déférence. Elle mentionnait les firmans que la Porte venait d'accorder au culte orthodoxe, et l'empereur Nicolas eût pu prendre envers les Grecs tout l'avantage des concessions octroyées par ces firmans. Il avait occupé les principautés et constaté par cet acte de puissance, qu'avait souffert l'Europe, la contrainte victorieuse qu'il avait voulu exercer sur la Porte. Sa position vis-à-vis de l'Europe n'eût pas été moins conforme à ces attitudes d'ascendant et de prépotence qui sont l'affectation de sa politique; il aurait eu l'air de lui accorder la paix comme une grâce, tirant ainsi un double profit, pour sa prépondérance et son crédit dans les affaires continentales, des alarmes qu'il aurait calmées après les avoir excitées. La France fût retournée à ses chemins de fer, l'Angleterre à ses expériences économiques. Pendant bien des années encore, elles eussent laissé à la Russie dans l'empire ottoman le fruit de cette entreprise; car, avec la nature d'esprit et les idées dominantes des deux grands peuples occidentaux, on pouvait être sûr que de longtemps personne

parmi eux n'eût osé toucher à cette malheureuse question d'Orient et évoquer les périls auxquels on aurait été si heureux d'avoir échappé une fois.

Telle eût été la position de la Russie, si, sachant modérer son orgueil, elle eût accepté les modifications de la Porte ou permis aux puissances occidentales de travailler et de réussir à faire accepter par le divan la note de Vienne. Pourquoi la Russie ne se contenta-t-elle point d'une solution si avantageuse pour elle? Pourquoi ralluma-t-elle par l'interprétation de M. de Nesselrode une question que tout le monde en Europe avait tant à cœur d'étouffer? Nous ne voyons à la téméraire méprise de la politique russe qu'une seule explication.

Évidemment, l'empereur Nicolas et ses conseillers présumèrent trop des dispositions pacifiques de l'Europe occidentale, qu'ils essaient aujourd'hui de mettre en doute. La France, l'Angleterre, se dirent-ils, désirent ardemment la paix : leurs impatiens efforts à Vienne le prouvent surabondamment. Avec la note de Vienne, elles croient toucher à cette paix, et elles sont solidairement engagées avec la Prusse et l'Autriche au succès d'une solution qui est leur œuvre. Si près du but qu'elles pensent

atteindre, elles ne se laisseront pas arrêter ou détourner au dernier moment par une insinuation, qui passera peut-être inaperçue et qui imprimera pour l'avenir à la note de Vienne le sens de la politique que, dans cette crise, nous avons voulu faire triompher à Constantinople. Ce que le prince Menchikof n'a pu emporter par un coup de surprise, nous l'obtiendrons par un coup d'audace de l'Europe, qui a eu le temps de s'effrayer de la perspective d'une guerre générale, et qui ne cache pas sa joie en pensant qu'elle y a déjà échappé. Insérons par nos commentaires les demandes du prince Menchikof dans la note de Vienne, et nous aurons le protectorat des Grecs, non plus par un simple engagement de la Turquie, mais par une sanction européenne.

Ce n'est que par cet audacieux calcul que l'on peut expliquer l'interprétation donnée par M. de Nesselrode à la note de Vienne. Dans son dernier memorandum, M. de Nesselrode représente cette manœuvre hardie comme un acte de franchise. Mettre en demeure l'Europe, après deux mois de négociations et de paix espérée, d'accomplir à Constantinople la tâche où n'avait pu réussir le prince Menchikof, c'était, je le veux

bien, de la franchise ; mais poussée à ce point d'altier dédain pour ceux à qui elle s'adresse, et à qui l'on prétend imposer la plus humiliante inconsistance, la franchise prend en français un autre nom. Démasquer, après la note de Vienne, les exigences de la mission Menchikof, c'était déchirer soi-même cette note aux mains loyales de la France et de l'Angleterre. En faisant cela, après avoir commis cette première faute, toujours si lourde en politique, de calquer ses prévisions sur ses désirs, la Russie en commettait une seconde : elle créait à la France et à l'Angleterre une de ces situations qui sont plus fortes que les volontés. La volonté de la France et de l'Angleterre ne pouvait plus rien pour la paix. Pour peu que la Russie y eût tenu sérieusement, n'avons-nous pas le droit de le demander, les eût-elle poussées dans cette impasse ?

Voilà la vérité exacte sur la note de Vienne, et nos lecteurs sont en état de juger eux-mêmes, par la comparaison des pièces, si notre opinion est fondée. Il y a pourtant dans le memorandum du 2 mars de M. de Nesselrode une assertion étrange. Suivant le chancelier de Russie, la France et l'Angleterre auraient eu un autre mo-

tif que les raisons que nous venons d'exposer, pour abandonner la note de Vienne après l'interprétation de M. de Nesselrode. La saison était arrivée où les escadres ne pouvaient plus demeurer en sûreté au mouillage de Besika; il était nécessaire de leur faire passer les Dardanelles. Pour cela, il fallait qu'une déclaration de guerre de la Porte à la Russie eût suspendu l'action du traité des détroits. Pour justifier l'entrée des flottes et la déclaration de guerre, la France et l'Angleterre auraient eu besoin d'un prétexte, d'un tort imaginaire prêté à la Russie. Ce tort, elles l'auraient trouvé dans les observations de M. de Nesselrode sur les modifications turques, et telle aurait été de leur part la cause de l'abandon de la note de Vienne.

On est à même d'apprécier ce qu'il y a d'imaginaire dans cette hypothèse si artificieusement apprêtée. Pour la renverser entièrement, il suffit de rappeler deux faits et deux dates. La déclaration de guerre était-elle nécessaire aux yeux des gouvernemens anglais et français pour légaliser l'entrée des flottes dans les Dardanelles? Elle l'était si peu, que la guerre a été décidée par le grand conseil turc le 26 septembre, que cette nouvelle n'a été connue à Paris et à Lon-

dres que le 3 octobre (1), et que, dès le 23 septembre, les gouvernemens français et anglais avaient autorisé leurs ambassadeurs à mander les flottes à Constantinople. Lord Clarendon avait annoncé cette décision à M. de Brunnow; celui-ci protesta au nom du traité de 1841, et lord Clarendon lui répondit le 1<sup>er</sup> octobre. (Il ignorait encore à cette date la déclaration de guerre.) « La Porte, disait-il dans sa lettre à M. de Brunnow, a cessé d'être en paix depuis que le premier soldat russe est entré dans les principautés danubiennes; depuis ce moment, le sultan a eu le droit d'appeler les escadres dans les détroits, et les gouvernemens ont eu le droit de faire passer les détroits à leurs flottes (2). » Les gouvernemens n'ont donc pas eu besoin que la Turquie déclarât la guerre pour aviser au mouvement en avant de leurs escadres; ils n'avaient pas eu besoin de trouver pour ce motif des torts factices à la Russie. L'hypothèse du memorandum qui assigne à une pareille cause la protestation des puissances maritimes contre l'interprétation

(1) Dépêche télégraphique de lord Stratford à lord Clarendon du 26 septembre. *Corresp.*, part II, n° 123.

(2) Lord Clarendon to baron Brunnow. *Corresp.*, part II, n° 118.

de M. de Nesselrode et l'abandon de la note de Vienne est un pur roman.

Ainsi a échoué avec la note de Vienne, et par la faute de la Russie, l'effort le plus sérieux qui ait été fait pour la paix par la conférence des quatre puissances sous la présidence de M. de Buol; nous disons l'effort le plus sérieux, car alors la guerre n'avait pas commencé encore, le repos de l'Europe n'était point livré au hasard des accidens. La France et l'Angleterre n'étaient pas engagées directement contre la Russie. En ce moment-là, avec un peu de modération dans les conseils de la Russie, et la modération, nous l'avons prouvé, eût été une habileté souveraine, — la paix était sauvée.

IV

LE PLAN D'OLMUTZ

SINOPE

LE DERNIER ACTE DE LA CONFÉRENCE DE VIENNE

## IV

### LE PLAN D'OLMUTZ

#### SINOPE

#### LE DERNIER ACTE DE LA CONFÉRENCE DE VIENNE

La Russie parut regretter un moment la téméraire satisfaction que M. de Nesselrode s'était donnée dans son commentaire. Dans l'entrevue que l'empereur Nicolas eut à Olmütz avec l'empereur d'Autriche, il inspira ce que l'on a appelé le projet d'Olmütz. Mais ce projet, comme on va le voir, ne fut point de sa part une concession, et ne pouvait être accepté.

Le comte de Buol, à Olmütz, proposa à M. de Nesselrode d'abandonner la note de Vienne, et de chercher dans une note nouvelle ou dans un

autre expédient un moyen d'arrangement. Il rencontra chez M. de Nesselrode une invincible répugnance à se départir de cette base. Cédant alors à une suggestion du chancelier russe, M. de Buol imagina de conserver la note de Vienne, de presser la Turquie de l'accepter, mais d'adresser en même temps à la Porte une note signée des quatre puissances, qui aurait donné à la note de Vienne un sens contraire à l'interprétation de M. de Nesselrode et favorable à l'indépendance du sultan.

Voici ce projet de note rédigé par M. de Buol.

« En conseillant unanimement à la Sublime-Porte l'adoption du projet de note concerté à Vienne, les cours d'Autriche, de France, d'Angleterre et de Prusse sont pénétrées de la conviction que ce document ne porte nullement atteinte aux droits souverains et à la dignité de Sa Majesté le sultan.

« Cette conviction est fondée sur les assurances positives que le cabinet de Saint-Pétersbourg a données, quant aux intentions qui animent Sa Majesté l'empereur de Russie, en demandant une garantie générale des immunités religieuses accordées par les sultans à l'Église grecque dans leur empire.

« Il ressort de ces assurances qu'en demandant, en vertu du principe posé dans le traité de Kainardji, que le culte et le clergé grecs continuent à jouir de leurs

privilèges spirituels sous l'égide de leur souverain le sultan, l'empereur ne demande rien de contraire à l'indépendance et aux droits du sultan, rien qui implique une intention d'ingérence dans les affaires intérieures de l'empire ottoman.

« Ce que veut l'empereur de Russie, c'est le maintien strict du *statu quo* religieux de son culte : savoir, une égalité entière de droits et d'immunités entre l'Église grecque et les autres communautés chrétiennes sujettes de la Porte, par conséquent, la jouissance en faveur de l'Église grecque des avantages déjà accordés à ces communautés. Il n'entend point ressusciter les privilèges de l'Église grecque tombés en désuétude par l'effet du temps, ou des changemens administratifs, mais demande que le sultan la fasse participer à tous les avantages qu'il accordera à l'avenir à d'autres rites chrétiens.

« Le cabinet impérial d'Autriche aime, par conséquent, à ne pas douter que la Sublime-Porte, en pondérant encore une fois, avec toute la sérieuse attention que la gravité de la situation exige, les explications données par la Russie dans le but de préciser la nature et l'extension de ses demandes, ne se décide à l'adoption pure et simple de la note de Vienne. Cette adoption, tout en assurant au gouvernement ottoman de nouveaux titres à la sympathie et à l'appui des puissances qui la lui ont conseillée, lui offre à la fois un moyen aussi prompt qu'honorable d'opérer sa franche réconciliation avec l'empire de Russie, réconciliation que tant d'intérêts majeurs réclament si impérieusement. »

Les objections que soulevait l'expédient de M. de Buol sont très-finement présentées dans une dépêche de lord Cowley, que nous croyons devoir citer; car elle montre que la première impression du gouvernement français fut favorable à cette proposition, et elle établit un fait très-significatif et qui a été contesté, c'est que la France accueillait avec un extrême empressement tout ce qui avait l'apparence d'un moyen d'arrangement et d'une espérance de paix.

« Dimanche, M. de Hübner a fait à M. Drouyn de Lhuys la communication attendue. Il a laissé à Son Excellence des copies de la note que les représentans des quatre puissances à Constantinople seraient chargés d'adresser à la Porte, et de la dépêche où le comte de Buol presse le gouvernement français d'adopter cette marche... M. Drouyn de Lhuys a dit à M. de Hübner qu'il bornerait pour le moment sa réponse officielle à la promesse d'examiner attentivement la proposition, avec le sincère désir d'y trouver la solution des difficultés actuelles de la question d'Orient; qu'avant d'en dire plus, il devait prendre les ordres de l'empereur, et connaître l'impression que la communication d'Olmütz aurait faite sur le gouvernement britannique.

« M. Drouyn de Lhuys vit l'empereur le même jour. Le lendemain matin (hier), M. de Hübner se rendit encore chez Son Excellence; il lui fut dit qu'aucune décision ne serait prise par le gouvernement français

jusqu'à ce que le gouvernement de Sa Majesté britannique ait été consulté.

« Je vis M. Drouyn de Lhuys plus tard dans la journée; il me lut les communications d'Olmütz, et me rapporta ce qui s'était passé entre lui et M. de Hübner. Il me dit alors que l'empereur inclinait à regarder favorablement la déclaration proposée; que Sa Majesté pensait qu'elle sauvegardait les points sur lesquels les gouvernemens français et anglais avaient le plus insisté, savoir la non-ingérence de la Russie dans les affaires intérieures de la Turquie, ou tout droit revendiqué par la Russie d'obtenir pour les Grecs d'autres privilèges que ceux dont jouissent ou pourraient être appelés à jouir les autres communautés chrétiennes sujettes de la Porte; que Sa Majesté avait voulu qu'une communication fût faite dans ce sens au comte Walewski, qui aurait en même temps pour instruction de demander à Votre Seigneurie que dans le cas où, dans votre opinion, il y aurait des objections à la déclaration proposée qui eussent échappé au gouvernement français, vous eussiez la bonté de les lui indiquer.

« M. Drouyn de Lhuys me demanda naturellement alors ce que je pensais de la proposition. Je répondis que n'ayant point encore connaissance de l'impression qu'elle avait produite sur mon gouvernement, aucune observation de ma part ne devait être prise comme ayant un caractère officiel.

« Il y a, dis-je, plusieurs points à considérer : la nature de la déclaration, la valeur qu'elle a, et, supposé que ces points soient résolus d'une manière satisfaisante, le moment et la façon de la faire connaître

à la Porte. Par rapport à la nature de la déclaration, il me semble qu'on nous demande de donner comme venant de la Russie des assurances dont nous n'avons pas connaissance officielle, tandis qu'on a pris grand soin de nous faire connaître officiellement un document d'un caractère et d'un sens bien différens. En fait, la déclaration nous donnerait plutôt le rôle d'avocats de la Russie que celui d'amis de la Porte. » Lord Cowley critiquait ici la valeur des termes de cette déclaration, puis il reprenait : « Mais maintenant vient cette question : la Porte, après tout ce qui est arrivé et connaissant, comme les ministres turcs doivent certainement la connaître, l'interprétation donnée par le comte de Nesselrode à la note de Vienne, la Porte se contentera-t-elle de cette déclaration de la part de la conférence? Et si elle ne s'en contente pas, jusqu'à quel point les deux gouvernemens sont-ils disposés à combattre les objections continuées de la Porte à signer la note de Vienne? Je suis certain, dis-je, que le gouvernement de Sa Majesté n'ira pas aussi loin que le recommande le comte de Buol, et qu'il n'abandonnera pas la Porte à sa destinée parce qu'elle maintiendra son droit à avoir une opinion indépendante touchant un engagement aussi important que celui qu'on veut lui faire souscrire. Je demandai à M. Drouyn de Lhuys si l'empereur avait considéré ce côté de la question et la position où se trouveraient les deux gouvernemens, avec leurs flottes à Constantinople, s'ils pesaient sur la Porte pour lui faire accepter la note de Vienne, que la Porte persistât dans son refus, et que la guerre en fût la conséquence?

« M. Drouyn de Lhuys répondit qu'il n'avait pas posé catégoriquement la question à l'empereur, mais qu'il était convaincu (et il l'avait dit à M. de Hübner) que la France n'abandonnerait pas la Turquie parce qu'elle aurait maintenu son opinion sur son propre intérêt, tandis que l'acte d'agression de la part de la Russie demeurerait le même, et il ajouta que la teneur générale des observations de l'empereur dans le cours de ces longues négociations lui donnait lieu de penser que Sa Majesté avait la même opinion (1). »

Le gouvernement anglais éleva contre le projet d'Olmütz les objections qui s'étaient présentées spontanément à l'esprit de son ambassadeur à Paris, et le gouvernement français se rendit aisément aux argumens de lord Clarendon. Le 8 octobre, lord Clarendon écrivait à lord Westmorland les motifs de son refus. « Le gouvernement turc, disait-il, a déclaré qu'il ne peut accepter la note de Vienne sans les modifications qu'il avait parfaitement le droit de proposer, qui ont été adoptées par la conférence, mais qui ont été malheureusement rejetées par le cabinet de Saint-Pétersbourg. Le gouvernement de Sa Majesté sait donc qu'il serait inutile de recommander la note dans sa forme primitive; il sait de

(1) Oct. 4, *Corresp.*, part II, n° 124.

plus qu'il serait déshonnête de le faire, après l'interprétation donnée à la note par M. de Nesselrode, laquelle n'est point neutralisée par le projet de M. de Buol. Le gouvernement de Sa Majesté ne doute point que les assurances contenues dans ce projet n'aient été données dans le désir d'écarter toutes les appréhensions du gouvernement turc; mais il y a des raisons de craindre que cet objet ne soit point atteint; car le projet de M. de Buol paraît adopter le sens que la Russie persiste à donner au septième article du traité de Kainardji, interprétation par laquelle, en maintenant que les privilèges et immunités de l'église grecque ont été conférées en conséquence et en exécution de cet article, la Russie s'arroe un protectorat sur les Grecs sujets du sultan... Il semble impossible que l'empereur de Russie..., qui depuis son avènement au trône a travaillé à la conservation de la paix, engage une guerre sur une interprétation forcée du traité de Kainardji... Si pour une pareille cause l'Europe est exposée aux calamités de la guerre, ce sera un événement sans parallèle dans l'histoire (1). »

(1) *Corresp.*, part II, n° 135.

L'arrangement d'Olmütz n'eût été acceptable que si préalablement M. de Nesselrodé eût rétracté son commentaire. L'explication de M. de Nesselrodé subsistant, l'acte de la conférence serait entré dans le droit public européen, escorté de deux gloses contradictoires. Un pareil expédient aurait eu quelque chose de frauduleux; ce n'était pas une paix solide qu'il eût portée dans son sein, il n'eût pu être qu'un instrument de chicane, et il n'était pas digne des grands gouvernemens de s'y associer. Il fallut donc chercher une autre base de conciliation. La conférence y était arrivée le 5 décembre 1853, et ces préliminaires d'arrangement, acceptés par la Porte, sanctionnés par les puissances qui passaient pour les plus favorables à l'empereur Nicolas, ont été repoussés par la Russie. Pendant six mois, la France et l'Angleterre ont donc cherché la paix; mais toutes leurs tentatives sont venues se briser contre l'intraitable orgueil de la Russie.

Tandis qu'elles s'efforçaient d'amener par la diplomatie le gouvernement russe sur le terrain d'un arrangement, les deux puissances occidentales ne cessèrent d'user de leur influence sur la Porte pour la modérer, la retenir, et retarder la

guerre le plus longtemps possible. Ainsi, quand les provinces danubiennes furent envahies, les conseils de l'Angleterre et de la France décidèrent la Porte à ne point faire un cas de guerre de cette agression en pleine paix. Celui qui prit l'initiative de ce conseil, avant d'avoir reçu les instructions de son gouvernement, fut l'homme même que la Russie accusait d'exciter la fièvre belliqueuse des Turcs, ce fut lord Stratford. « L'occupation militaire d'une portion du territoire de l'empire ottoman sans le consentement de la Porte, écrivait-il le 20 juin, justifierait sans doute le recours aux hostilités; mais la conservation de la paix aussi longtemps qu'il est possible de la conserver avec une chance de terminer par des négociations le différend actuel est d'une si grande importance, que je n'ai point hésité à conseiller la prudence à l'approche de l'invasion des principautés (1). » On aurait pu croire qu'en envoyant leurs escadres aux Dardanelles, les deux puissances encourageaient les dispositions guerrières de la Turquie; mais les déclarations de nos ambassadeurs ramenaient à

(1) Lord Stratford de Redcliffe to the earl of Clarendon. *Corresp.*, part 1, n° 308.

son vrai sens cette mesure de précaution. « Je parlai, écrivait encore lord Stratford en rendant compte d'une audience du sultan, de l'arrivée de l'amiral Dundas, avec l'escadre sous ses ordres, dans la baie de Besika, et j'expliquai à sa majesté impériale les sentimens amicaux et les vues éventuelles dans lesquelles une force aussi puissante avait été mise à ma disposition. Je lui donnai distinctement à entendre que la paix était le grand objet de la politique anglaise, comme elle était sans doute celui de Sa Majesté, et qu'en conséquence l'escadre britannique ne pourrait être appelée à rendre des services actifs que pour protéger l'empire ottoman contre un danger immédiat, et auquel on ne pourrait parer par un autre moyen (1). » Lorsque la Russie eut rejeté les amendemens de la Porte à la note de Vienne, et lorsque le grand conseil fut convoqué à Constantinople pour se prononcer sur la déclaration de guerre, lord Stratford essaya encore de retarder une résolution suprême, et ne voulut laisser subsister aucune illusion dans l'esprit des ministres turcs.

« Le conseil, écrivait-il, dans sa séance d'hier, n'est

(1) *Corresp.*, part 1, n° 299.

pas encore arrivé à une décision irrévocable. Il devait se réunir aujourd'hui, et il existait encore une faible chance de prévenir un parti précipité.

« Pour saisir cette chance dernière, j'ai soumis à la considération de Rechid-Pacha la substance de la dépêche de Votre Seigneurie. Je lui ai appris avec quelle attention et quelle disposition amicale les modifications de la Porte ont été examinées par le gouvernement de Sa Majesté, et la conviction délibérée de Votre Seigneurie qu'elles n'ajoutent en réalité aucune garantie aux termes et à l'esprit de la note du comte de Buol. J'ai peint sous de fortes couleurs le danger auquel la Porte s'exposerait en jouant seule ses ressources contre toutes celles de l'empire russe. Je ne lui ai pas fait mystère des circonstances sous l'influence desquelles se trouve l'Europe, et qui interdisent à la Porte de compter sur une coopération active du dehors. Reconnaissant l'énergie réelle et imprévue que la Porte a déployée dans la prévision de la guerre, je rappelai au ministre ottoman quelques points faibles et surtout la pénurie financière sous laquelle la Porte sera obligée de lutter avec la Russie. Je ne lui cachai point que lors même que nos escadres paraîtraient dans la Mer-Noire, il ne fallait pas attendre de leur part un secours efficace pour forcer les Russes à évacuer les principautés, et pour empêcher les progrès d'une invasion en Bulgarie (1). »

(1) Lord Stratford de Redcliffe to the earl of Clarendon, septemb. 26, 1853. *Corresp.*, part II, n° 142.

Enfin, au moment où le désastre de Sinope devait naturellement exalter les sentimens belliqueux à Constantinople, lorsque, comme lord Stratford le rapportait dans sa dépêche du 5 décembre (1), Rechid-Pacha lui-même, sortant des habitudes pacifiques et conciliantes de son caractère, s'unissait de parole et de pensée aux plus violens de ses collègues, quand il y avait une sorte d'émulation guerrière entre le grand conseil, le ministère et le sultan, et une sorte de brigue jalouse de popularité entre ces trois pouvoirs qu'il fallait convertir aux idées de négociation et de paix (2), les représentans des quatre puissances, ayant à leur tête les ambassadeurs de France et d'Angleterre, parvenaient à faire adopter par la Porte des bases de paix ainsi appréciées par la conférence de Vienne dans son protocole du 13 janvier 1854 : « De plus en plus pénétrés de la gravité de la situation et de l'urgence d'y mettre un terme, les soussignés expriment la confiance que la Russie acceptera la reprise des négociations sur les bases qui, dans leur opinion, en assurent le succès, et offrent aux

(1) *Corresp.*, part II, n° 348.

(2) Lord Stratford to the earl Clarendon, decemb. 17, 1853. *Corresp.*, part II, 369.

deux parties belligérantes l'occasion de se rapprocher d'une manière digne et honorable, sans que l'Europe soit plus longtemps attristée du spectacle de la guerre. »

En regard de cette conduite, quel contraste que l'attitude de la Russie ! Depuis l'invasion des principautés jusqu'à l'affaire de Sinope, c'est toujours le même mélange de protestations pacifiques et d'audace agressive. Le gouvernement qui a eu l'initiative de ces complications qui troublent et inquiètent si profondément l'Europe est le seul qui ne fasse point une tentative, un pas vers la conciliation. Un pied sur le territoire turc, la Russie semblait regarder d'un air de pitié et de moquerie les efforts de tous ces diplomates occupés, de Londres à Constantinople et de Paris à Vienne, à éplucher et à peser ce qu'il fallait de mots pour remplir une note de vingt lignes; il était impossible de montrer plus de dédain pour ces actifs et féconds intérêts qui attachent à la paix l'Europe civilisée. Il était également impossible de manquer avec une persévérance plus systématique à ses assurances.

On a vu comment la Russie avait essayé de donner le change sur l'objet de ses armemens avant la mission du prince Menchikof; maîtresse

des principautés, elle continua ce système de contradictions entre les paroles et les actes. Elle ne devait, disait-elle, qu'occuper temporairement les principautés; elle y respecterait les droits du sultan. M. de Nesselrode alla un jour jusqu'à dire à sir Hamilton Seymour « qu'elle les rendrait à la Porte dans un meilleur état que celui où elle les avait trouvées (1). » Le premier soin de la Russie, une fois qu'elle y fut entrée, fut au contraire de ne rien laisser subsister des liens qui unissaient les principautés au sultan. Tout rapport avec le gouvernement turc fut interdit aux hospodars, qui furent bientôt forcés de se retirer. Le tribut dû à la Porte fut confisqué; la milice locale fut incorporée dans l'armée russe.

Dans sa circulaire du 20 juin, le comte de Nesselrode avait dit : « Sciemment et volontairement nous ne chercherons à exciter aucun soulèvement parmi les populations chrétiennes de la Turquie. » Au mois d'août, lord Clarendon était obligé de lui demander des explications sur les menées des agens russes qui répandaient à profusion en Bulgarie, traduits dans les dialectes du

(1) Sir G. H. Seymour to the earl of Clarendon, august 12, 1853. *Corr.*, part II, n° 60.

pays, les manifestes et les circulaires russes, en annonçant la guerre religieuse (1). Peu de temps après, un consul russe, M. Mutchin, se rendait à Belgrade sans *bérat* du sultan, et nouait en Servie contre le gouvernement turc des intrigues qui inquiétèrent l'Autriche elle-même.

Lorsque la Russie eut rejeté la note de Vienne et que la Turquie lui déclara la guerre, M. de Nesselrode dit à sir Hamilton Seymour : « Voici notre situation en peu de mots : la guerre nous est déclarée par la Turquie; nous ne publierons probablement pas de contre-déclaration, nous ne ferons aucune attaque contre la Turquie; *nous resterons les bras croisés*, uniquement résolus à repousser toute agression faite contre nous, soit dans les principautés, soit sur notre frontière d'Asie, que nous avons renforcée. Nous passerons l'hiver ainsi, prêts à recevoir toutes les ouvertures de paix que pourra nous faire la Turquie (2). » M. de Nesselrode confirmait quelques jours après cette assurance dans une dépêche adressée au baron de Meyendorf : « Pour

(1) The earl of Clarendon to sir G. H. Seymour. *Corresp.*, part II, n° 64.

(2) Sir G. H. Seymour to the earl of Clarendon, oct. 14, 1853. *Corresp.*, part II, n° 171.

ne rien faire qui puisse entraver le succès de cette dernière tentative de conciliation (un projet de la conférence de Vienne), l'empereur, nonobstant la déclaration de guerre de la Porte, compte ne rien changer à son attitude actuelle. Nos troupes auront l'ordre de rester sur la défensive, attendant l'attaque des Turcs et les repoussant s'il y a lieu (1). » La Russie avait donc formellement promis à l'Europe de rester sur la défensive. Peut-être cette magnanime promesse n'avait-elle d'autre cause que la conviction où était le cabinet russe (« je le sais de source certaine, » écrivait sir Hamilton Seymour) que les armées turques ne pourraient pas tenir ensemble jusqu'au printemps. Quoi qu'il en soit, la France et l'Angleterre durent en prendre acte. Lorsque leurs flottes entrèrent dans les Dardanelles, elles durent veiller à ce que, dans la sphère d'action de leur marine, cette promesse ne fût point violée. Au commencement d'octobre, les deux gouvernemens envoyèrent sur ce point à leurs ambassadeurs et à leurs amiraux des instructions précises, dont la lettre suivante de lord Clarendon à lord Stratford pourra donner une idée :

(1) *Corresp.*, inclosure in n° 182.

« Mylord,

« Il sera nécessaire que l'amiral Dundas informe l'amiral russe commandant à Sévastopol que si la flotte russe sortait de ce port pour débarquer des troupes sur une portion quelconque du territoire ture, ou pour commettre un acte d'hostilité ouverte contre la Porte, ses ordres sont de protéger contre de pareilles attaques les États du sultan. Il exprimera l'espoir que l'amiral russe n'aura recours à aucune mesure qui pourrait mettre en danger les relations pacifiques de la Grande-Bretagne et de la Russie.

« Une communication semblable sera probablement faite en même temps par l'amiral français (1). »

Pour mieux préciser la nature de la protection garantie ainsi par nos escadres, lord Clarendon avertissait lord Stratford le 18 octobre que les flottes ne devaient pas s'opposer au transport des troupes russes par mer d'un point à un autre du territoire russe, mais devaient intervenir uniquement dans le cas où une attaque navale serait dirigée contre la Turquie (2). Sir Hamilton Seymour fit part de ces instructions à M. de Nesselrode le 27 octobre; il lui indiqua les cas où les vaisseaux russes ne seraient point inquiétés,

(1) *Corresp.*, part II, n° 134.

(2) *Corresp.*, part II, n° 152.

et ceux dans lesquels « la force serait repoussée par la force (1). » Les promesses d'attitude défensive de la Russie avaient donc été prises au mot; elle avait été prévenue que les escadres de France et d'Angleterre avaient ordre d'employer au besoin la force pour les faire observer. La Russie couronna pourtant par la surprise et l'incendie de la flottille de Sinope, qui étaient un défi jeté à nos escadres et à leurs instructions, la longue série de ses agressions obstinées et de ses paroles violées. Enfin, lorsque sous l'impression de cet épouvantable événement la France et l'Angleterre, défendant le droit et l'humanité; ont été obligées de prendre, suivant le mot anglais, le commandement de la Mer-Noire, la Russie du même coup a refusé les dernières propositions d'arrangement que lui recommandaient les quatre puissances, rompu les relations diplomatiques avec la France et l'Angleterre, et bravé, avec le désespoir de l'orgueil, la guerre européenne.

Sait-on en effet comment la Russie a répondu à ces dernières avances de la conférence? Le voici.

(1) *Corresp.*, part II, n° 206,

Par la forme et par le fond, les dernières propositions de la Russie couronnent dignement les procédés auxquels elle nous a habitués depuis un an. Ces propositions furent communiquées à M. de Buol par M. de Meyendorf, sous le nom de « préliminaires de paix. » Dès le premier coup d'œil, M. de Buol les jugea inacceptables; mais il annonça au ministre russe qu'il les soumettrait à la conférence. A ce mot de conférence, M. de Meyendorf s'écria que la conférence n'existait pas pour lui, et que sa communication s'adressait uniquement au gouvernement autrichien. Malgré cette dénégation hautaine du concert et de l'autorité des quatre puissances réunies dans la même tâche pacifique, M. de Buol apporta le lendemain à la conférence les « préliminaires de paix » de M. de Nesselrode.

A la lecture de ces propositions, les représentants des quatre puissances furent unanimes. Au lieu d'y atténuer ses exigences, la Russie les a exagérées dans cette communication; au lieu d'une ouverture de conciliation, on dirait plutôt un ultimatum. D'après ces singuliers « préliminaires de paix, » la Russie ne se contenterait plus, de la part de la Turquie, d'une note ou

même d'un *sened*; elle voudrait un engagement par traité, elle regarderait comme non venus les actes récents qui placent sous le patronage collectif des puissances les populations chrétiennes de l'empire ottoman; elle continuerait à revendiquer exclusivement pour elle la protection des Grecs. Enfin elle ne consentirait à l'évacuation des principautés que lorsqu'elle aurait traité avec la Turquie et après que les escadres française et anglaise auraient non-seulement quitté la Mer-Noire, mais repassé les Dardanelles. La conférence de Vienne, dans sa séance du 7 mars 1854, a déclaré ces propositions inadmissibles; elle a fait plus, elle a motivé son jugement sur une série de considérans péremptoirs, et ce protocole du 7 mars, dernier acte de la conférence, a été signé par les représentans des quatre cours. Il n'est plus resté dès lors à chacune des puissances qui ont repoussé les propositions dérisoires de la Russie qu'à conformer ses actes au jugement auquel elle s'est associée.

V

OUVERTURES SECRÈTES  
DE L'EMPEREUR NICOLAS A L'ANGLETERRE  
LES VÉRITABLES VUES DE LA RUSSIE

## V

### OUVERTURES SECRÈTES DE L'EMPEREUR NICOLAS A L'ANGLETERRE. LES VÉRITABLES VUES DE LA RUSSIE

Tandis que nous écrivions l'exposé de ces négociations laborieuses, le grand jour s'est fait enfin sur la crise actuelle, grâce à la publication de la correspondance secrète et confidentielle échangée, au commencement de l'année dernière, entre la Russie et le gouvernement anglais. Ces révélations si imprévues confirment pleinement nos appréciations et les conclusions auxquelles nous sommes déjà arrivé. Nous allons nous en servir pour compléter l'histoire de ces transactions. L'on peut aujourd'hui, à la

lumière saisissante des nouveaux documens, préciser les vues réelles de la Russie, le véritable caractère de son entreprise, la vraie situation qu'elle a faite à l'Europe, et les vastes conséquences de la lutte commencée.

Il y a une pensée qui a été pour ainsi dire l'âme de la politique russe vis-à-vis de la Turquie dans ces dernières années : cette pensée, le premier document de la correspondance anglaise, le memorandum de M. de Nesselrode la met à nu. La préoccupation dominante qui a depuis 1844 absorbé l'empereur Nicolas est celle-ci : — les jours de l'empire ottoman sont comptés; sa dissolution est imminente; une circonstance imprévue peut à chaque instant déterminer sa chute. Depuis 1844, la Turquie n'a plus été pour l'empereur de Russie « qu'un homme malade, gravement malade, qui pouvait mourir subitement et rester sur les bras » de l'Europe. En même temps qu'il couvait et nourrissait cette pensée, l'empereur avait pris avec lui-même une résolution irrévocable : quelle que fût l'origine de la prochaine crise qui surviendrait en Turquie, guerre étrangère, dissensions intestines entre les partis turcs, ou soulèvement des chrétiens, cette crise serait la dernière, et le

malade n'en devait pas réchapper. Cette résolution, l'empereur l'exprimait plus tard dans ses entretiens avec sir Hamilton Seymour par ces déclarations énergiques : « Nous ne pouvons pas ressusciter ce qui est mort; si l'empire turc tombe, il tombera pour ne plus se relever... Le sultan perdrait probablement son trône, et dans ce cas il tomberait pour ne plus se relever. Je désire maintenir son pouvoir; mais s'il le perd, c'est pour toujours. L'empire ottoman est une chose qu'on peut tolérer, mais non pas reconstruire, et je vous jure que je ne souffrirais pas qu'on brûlât une seule amorce pour une pareille cause. » Devant ce langage, lord Clarendon avait bien raison de dire : « Le gouvernement de la reine est convaincu que rien n'est plus propre à précipiter la chute de la Turquie que de prédire sans cesse qu'elle sera prochaine; » et sir Hamilton Seymour avait bien le droit d'observer « qu'il ne pouvait être douteux qu'un souverain qui insistait avec une telle opiniâtreté sur la chute imminente d'un État voisin n'eût arrêté dans son esprit que l'heure était venue, non pas d'attendre sa dissolution, mais de la provoquer. » Prophétiser la fin du malade et en même temps déclarer non-seulement qu'on ne croit pas à son

rétablissement, mais qu'on ne le veut pas, n'est-ce pas avouer que l'on a résolu sa mort? C'est ainsi que la pensée manifestée en 1844 était devenue, au commencement de 1853, un parti pris, et l'exécution de ce parti pris n'attendait plus, les ouvertures de l'empereur Nicolas à l'Angleterre en font foi, qu'une occasion favorable et des complices.

La politique russe a prononcé l'arrêt de mort de l'empire ottoman, voilà le fait qui domine la crise actuelle. Quels sont les motifs qui ont pu amener l'empereur Nicolas à prendre depuis plusieurs années une pareille décision? C'est un point sur lequel il vaut la peine de s'arrêter un instant, si l'on veut se bien rendre compte des desseins russes.

L'empereur Nicolas a tenu, il y a vingt-cinq ans, la Turquie à sa merci. L'Europe lui avait laissé faire à l'empire ottoman la guerre de 1828 et de 1829. Le gouvernement français de cette époque avait pour l'alliance russe une aveugle et regrettable inclination; en Angleterre, Canning mourant avait bien fait aux projets de la Russie une opposition sourde, mais après sa mort le pouvoir était passé au duc de Wellington, et le duc avait trop conservé le souvenir

et la sympathie des alliances de 1814 et de 1815 pour pousser jusqu'à une hostilité déclarée le déplaisir que devait lui inspirer la marche des Russes vers Constantinople; la Prusse, dans cette circonstance, n'avait eu que des complaisances pour le cabinet de Saint-Petersbourg. La Russie avait rencontré un seul adversaire habile, actif, persévérant : c'était l'Autriche, ou pour mieux dire M. de Metternich; mais après avoir combattu, traversé, retardé même pendant plusieurs années la politique russe avec les ressources de la plus clairvoyante et de la plus adroite diplomatie, M. de Metternich, paralysé par son isolement, n'avait pu tirer l'épée pour défendre la Turquie contre l'invasion des Russes. L'empereur Nicolas fut donc maître en 1829 du sort de l'empire ottoman. Il le laissa vivre. Pourquoi?

M. de Nesselrode en donnait la raison en 1830, dans un mémoire destiné à expliquer la politique du traité d'Andrinople et adressé au grand-duc Constantin : « Il ne tenait qu'à nos armées, disait M. de Nesselrode, de marcher sur Constantinople et de renverser l'empire turc. Aucune puissance ne s'y serait opposée, aucun danger immédiat ne nous aurait menacés, si nous avions

porté le dernier coup à la monarchie ottomane en Europe; mais, dans l'opinion de l'empereur, cette monarchie, *réduite à n'exister que sous la protection de la Russie et à n'écouter désormais que ses désirs*, convenait mieux à nos intérêts politiques et commerciaux que toute combinaison nouvelle qui nous aurait forcés, soit à trop étendre nos domaines par des conquêtes, soit à substituer à l'empire ottoman *des États qui n'auraient pas tardé à rivaliser avec nous de puissance, de civilisation, d'industrie et de richesse*. C'est sur ce principe de Sa Majesté impériale que se règlent aujourd'hui nos rapports avec le divan. Puisque nous n'avons pas voulu la ruine du gouvernement turc, nous cherchons les moyens de le soutenir dans son état actuel. Puisque *ce gouvernement ne peut nous être utile que par sa déférence envers nous*, nous exigeons de lui l'observation religieuse de ses engagements et *la prompte réalisation de tous nos vœux*. » La Russie n'avait pas voulu, disait-elle alors, garder les principautés, ni même les occuper pendant le terme de dix années, quoiqu'une convention additionnelle au traité d'Andrinople lui accordât cette occupation comme garantie du paiement des indemnités de guerre. « L'empereur

reur, disait M. de Nesselrode, a jugé que cette occupation nous exposerait à de nombreux inconvéniens, à des dépenses considérables, et qu'elle équivaldrait à une prise de possession de ces provinces, dont *la conquête lui a toujours paru d'autant moins utile, que sans y entretenir des troupes nous en disposons à notre gré en temps de paix et en temps de guerre.* » La Russie se contentait pour le paiement des indemnités d'autres garanties dont M. de Nesselrode définissait ainsi la nature : « Les déterminations de Sa Majesté Impériale ne surchargeront point l'empire ottoman d'un fardeau dont le poids causerait sa chute; mais elles laisseront entre nos mains *des clés de position d'où il nous sera facile de le tenir en échec*, et consacreront l'existence d'une dette à sa charge, qui lui fera sentir, pendant de longues années, sa vraie situation envers la Russie, et *la certitude de sa ruine, s'il essayait de la braver une autre-fois (1).* »

(1) Dépêche de M. le comte de Nesselrode à Son Altesse Impériale le grand-duc Constantin, 12 février 1830. — *Recueil de Documens pour la plupart inédits*, etc. Paris 1853, chez Pagnerre. Cette dépêche, comme les papiers diplomatiques publiés autrefois dans le *Portfolio*, fut trouvée pendant la révolution polonaise dans les archives du grand-duc à Varsovie.

On voit par cette curieuse révélation la position que la Russie avait voulu prendre vis-à-vis de la Turquie après la guerre victorieuse de 1828-29 et au moyen de la paix d'Andrinople. La Russie croyait qu'elle aurait pu renverser alors l'empire ottoman; mais il convenait mieux à ses intérêts de laisser vivre la Turquie, à condition qu'elle serait réduite à n'exister que sous sa protection, à n'écouter désormais que ses desirs, et qu'elle montrerait une déférence constante envers la puissance protectrice et une prompte obéissance à se conformer à tous ses vœux; en même temps la Russie comptait garder entre ses mains des *clés de position* d'où il lui serait facile de tenir la Turquie en échec et de la menacer d'une ruine certaine, si la Porte voulait un jour se soustraire aux conditions d'existence qu'on lui imposait. C'est ainsi que l'empereur Nicolas concevait depuis 1829 la situation de l'empire turc, et c'est à ce prix qu'il lui permettait d'exister. Convaincu que la Turquie ne devait être maintenue qu'autant que sa conservation serait utile à la politique russe et qu'elle ne vivait que par la tolérance de la Russie, pourquoi a-t-il prononcé dans son cœur son arrêt de mort? En d'autres termes, pourquoi

a-t-il cessé de regarder le maintien de la Turquie comme utile aux intérêts de sa politique, et a-t-il songé à lui retirer cette tolérance qui seule, croyait-il, la laissait vivre ?

Il y a plusieurs raisons à ce changement dans la politique de l'empereur Nicolas. Certains Russes prétendent que ce qui l'a décidé à trancher la question d'Orient et à tenter lui-même l'accomplissement des longs desseins de son pays et de sa maison sur Constantinople, c'est la crainte que son successeur ne fût point à la hauteur d'une pareille tâche, si les événemens venaient à la lui offrir. Il peut y avoir quelque fondement à cette explication; mais nous croyons que la résolution de l'empereur Nicolas a été déterminée par une raison supérieure et plus pressante. Cette raison est le progrès, ou, si l'on veut, le mouvement des choses qui depuis vingt-cinq ans tend avec succès à faire sortir la Turquie des dures conditions où la Russie croyait avoir emprisonné son existence par la paix d'Andrinople.

L'empereur Nicolas, avec une inquiète insistance, dépeignait l'an dernier la Turquie comme malade et agonisante; mais assurément il n'aurait pu nier et il ne pouvait se dissimuler à lui-

même que si la Turquie était malade alors, elle l'était bien moins qu'en 1829. Nous ne discuterons point si les Turcs ont accompli sur eux-mêmes, depuis cette époque, des progrès qui ont accru leurs forces; les faits matériels, entre autres l'état actuel de l'armée ottomane, le constatent suffisamment. A nos yeux, le grand progrès de la Turquie depuis 1829 est ailleurs; il est d'abord dans le développement de commerce, d'éducation, de richesse qui s'est opéré chez les populations grecques de l'empire ottoman; il est ensuite dans l'accès plus large ouvert aux intérêts des peuples occidentaux, dans la plus grande sollicitude que les gouvernemens européens ont portée aux affaires de Turquie, dans l'action politique chaque jour plus intime et plus directe qu'ils ont exercée sur l'empire ottoman.

Les progrès des populations grecques sont incontestables; nous en trouvons l'aveu dans les propres paroles de l'homme d'État autrichien qui passe pour être le plus favorable à la Russie : « Le peuple russe, dit M. de Ficquelmont dans sa dernière brochure (1), par le degré encore in-

(1) *Le Côté religieux de la Question d'Orient*, p. 99.

férier de sa culture comme nation, peut bien être civilisateur des peuples de l'Asie centrale, ses voisins, qui lui sont fort inférieurs encore; mais il ne saurait déjà plus, dans son état actuel, se montrer supérieur aux populations chrétiennes répandues en Turquie, depuis que ces populations se sont approprié une partie des ressources de l'intelligence plus avancée des peuples de l'Occident. » Par ces progrès des Grecs, il serait devenu de plus en plus évident que le gouvernement des Turcs, tant accusé par les Russes, n'était pas si oppresseur et si barbare qu'on voulait bien le dire, puisqu'il permettait aux Grecs de s'élever rapidement en bien-être et en culture sociale. On aurait en outre été bientôt forcé de convenir qu'il n'y a plus lieu à protection, lorsque le protégé est supérieur en civilisation au peuple qui veut être son protecteur. Grâce à ce mouvement, la Russie était donc en train de perdre graduellement la principale base de son influence en Turquie. Un autre symptôme non moins alarmant pour elle et non moins rassurant pour la durée de l'empire ottoman, était la tendance manifestée par les capitaux européens à aller enraciner en Turquie l'esprit d'entreprise des peuples occidentaux, à lier à son existence,

par les intérêts matériels, la France et l'Angleterre, à commanditer par des emprunts le gouvernement turc. Tous ces faits annonçaient à la Russie non-seulement que les élémens de vitalité augmentaient en Turquie, mais qu'ils allaient se fortifier de la solidarité qui est de nos jours la plus puissante, celle des intérêts économiques, avec les peuples occidentaux. Voilà ce que produisait le contact chaque jour plus fréquent et plus intime de la Turquie avec l'Europe, et ce mouvement que l'empereur Nicolas affectait de dédaigner en parlant des *réformes nouvelles et superficielles d'origine française*. Ces tendances enlevaient peu à peu la Turquie à l'empire exclusif qu'il prétendait exercer sur elle. Elles donnaient aux autres puissances des *clés de position*, non pour dominer Constantinople, mais pour la défendre contre la politique russe. En un mot, elles faisaient sortir inévitablement l'empire ottoman du cercle de fer où la Russie avait cru l'étreindre et pouvoir l'étouffer à volonté.

Ayons assez d'impartialité pour nous placer un instant au point de vue russe : nous serons obligé de reconnaître que cette situation nouvelle était critique. La laisser se prolonger et

se développer librement, c'était se résigner à voir la Turquie échapper à l'action dominatrice de la Russie, et reculer en deçà de la guerre de 1828 et du traité d'Andrinople. L'inquiétude qui obsédait l'empereur Nicolas dès 1844, et l'impatience qu'il témoignait au commencement de 1853, sont donc aisées à comprendre. La politique qui avait inspiré la guerre de 1828 et le traité d'Andrinople ne pouvait pas assister avec indifférence à un mouvement qui menaçait de lui ravir ce qu'elle croyait avoir à jamais conquis. Elle se trouvait en face de cette alternative : ou s'abdiquer elle-même, renoncer à ces desseins séculaires qui poussent instinctivement la Russie vers Constantinople, ou bien faire quelque chose. S'abdiquer eût été surhumain, donc il fallait agir. Dès lors l'empereur Nicolas dut arrêter dans sa pensée que, si la Russie trouvait une occasion d'ébranler l'empire ottoman, elle ne recommencerait plus l'expérience de la paix d'Andrinople; que le premier choc que subirait la Turquie serait le dernier, qu'il fallait aviser à expulser les Turcs de l'Europe, qu'il fallait s'y préparer en prenant des mesures avec les puissances dont, au moment opportun, la résistance serait la plus redoutable ou le concours le plus

utile; qu'il fallait enfin, au premier prétexte, jouer le grand jeu. Le prétexte se présenta : ce fut l'affaire des lieux-saints, et l'empereur Nicolas proposa à l'Angleterre le partage de l'empire ottoman.

Jamais il n'est arrivé à la publicité contemporaine de révélation politique aussi grandiose que les communications relatives à la Turquie faites au gouvernement anglais par l'empereur Nicolas. Manifestation de la pensée dominante de l'empereur sur la chute imminente de la Turquie, déclaration de ce que la Russie ne tolérerait pas, insinuation de ce qu'elle voudrait dans l'éventualité prévue, indication de l'affaire des lieux-saints comme occasion immédiate et cause suffisante de l'accomplissement de cette éventualité, — la révélation est complète sur tous les points. L'idée fixe de l'empereur éclate partout, et il y insiste encore à la fin des pourparlers. Lorsque l'Angleterre, repoussant ses avances, représente la chute de l'empire ottoman comme un événement incertain et éloigné, « une de ces expressions exclut l'autre, dit l'empereur; incertain, soit, mais par cela même l'événement peut n'être pas éloigné (1). » Dans l'hypothèse de l'évène-

(1) *Communications relatives à la Turquie, etc.*, n° 15.

ment qu'il prédit avec tant d'obstination et qu'il croit si prochain, l'empereur déclare péremptoirement ce qu'il ne veut pas. Il ne veut pas que Constantinople soit jamais au pouvoir d'aucune grande puissance; il ne permettra jamais qu'on tente de reconstruire un empire byzantin, ni que la Grèce obtienne une extension de territoire qui en ferait un État puissant; encore moins souffrira-t-il que la Turquie soit morcelée en petites républiques, destinées à servir d'asile aux Kossuth, aux Mazzini et aux autres révolutionnaires de l'Europe. Plutôt que de subir de tels arrangemens, il fera la guerre et la continuera tant qu'il lui restera un soldat et un fusil. Voilà ce que l'empereur ne veut pas. Il insinue non moins clairement ce qu'il veut. Il serait peut-être forcé de s'établir à Constantinople, non comme propriétaire, mais comme dépositaire; on ferait de la Bulgarie et de la Servie, aussi bien que des principautés danubiennes, des États indépendans sous la protection de la Russie; quant à l'Angleterre, si elle acceptait le partage, l'empereur lui laisserait prendre l'Égypte et Candie. Enfin, dans le memorandum même de M. de Nesselrode, du 21 janvier 1853, document moins net et plus réservé que les épanchemens intimes

de l'empereur Nicolas avec sir Hamilton Seymour, l'affaire des lieux-saints est signalée comme une cause possible et prochaine de chute pour l'empire ottoman. « Sans parler des causes toujours croissantes de dissolution, dit le memorandum, que présente l'état moral, financier, administratif de la Porte, elle peut sortir de l'une au moins des deux questions mentionnées par le ministère anglais dans sa dépêche secrète (la question des lieux-saints). A la vérité, il n'y voit que de simples disputes qui ne dépasseraient pas la portée des difficultés dont s'occupe d'ordinaire la diplomatie; mais ce genre de disputes-là peut néanmoins amener la guerre, et avec la guerre les conséquences qu'en appréhende l'empereur : si, par exemple, dans l'affaire des lieux-saints, l'amour-propre et les menaces de la France, continuant à peser sur la Porte, obligent celle-ci à nous refuser toute satisfaction; et si, d'un autre côté, le sentiment religieux des Grecs orthodoxes, outragé par les concessions faites aux Latins, soulève contre le sultan l'immense majorité de ses sujets. » Volonté, plan, prétexte, tout était donc prêt du côté de la Russie pour la dissolution et le partage de l'empire ottoman.

Le monde européen a traversé à son insu une formidable crise, tandis que ces ouvertures de l'empereur Nicolas cheminaient secrètement de Saint-Pétersbourg à Londres. La liberté du continent a été un instant suspendue à la réponse du gouvernement anglais. Après cette révélation, il ne restera plus trace, nous l'espérons, dans aucun esprit, de ces préjugés surannés et de ces absurdes soupçons qui attaquaient parmi nous l'alliance anglaise; si l'Angleterre eût consenti au marché que lui proposait l'empereur Nicolas et auquel l'Autriche eût bien été forcée de se joindre, que devenait la France?

En s'adressant avec tant de prévenances à l'Angleterre, l'empereur Nicolas s'est lui-même chargé de nous apprendre de quelle importance est pour nous l'alliance anglaise; en repoussant avec une admirable loyauté les avances de l'empereur Nicolas, l'Angleterre nous a montré la confiance que l'alliance anglaise nous doit inspirer. L'alliance russe pour la France est une chimère, et nous ne concevons point que des esprits distingués aient pu se bercer un seul moment de ce rêve. On ne s'allie en politique qu'avec les forces qui diffèrent de vous et qui vous complètent. Les forces de la France et celles

de la Russie sont de même nature, ce sont des forces continentales. Nos forces se ressemblent, et en même temps les principes politiques que nous représentons diffèrent ; de là un antagonisme naturel entre la Russie, qui vise à la prépondérance sur le continent, et la France, qui perd sa liberté d'action et sa sécurité, si la Russie accroît sa prépondérance. Voilà pourquoi la Russie n'a que faire de l'alliance de la France et recherche celle de l'Angleterre. Dans le partage de la Turquie, notre coopération n'apporterait rien à la Russie, et la Russie n'a rien à nous offrir, ou plutôt les compensations qu'elle serait obligée de nous donner, étant continentales, nous assureraient sur l'Allemagne une influence qui balancerait et compromettrait la sienne. L'Angleterre au contraire n'est point pour la Russie une rivale sur le continent, et sa coopération en Orient lui apporterait l'appui d'une puissance maritime irrésistible. C'est ce que M. de Nesselrode exprimait nettement en ces termes dans son memorandum de 1844 : « La raison qui conseille l'établissement de cet accord (entre la Russie et l'Angleterre) est fort simple. Sur terre, la Russie exerce envers la Turquie une action prépondérante ; sur mer,

l'Angleterre occupe la même position. Isolée, l'action de ces deux puissances pourrait faire beaucoup de mal; combinée, elle pourra produire un bien réel : de là l'utilité de s'entendre préalablement avant d'agir. » Aussi la Russie sollicite sans cesse le concours de l'Angleterre et cherche constamment à exclure la France du règlement des affaires d'Orient. C'est à son instigation, par son initiative, que le traité du 15 juillet est conclu en 1840 contre la France; elle prépare en 1844 une nouvelle coalition en dehors de la France; elle revient au même projet en 1853, en frappant toujours la France des mêmes dédains et de la même exclusion. Si ces faits n'étaient pas assez instructifs pour nous, si jamais un gouvernement français venait à les oublier, et, se laissant aller à la plus fatale des illusions, essayait de courtiser l'alliance russe, soyez-en sûrs, le résultat de cette défection à l'alliance anglaise ne se ferait pas longtemps attendre : abandonnée par nous, l'Angleterre serait toujours certaine de nous devancer auprès de la Russie, et serait toujours à temps de conclure avec elle le marché qu'elle vient de refuser; quant à la France, elle expierait sur-le-champ cette faute par un isolement honteux et un abaissement terrible.

Les tentatives de l'empereur Nicolas ont échoué contre la probité des ministres anglais. Les dépêches de lord John Russell et de lord Clarendon, celle de lord John Russell surtout, sont des modèles d'honnêteté politique : respect des traités, fidélité aux alliances, égards pour les puissances que la Russie excluait de ses plans, prévoyante sollicitude pour les intérêts conservateurs de l'Europe mis en péril par les propositions russes, rien n'est omis, tout au contraire est exprimé par les ministres anglais avec la plus entière franchise et la plus noble élévation de langage. Quel contraste entre ces obsessions d'un souverain absolu couvrant ses tentatives de séduction de protestations affectées de loyauté, et faisant valoir sans cesse sa parole de gentilhomme, et ces ministres d'un peuple libre lui résistant simplement au nom de la fidélité aux alliances et de l'ordre européen ! De quel côté, nous le demandons, est la véritable habileté et la véritable grandeur ? La conduite des ministres anglais fait sans doute beaucoup d'honneur à leur intelligence et à leur caractère ; mais qu'il nous soit permis de rappeler qu'une grande part de ce mérite revient aussi aux institutions de l'Angleterre, à ce glo-

rieux gouvernement représentatif qui, lui aussi, est en butte depuis quelque temps aux aveugles sarcasmes des petits esprits. C'est en effet le régime représentatif qui interdit au gouvernement anglais de contracter des engagements éventuels, et qui rend par conséquent impossible de sa part toute complicité dans des actes pareils au partage de la Pologne. Qui croirait qu'il se trouve encore en Europe des hommes d'État qui lui font un reproche de cette heureuse impuissance (1)? Ainsi la publicité, le contrôle de l'opinion, la responsabilité ministérielle, ces principes du gouvernement parlementaire, ne sont pas des garanties exclusivement profitables aux peuples qui les possèdent; le monde en est témoin aujourd'hui, ces garanties protègent encore les intérêts des autres nations, au sein même des peuples qui jouissent du régime représentatif.

La politique russe vit donc ses propositions repoussées par l'Angleterre. La conclusion par laquelle elle mit fin à ses ouvertures manque

(1) « Et l'Angleterre qui se refuse toujours, par un principe fixe de sa *politique parlementaire*, à prendre des engagements éventuels, etc. » *Le Côté religieux de la Question d'Orient*, par M. de Ficquelmont, p. 103.

également de franchise et de dignité. Le gouvernement russe feignit de s'être complètement entendu avec le gouvernement anglais, ce qui était manifestement contraire à la vérité. En effet, tandis que la Russie avait représenté la chute de la Turquie comme imminente et déclaré qu'il fallait aviser à ce qu'il y aurait à faire en vue de cet événement, l'Angleterre avait répondu qu'elle ne voyait pas de cause prochaine de dissolution pour l'empire ottoman, et que la seule chose qu'il y eût à faire, c'était de travailler à le maintenir. L'empereur Nicolas avait demandé que l'on s'entendît sinon sur ce que l'on ferait, du moins sur ce qu'on empêcherait dans le cas où ses prédictions se réaliseraient; l'Angleterre avait répondu que déterminer ce que l'on ne tolérerait pas en vue d'une éventualité, ce ne serait guère avancer la solution des difficultés qui s'élèveraient au moment même. Quant aux insinuations de partage essayées par la Russie, elles avaient été écartées par un refus, et le gouvernement anglais avait touché le nœud de la question en exprimant la conviction que l'accélération ou l'ajournement indéfini de la chute de la Turquie dépendait uniquement de la politique que la Russie suivrait vis-à-vis de la

Porte. Enfin l'Angleterre avait dit nettement qu'elle ne voulait pas continuer ces scabreux pourparlers. L'empereur Nicolas était donc éconduit sur tous les points. Cependant, affectant d'être d'accord avec l'Angleterre, le gouvernement russe termina, le 15 avril 1853, cette curieuse transaction, en prenant dans une note de M. de Nesselrode les engagements suivans :

« Sous d'autres rapports, et sans vouloir discuter à cette occasion les symptômes plus ou moins apparens de la décadence de la puissance ottomane, et la vitalité plus ou moins grande que peut conserver encore sa constitution intérieure, l'empereur conviendra volontiers que le meilleur moyen de faire durer le gouvernement turc est de ne pas le fatiguer par des demandes excessives faites d'une manière humiliante pour son indépendance et pour sa dignité.

« Sa Majesté est disposée, comme elle l'a toujours été, à suivre ce système, pourvu toutefois qu'il soit bien entendu que la même règle de conduite sera observée par toutes les grandes puissances sans distinction, et qu'*aucune d'elles ne tirera avantage de la faiblesse de la Porte pour en obtenir des concessions qui pourraient être préjudiciables aux autres.* Ce principe posé, l'empereur déclare qu'il est prêt à travailler, de concert avec l'Angleterre, à prolonger l'existence de l'empire turc, en laissant de côté toute cause d'alarme au sujet de sa dissolution. »

Mais au moment où le gouvernement russe prenait cet engagement à Saint-Petersbourg, il y avait manqué déjà, et il allait le violer avec plus d'éclat encore à Constantinople.

Les communications confidentielles de l'empereur Nicolas avec le gouvernement anglais avaient commencé le 9 janvier 1853 et fini le 15 avril; or, dès le 5 février, M. de Nesselrode avait annoncé à l'ambassadeur anglais la mission du prince Menchikof, et le prince Menchikof était arrivé à Constantinople le 28 février. Le but réel (qui était encore dissimulé à cette époque) de la mission Menchikof était d'arracher au sultan la concession du protectorat des Grecs. Qu'était le protectorat des Grecs pour la Russie? Évidemment une de ces *clés de position* dont parlait M. de Nesselrode en 1830, qui aurait replacé la Russie vis-à-vis de la Turquie dans une situation plus forte que celle que lui avait donnée la paix d'Andrinople, une de ces *clés de position* d'où il lui serait toujours facile de tenir la Turquie en échec, et de la menacer de la certitude de sa ruine, si la Porte essayait de la braver une autre fois. A ne la juger qu'en elle-même, voilà quelle était la portée de l'ambassade Menchikof; mais, rapprochée des ouvertures faites à l'Angle-

terre sur l'éventualité de la chute de la Turquie, elle pouvait avoir une autre conséquence, elle pouvait produire le prétexte et la cause immédiate de cette chute. La mission du prince Menchikof était donc pour la Russie une arme à deux tranchans : elle aurait provoqué la dissolution immédiate de l'empire ottoman, si l'Angleterre eût prêté l'oreille aux propositions de partage; si au contraire il fallait voir encore ajourner la fin de la Turquie, elle devait faire passer entre les mains de la Russie une clé de position qui lui garantît que sa proie ne pourrait point lui échapper.

Il importe de remarquer cette simultanéité et ce contraste des deux objets de la politique russe. Comme un des traits les plus caractéristiques de cette politique, il faut encore observer la double conduite de la Russie vis-à-vis de l'Angleterre. D'un côté, l'empereur Nicolas fait au gouvernement anglais les confidences les plus expansives et les plus extraordinaires relativement à ses vues sur la fin de l'empire ottoman et sur le partage; de l'autre au contraire, il lui cache obstinément le principal but de la mission Menchikof, la demande du protectorat. Au même moment, à la même heure, à Saint-Pétersbourg, l'empe-

reur Nicolas montre aux Anglais la confiance la plus intime et en apparence la plus compromettante, tandis qu'à Constantinople le prince Menchikof, en demandant un traité aux ministres du sultan, les menace de la colère de son maître et de la rupture des relations diplomatiques, s'ils trahissent son secret et s'ils le font connaître au ministre anglais. Quelle est l'explication de ce double jeu, qui au premier abord paraît si contradictoire et si difficile à comprendre? L'explication est simple. C'est un principe de la politique russe dans ses envahissemens en Orient de diviser l'action des puissances occidentales. La Russie sait que, pour que l'Europe puisse résister efficacement à ses entreprises sur la Turquie, il faut que l'action de l'Angleterre, puissance maritime prépondérante, soit unie à l'action d'une puissance continentale de premier ordre. Les vues de la politique russe à ce sujet ont été exprimées en 1825, avec une merveilleuse force, par M. Pozzo di Borgo (1). « Les hostilités de l'Angleterre, si elles ne sont pas soutenues par une coopération continentale, disait

(1) Dépêche réservée du général Pozzo di Borgo, 4-16 octobre 1825. *Recueil des Documens*, etc., p. 4-47.

alors M. Pozzo di Borgo en vue de la guerre que préparait la Russie, n'empêcheront pas les progrès de nos armées, et ne nous causeront pas un mal que nous ne saurions supporter. » La Russie ne redoute pas, à plus forte raison, l'hostilité d'une puissance continentale qui n'aurait pas la coopération maritime de l'Angleterre. Son premier effort, toutes les fois qu'elle entreprend quelque chose contre la Turquie, est donc de séparer l'Angleterre de la puissance continentale qu'elle suppose la mieux préparée à s'unir à elle. En donnant de si singulières marques de confiance à l'Angleterre au commencement de 1853, l'empereur Nicolas voulait lui créer dans la question d'Orient des intérêts différens de ceux de la France. Par cette conduite, il pouvait espérer l'une de ces trois choses : d'abord, peut-être l'Angleterre entrerait-elle dans des arrangemens de partage, et alors le grand but de la politique russe était immédiatement atteint ; en second lieu, peut-être l'Angleterre, tout en refusant le partage, serait-elle séduite jusqu'à un certain point par les confidences de l'empereur, et, au lieu d'aider la France dans le règlement de la question des lieux-saints, se tiendrait-elle sur une réserve plutôt favorable à

la Russie; enfin peut-être l'Angleterre, ainsi éblouie, confiante et réservée, n'apercevrait-elle pas ou ne verrait-elle qu'après coup la portée des demandes du prince Menchikof. Dans ce cas, si la Russie n'emportait pas cette fois-ci le renversement de l'empire ottoman, du moins elle obtiendrait toujours avec le protectorat des Grecs une clé de position qui lui permettrait d'attendre.

Si nous ne craignons de noyer dans les détails l'attention du lecteur, nous aurions ici de curieux rapprochemens à faire entre les deux conduites, celle de l'empereur Nicolas s'épanchant, à Saint-Pétersbourg, vis-à-vis de sir Hamilton Seymour, et celle du prince Menchikof s'entourant de mystère à Constantinople et amusant les chargés d'affaires d'Angleterre et de France. Parmi les points qui paraissaient inintelligibles tant que l'on ignorait les deux négociations parallèles, il en est un pourtant sur lequel nous nous arrêterons, parce qu'il regarde la France. Pendant ces premiers mois de 1853, la France, qui ne pouvait pas se douter de ce qui se passait entre Saint-Pétersbourg et Londres, n'avait à cœur qu'une chose : finir la question des lieux-saints et enlever tout prétexte

aux démonstrations militaires de la Russie. Comme nous l'avons déjà raconté, la France avait fait à Saint-Petersbourg des ouvertures pour régler de concert avec la Russie l'affaire des lieux-saints. Ces ouvertures paraissaient avoir été accueillies à Saint-Petersbourg. M. de Nesselrode, en annonçant le 10 février au général de Castelbajac le départ du prince Menchikof, lui laissait entendre que la mission du prince avait pour but, en ce qui concernait les lieux-saints, le concert projeté avec la France. Le 15 mars, M. de Nesselrode écrivait à M. de Kisélef qu'il acceptait avec empressement la proposition du cabinet français d'examiner en commun, avec un commissaire turc, si les concessions faites à M. de Lavalette étaient en désaccord avec le firman délivré aux Grecs. Le 31 mars, M. de Nesselrode assurait à notre ambassadeur que des instructions avaient été envoyées au prince Menchikof dans le sens des propositions de notre gouvernement. Voilà quel était le langage qu'on nous tenait à Saint-Petersbourg. La conduite du prince Menchikof en était à Constantinople la contradiction persévérante. Au lieu de se concerter avec notre chargé d'affaires, il agissait séparément, et jusqu'au mi-

lieu d'avril il déclarait n'avoir reçu aucune instruction qui l'autorisât à s'entendre avec le représentant de la France.

Le mot de l'énigme se devine aujourd'hui. Ce n'est en effet qu'au commencement du mois d'avril que se terminent les pourparlers confidentiels de la Russie avec l'Angleterre; pour finir l'affaire des lieux-saints, la Russie attendait le dernier mot du cabinet anglais. Et tandis que dans ces pourparlers on agitait de si grandes choses sans nous et contre nous, l'on nous trompait sur le but des armemens de la Russie avec une duplicité encore plus révoltante. Ainsi, au commencement de janvier, on nous avait dit que les concentrations de troupes dans la Russie méridionale étaient uniquement destinées à former un cordon sanitaire contre le choléra, qui se serait montré en Perse sous une forme nouvelle. On n'avait pu persister longtemps dans cette comédie. Après bien des protestations vagues, le 31 mars, M. de Nesselrode, avec cette ostentation des formules de confiance qui est une habitude si suspecte de la diplomatie russe, essaya de nous rassurer tout à fait. « En vérité, mon cher général, dit-il à notre ministre, je ne comprends pas tout le bruit

que l'on fait en Europe de la mission du prince Menchikof, et encore moins la manière dont on dénature nos actions et nos intentions. Vous dites que la principale cause est dans le mystère dont nous les avons entourées. Eh bien ! je vais franchement avec vous, avec un ami qui connaît déjà toutes nos intentions et la plus grande part de ce mystère, vous le dévoiler tout entier. » Après un pareil préambule, on s'attend peut-être à quelque révélation importante. Or voici tout ce que le chancelier voulut bien apprendre à notre ministre : le motif de la mission du prince Menchikof avait été celle du comte de Linange relative aux affaires du Montenegro, et les armemens militaires ne se rapportaient pas à l'affaire des lieux-saints : « Soyez sûr que la paix ne sera jamais troublée par une cause qui n'a point d'importance réelle par elle-même... Je vous le répète, une pareille affaire n'a jamais été posée comme un cas de guerre, ni n'a donné lieu à un ultimatum impératif comme celui de l'Autriche. Cette puissance, continuait le chancelier, nous a enlevé heureusement le seul cas de guerre qui pût être dans nos prévisions, le règlement des relations de la Porte avec le Montenegro, et c'est avant que cette question fût

terminée que nos armemens ont été faits et maintenus comme moyen d'intimidation vis-à-vis de la Porte. » Telles sont les confidences dont la Russie nous honorait au moment où elle débattait avec l'Angleterre les plus grandes éventualités de la question d'Orient, et ces confidences n'étaient, comme on voit, que des déceptions nouvelles.

Dans cette campagne diplomatique dont nous avons essayé de décrire le plan, la Russie ayant résolu de cacher à l'Angleterre son second objet, son objet immédiat, le protectorat des Grecs, et s'étant efforcée de la gagner ou au moins de l'éblouir et de se la concilier en lui confiant son objet principal, mais éloigné, le partage de la Turquie, le succès n'était possible qu'à une condition : c'est que le prince Menchikof enlevât d'emblée le protectorat des Grecs, sans laisser à l'Europe et surtout à l'Angleterre, surprises par la rapidité du coup, le temps de se reconnaître, de se raviser et de résister. La question du protectorat n'ayant pu être emportée d'assaut par le prince Menchikof, la campagne diplomatique de la Russie avortait infailliblement. L'artificieuse stratégie de l'empereur Nicolas se retournait contre lui-même. L'apparente con-

fiance qu'il avait témoignée à l'Angleterre en l'entretenant de ses plans les plus vastes, faisait ressortir d'une façon blessante pour le gouvernement anglais, accusatrice pour les projets secrets de la Russie, le mystère dont elle avait entouré l'objet de la mission Menchikof. L'Angleterre devait s'offenser de voir si tôt violée la promesse de l'empereur, « qu'il ne tirerait aucun avantage de la faiblesse de la Porte pour en obtenir des concessions qui pourraient être préjudiciables aux autres puissances. » Enfin comment pouvait-on supposer que, connaissant les vues de l'empereur Nicolas sur la fin inévitable et prochaine de la Turquie, elle voulût lui laisser prendre en avance d'hoirie le protectorat, ou pour mieux dire le gouvernement religieux et moral de douze millions de sujets chrétiens de l'empire ottoman? La politique russe avait commis deux fautes : à Londres, elle avait eu trop ou pas assez de franchise dans ses confidences; à Constantinople, elle avait manqué de promptitude et d'adresse dans l'action.

Hautaine sans grandeur et rusée sans habileté, la politique russe, après l'échec du prince Menchikof, se laissa entraîner à de violens mouvemens d'humeur. L'empereur Nicolas attribua

à l'hostilité de lord Stratford de Redcliffe l'avortement de ses plans, et l'on dit que sa colère contre l'ambassadeur anglais alla si loin, qu'il voulut un instant le désigner nominativement dans son manifeste du mois de juin comme l'auteur de sa rupture avec la Porte. Cependant tout n'était pas compromis; l'empereur Nicolas pouvait encore sortir pacifiquement de la fausse position où il s'était engagé. Ce n'était pas l'intérêt des puissances européennes, qui attachaient tant de prix à la conservation de la paix, de le laisser publiquement sous le coup d'un échec diplomatique. L'Angleterre, la France, aussi bien que l'Autriche et la Prusse, lui ouvrirent par la note de Vienne une issue honorable. L'empereur perdit cette occasion en tentant, par l'interprétation de M. de Nesselrode, de faire sortir de ce moyen de retraite le triomphe absolu de sa politique. Après ce nouvel échec, la mauvaise humeur de l'empereur Nicolas contre l'Angleterre redoubla. Il accusa le gouvernement anglais de méconnaître la confiance qu'il avait eue en lui; il n'oubliait qu'une chose, c'est que, par les prétentions exorbitantes de la mission Menchikof et la dissimulation dont il les avait couvertes, il avait lui-même changé en manque de foi ses

premiers témoignages de confiance. C'est ici que se placent les retours de la Russie vers la France auxquels on a fait récemment allusion dans la presse. Les journaux anglais ont peut-être exagéré sur ce point les tentatives de séduction que la politique russe aurait essayées sur la France. Si nous sommes bien informé, la France n'aurait pas eu à repousser des propositions relatives à des remaniemens de territoire. La Russie aurait tenté à deux reprises de nous éloigner de l'alliance anglaise par des insinuations et des assurances générales. La première de ces tentatives aurait eu lieu au mois de juin. L'empereur Nicolas lui-même, après de vives récriminations contre l'Angleterre, aurait adressé des félicitations à la France, qu'il affectait de représenter comme animée d'un meilleur esprit. Il engageait le chef du gouvernement français à se mettre directement en rapport avec lui et à traiter les grandes affaires par-dessus les chancelleries, qui, par amour-propre et routine de métier, les embrouillent et les enveniment. Le second acte de ce genre se serait passé dans une cour secondaire d'Allemagne, au mois de novembre, après le rejet du plan d'Olmütz. Le chargé d'affaires russe auprès de cette cour au-

rait recherché plusieurs entretiens avec le ministre français. L'envoyé russe dénonçait l'alliance anglaise comme n'offrant de sécurité à aucun État du continent. Il faisait valoir une prétendue conformité d'intérêts entre la France et la Russie. La France, suivant lui, serait dupe de son esprit chevaleresque en s'unissant aux Anglais. Ce n'est pas l'Angleterre qui se ferait un scrupule d'accepter des avances de la Russie et de laisser la France isolée. Quel bon tour à lui jouer, si la France et la Russie s'arrangeaient à son insu ! Ce qui pouvait donner de l'importance à ces banales cajoleries, c'est l'assurance du ministre russe qu'il était autorisé par son gouvernement à faire à son collègue de telles ouvertures ; mais le piège tendu au gouvernement français était trop grossier. On voulait l'attirer dans quelque démarche hasardeuse ; on provoquait de sa part des avances, et on l'attendait au premier faux pas pour se retourner sans doute vers l'Angleterre et l'entraîner en lui apportant la preuve d'une défection française. Cette manœuvre fut accueillie avec la froide réserve et le dédain qu'elle méritait.

Si l'on veut bien embrasser la série des actes par lesquels la politique russe est arrivée au com-

plet avortement de ses plans diplomatiques dans sa dernière entreprise contre la Turquie, on sera forcé d'avouer qu'elle a commis des fautes nombreuses, et que c'est à elle que doit remonter la responsabilité de la situation redoutable où nous entrons. Quand les affaires arrivent au point où le raisonnement et la discussion ne peuvent plus en être maîtres, les récriminations deviennent inutiles; il faut voir les choses telles qu'elles sont. Écartons donc les vides conventions de langage qui ne servent qu'à nourrir de puériles illusions. Il y a des prétentions qu'un grand gouvernement ne peut émettre qu'à la condition de les faire prévaloir, sous peine de perdre son crédit, sa puissance, de se suicider. Telles sont les prétentions émises par la Russie vis-à-vis de la Turquie sur le protectorat des Grecs. Avec les desseins connus de la Russie et confiés par elle à l'Angleterre, l'Angleterre et la France ne pouvaient pas permettre le succès des prétentions russes; si elles les avaient laissé triompher, il n'y aurait eu bientôt qu'une seule puissance sur le continent européen, la Russie : ces prétentions ont donc échoué diplomatiquement. Mais c'est sur les deux points les plus sensibles de son existence politique et religieuse que cet échec frappait la Russie; elle

ne pouvait pas rester battue diplomatiquement sur une question turque et sur une question de religion grecque sans abdiquer son passé et son avenir, sans renoncer à sa prépondérance européenne, sans cesser d'être elle-même. Arrivée à cette extrémité, elle n'avait d'autre recours que la guerre. Ce sont là de ces situations tragiques de l'histoire où l'on ne se laisse acculer sans doute que par des fautes, mais où l'*involontaire* s'empare des affaires humaines. C'est donc un terrible duel que celui qui commence à cette heure : d'un côté est la liberté de l'Europe armée de toutes les ressources de la civilisation, de l'autre l'ambition russe armée de son génie religieux, de son unité et de la force aveugle de ses masses, — cette ambition russe qui nous paraît d'autant plus redoutable qu'elle nous est moins connue.

C'est en effet un des aspects les plus effrayants de la Russie que cette ombre où elle dérobe à l'Europe les passions, les tendances et les desseins de son génie national. Nous pouvons jusqu'à un certain point nous faire une idée de la puissance matérielle de la Russie en regardant la carte, en supputant le nombre d'hommes qui vivent sur ses immenses territoires, en voyant le gouvernement despotique qui dispose de toutes

ces forces; mais cette nation, qu'est-elle, que pense-t-elle, que veut-elle? quel esprit apportera-t-elle dans la civilisation, si jamais l'ambition politique de son gouvernement parvient à la faire déborder sur l'Europe? Elle ne nous apprend rien sur elle-même : elle est muette; parmi les grands peuples du monde moderne, c'est le seul qui ne parle point. Rien ne paraît menaçant comme ce silence, surtout après les incomplètes révélations qui, à de rares intervalles, viennent nous ouvrir un faible jour sur la Russie.

Ainsi la guerre actuelle est pour la Russie une guerre religieuse, et bien peu de gens dans l'Europe occidentale connaissent quelque chose de cet esprit religieux qui est l'âme du peuple russe. Ce n'est guère que depuis un an que le public entend parler de l'église orthodoxe, et il ignore le travail qui depuis trente ans surtout amalgame en Russie la nationalité, la politique, la poésie avec la religion. La Russie a été convertie au christianisme par l'église grecque de Constantinople. A la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, un ministre russe, Boris Godunov, qui gouvernait au nom du tsar Fédor, introduisit le patriarcat dans l'église russe. On lisait dans l'acte d'investiture du nouveau patriarcat cette étrange assertion de

l'ambition russe naissante, que « la ville de Rome était tombée par l'hérésie d'Apollinarius, qui eut lieu au iv<sup>e</sup> siècle, et que Constantinople, la nouvelle Rome, étant tombée au pouvoir des Ottomans, Moscou devenait la troisième Rome. » Un siècle après, depuis Pierre le Grand jusqu'à la grande Catherine, le gouvernement russe s'adresse plus à la civilisation qu'à la religion; tandis qu'il emprunte à l'Occident les résultats de ses progrès dans tout ce qui concerne la puissance politique, et qu'il entre de vive force dans le monde politique européen, il affaiblit à l'intérieur l'influence de l'église au profit du pouvoir autocratique. L'invasion française de 1812 arrêta ce mouvement. On dirait que depuis ce moment l'âme de la Russie s'est refoulée vers son passé, comme les armées de Barclay de Tolly et de Kutusof se repliaient devant le conquérant jusqu'au cœur de l'empire. La catastrophe de notre armée en 1812 fut pour les Russes un de ces événemens qui, par l'impression qu'ils produisent sur toutes les classes, donnent à une nation le sentiment et la mesure d'elle-même, et semblent la lancer vers de nouvelles destinées. Le sentiment religieux et le sentiment national s'exaltèrent à la fois et l'un par l'autre, à la vue

du désastre de Napoléon, chez ce peuple à demi civilisé et incapable de discerner les causes humaines de la ruine de l'expédition française. Les poètes, répondant au sentiment national, attribuèrent cette victoire au Dieu des Russes et proclamèrent la Russie terre sainte. La politique s'inspira bientôt de cette effervescence du sentiment populaire; la législation religieuse s'en imprégna. Le *Svod* ou code russe, terminé en 1822, porte dans les matières religieuses l'impression des événemens de 1812. « Par suite de cette impression, dit M. de Ficquelmont, s'est formée en Russie une école politique qui a cru pouvoir profiter de l'excitation du sentiment de nationalité pour prendre les bases du nouveau code dans les annales de l'histoire de Russie, et pour donner aux esprits une direction religieuse capable de rendre l'église russe aussi grande, aussi indépendante et aussi puissante que l'était devenu l'empire. Selon l'opinion de ces hommes d'État, il ne fallait, pour fermer la porte aux révolutions politiques, que rédiger les lois dans un esprit qui relierait le principe de la nationalité à la religion : comme si substituer une intolérance armée à la place d'un principe de véritable tolérance chrétienne, telle au moins que les mœurs

l'avaient déjà faite, n'était pas la plus grande des révolutions morales (1). » Et en effet cette législation religieuse de 1822, persécutrice dans ses dispositions pénales, condamne les catholiques et les protestans à l'immobilité absolue, et protège, encourage, excite le prosélytisme russe. Cette législation n'est pas nouvelle : elle a été prise dans l'*Ulozénie*, collection des anciennes lois russes faites dans un temps où la Russie ne comptait pas encore de sujets appartenant à un autre culte que le rit grec. « Ce court exposé de la position intérieure de la Russie, dit M. de Ficquelmont, à qui nous empruntons ces détails, suffira pour faire comprendre comment trente années de l'action continue d'une pareille législation ont pu produire l'état d'exaltation religieuse dont nous voyons les effets. Ce n'est pas une irritation fortuite, suscitée par une excitation individuelle; elle est pour le peuple russe une situation naturelle, permanente, qui lui est pour ainsi dire incarnée. C'est une force qui est en lui, qui se repose quand il se repose, qui devient expansive quand il s'agite. Ce peuple, puisant dans ses lois le sentiment d'être privilégié

(1) *Le Côté religieux de la Question d'Orient*, p. 72-73.

entre les nations qui ne sont pas, comme lui, dans les voies de la vérité, se livre avec d'autant plus d'entraînement à ce sentiment, que rien dans sa vie habituelle ne vient le distraire de cette disposition de son âme. Il vit dans un état d'isolement complet; il n'est pas entouré d'un mouvement social qui pourrait occuper son esprit; sa vie est tranquille, simple, monotone, et cependant laborieuse, mais de ce travail qui se renouvelle toujours sans le faire avancer. Quand la religion devient pour lui une certitude de salut, en même temps qu'elle est un titre d'orgueil, et quand son culte est le seul objet qui soit capable de lui donner de l'émotion, comment cette émotion n'enflammerait-elle pas son imagination? Et quand cette émotion se rattache au souvenir de la gloire nationale, quand de longues victoires remportées sur l'ennemi de sa foi lui apparaissent comme le résultat d'une mission qu'il aurait à remplir, quand il voit cet ennemi se préparer de longue main à reprendre les armes, croit-on qu'un pareil peuple attende un ordre pour sentir (1)? »

Voilà sans doute ce qui couve au sein du

(1) *Le Côté religieux de la Question d'Orient*, p. 78-79.

peuple; mais parmi les hommes qui pensent en Russie, dans les plus hautes sphères politiques, auprès du souverain, chez l'empereur lui-même peut-être, on soupçonnerait peu les rêves qu'enfante ce mélange extraordinaire d'ambition politique, d'exaltation nationale et de mysticisme religieux. Nous rappellerons à cet égard, comme une des plus curieuses ouvertures que nous ayons eues sur le travail qui s'est opéré à l'insu de l'Europe chez les esprits d'élite de la Russie, un mémoire d'un diplomate russe sur *la Papauté et la Question romaine*, qui parut, il y a quatre ans, dans la *Revue des deux Mondes* (1). L'auteur de ce mémoire singulièrement remarquable, M. de Tutchef, occupe une position élevée dans le ministère des affaires étrangères de Russie; il possède au plus haut degré ce talent d'habile exposition et d'argumentation déliée, cet art d'exprimer finement des pensées ingénieuses et d'envelopper d'une forme plausible des aperçus hasardeux, où excellent d'ailleurs, nous le reconnaissons volontiers, les plumes de la chancellerie russe. Nous fûmes frappé, il y a quatre ans, des idées du diplomate russe sur les affaires reli-

(1) Livraison du 1<sup>er</sup> janvier 1850.

gieuses de l'Occident; mais nous n'y vîmes guère qu'une thèse paradoxale et piquante par son origine : nous n'apercevions point, nous l'avouons, une guerre européenne à travers ce paradoxe. Voici en peu de mots quelle était la thèse de M. de Tutchef : — La papauté, disait-il, est la colonne qui soutient tant bien que mal, en Occident, tout ce pan de l'édifice chrétien resté debout après la grande ruine du xvi<sup>e</sup> siècle et les écroulemens qui ont eu lieu depuis; mais huit siècles sont révolus depuis le jour où Rome a brisé le dernier lien qui la rattachait à la tradition orthodoxe de l'église universelle. Ce jour-là, Rome, en se faisant une destinée à part, a décidé pour des siècles de celle de l'Occident. Elle a creusé un abîme entre les deux humanités. C'est à elle que la société occidentale doit son caractère tumultueux et révolutionnaire. En se séparant de l'unité orthodoxe et en voulant dominer la société temporelle, la papauté a enfanté le protestantisme et la révolution. Or la papauté est aujourd'hui désarmée contre la révolution. Mais « à la vue de ce qui se passe, dit M. de Tutchef, ..... en présence de ce monde du mal tout constitué et tout armé, avec son église d'irréligion et son gouvernement

de révolte, comment serait-il interdit aux chrétiens d'espérer que Dieu daignera restituer à son église la plénitude de ses forces, et qu'à cet effet lui-même, à son heure, il viendra de sa main miséricordieuse guérir au flanc de son église la plaie que la main des hommes y a faite, cette plaie ouverte qui saigne depuis huit cents ans? L'église orthodoxe n'a jamais désespéré de cette guérison. Elle l'attend, elle y compte, non pas avec confiance, mais avec certitude. Elle sait de plus qu'à l'heure qu'il est, comme depuis des siècles, les destinées chrétiennes de l'Occident sont toujours entre les mains de l'église de Rome, et elle espère avec confiance qu'au jour de la grande réunion, celle-ci lui restituera intact ce dépôt sacré. » Et quel sera, suivant le De Maistre russe, le restaurateur annoncé de l'unité religieuse? L'empereur de Russie. Voici en effet sa conclusion : « Qu'il me soit permis de rappeler, en finissant, un incident qui se rattache à la visite que l'empereur de Russie a faite à Rome en 1846. On s'y souviendra peut-être encore de l'émotion générale qui l'accueillit à son apparition dans l'église de Saint-Pierre, — *l'apparition de l'empereur orthodoxe revenu à Rome après plusieurs*

*siècles d'absence!* — et du mouvement électrique qui parcourut la foule, quand elle le vit aller prier au tombeau des apôtres. Cette émotion était légitime. L'empereur prosterné n'était pas seul; toute la Russie était prosternée avec lui : espérons qu'elle n'aura pas prié en vain devant les saintes reliques. » On voit jusqu'où peut aller, même chez des esprits supérieurs, l'ambition du prosélytisme russe; on voit la mission que rêve l'empereur orthodoxe. Pour la Russie de l'empereur Nicolas comme pour celle de Boris Godunov, Moscou est devenu la troisième Rome. L'autocrate est doublé dans le tsar d'un utopiste, d'un mystagogue. Avec de pareilles idées à sa tête et l'exaltation religieuse de ses peuples, ne dirait-on pas, pour nous servir d'un mot de M. de Ficquelmont, que la Russie guerrière veut imposer à l'Europe « un Coran chrétien? »

Tel est le caractère et telle est la portée pour la Russie de la lutte qui s'engage, plus tôt sans doute qu'elle ne l'aurait voulu. Il ne s'agit de rien moins que du choc des deux humanités dont parlait M. de Tutchef. La civilisation libérale de l'Occident entreprend de faire reculer le nouveau fanatisme despotique et conquérant de

l'Orient. La question est aujourd'hui pour nous de forcer la Russie à demander la paix, et à subir son amoindrissement. Nous sommes certains du triomphe de la civilisation occidentale; mais ce sera une rude et longue guerre, et n'est-il pas évident que l'Occident, pour la soutenir, a besoin de l'union de tous ses intérêts et de toutes ses forces vives?

# VI

## CONCLUSION

## VI

### CONCLUSION

Nous nous arrêtons. Nous croyons que cette analyse des documens diplomatiques suffit pour éclairer l'histoire de ces négociations, pour mettre en lumière les causes de la guerre d'Orient et pour démontrer la moralité de la position où se trouve la France en face des graves complications qui vont s'ouvrir. Le cadre de ce récit ne nous permet point d'entrer ici dans les nombreuses considérations que soulève la perspective d'une lutte de l'Europe occidentale avec la Russie en Orient; mais qu'on nous permette de constater brièvement quelques-uns des résultats de l'étude à laquelle nous venons de nous livrer.

Il ne peut plus y avoir d'incertitude sur les projets prémédités de la Russie et sur la vraie cause de la guerre. Sans doute, tout en parlant sans cesse de la constitution chancelante et délabrée de l'empire turc, la Russie n'était point décidée à ouvrir seule la succession des Osmanlis et à y prendre sa part l'épée à la main. Elle consentait bien à laisser vivre encore nominalemeut l'autorité des sultans à Constantinople, mais à la condition que la portion la plus considérable de cette autorité lui serait transmise par donation entre vifs. Munie du protectorat des Grecs, elle aurait laissé se mûrir son influence sur les douze millions de chrétiens de la Turquie d'Europe, elle les aurait préparés et conduits à son autorité par la pente adoucie de la protection. La Turquie d'Europe lui eût appartenu moralement, et Constantinople eût été à elle quand, l'occasion aidant, elle l'eût voulu. Toute l'Europe, qui ne veut point que Constantinople tombe jamais entre les mains des Russes, a donc bien fait et fera bien de lutter pour que cet acheminement de la Russie par le protectorat à la conquête ne se puisse point accomplir.

Avant la publication de ces documens, des doutes s'étaient élevés dans certains esprits sur

la position de la France. On entendait dire (et c'était déjà une douleur pour les patriotes sincères et les hommes réfléchis de voir émettre de pareilles assertions) que la France était désintéressée dans cette question, qu'elle allait épouser une querelle qui ne la regardait point, qu'il n'y avait d'antagonisme naturel en Orient qu'entre la Russie et l'Angleterre, qui tremble pour l'Inde; que nous avons tort de nous mettre à la suite de l'Angleterre, que des deux alliances la préférable était pour nous celle de la Russie, etc.

L'opinion qui ne veut voir de compromis par l'arrivée des Russes à Constantinople que l'intérêt du commerce anglais et de l'Inde est certes bien superficielle et peu digne d'arrêter l'attention des hommes politiques. Faisons pourtant justice en passant de ce vulgaire lieu commun.

Ceux qui disent que la Russie cherche à atteindre l'Inde anglaise par Constantinople ignorent complètement, à ce qu'il paraît, l'esprit de la politique russe depuis Pierre le Grand. Les hommes d'État russes, on peut s'en assurer en lisant tous les documens émanés d'eux qui sont arrivés à la publicité, se sont toujours révoltés contre la prétention plusieurs fois manifestée par des politiques européens de faire dériver sur

l'Asie l'activité et le développement de leur nation. L'Asie est le point de départ de la Russie; le but où elle a toujours tendu est l'Europe; elle ne veut pas être refoulée sur son point de départ. C'est pour devenir, de nation asiatique, peuple européen qu'elle a pris au nord la Finlande, au centre la Pologne, et c'est pour devenir encore plus européenne qu'elle veut arriver à Constantinople. Serrer l'Europe sur sa poitrine par la Pologne et avancer ses deux bras l'un dans la Baltique, l'autre dans la Méditerranée, voilà le travail de sa politique séculaire. Elle suit en cela une de ces lois fatales de l'histoire qui attirent les peuples nouveaux vers la civilisation. Vous qui dites que la question d'Orient est une question anglaise, regardez la carte : il est douteux que Constantinople soit la route de l'Inde, mais il est sûr que Constantinople est la clé de la Méditerranée. Entre Constantinople et Calcutta, vous verrez des déserts immenses, d'inaccessibles montagnes et tout un continent à traverser par les défilés les plus difficiles, gardés par les plus belliqueuses nations. Entre Constantinople et l'Italie, et l'Afrique et nos propres rivages, il n'y a que la plus attrayante et la plus facile des mers. La question de la prééminence

en Asie ne peut se vider qu'en Europe; pour menacer l'Angleterre dans l'Inde, il faudra que la Russie l'ait vaincue en Europe, et pour la vaincre qu'elle ait fait de nous ses satellites. Ceux d'ailleurs qui voient dans l'Inde toute la fortune de l'Angleterre ignorent autant le génie anglais qu'ils méconnaissent l'ambition russe et qu'ils font bon marché des destinées françaises. Si l'Angleterre était attaquée dans l'Inde, il lui resterait, à elle nation insulaire, dans les mers du monde qu'elle peuple de ses colonies avec une fécondité gigantesque, il lui resterait une sphère d'expansion indéfinie. Si la Russie arrivait à Constantinople, nous, au contraire, nation continentale, qui devons aujourd'hui notre influence en Europe autant au principe émancipateur dont nous portons le drapeau qu'à notre position géographique, nous rencontrerions en face de nous le principe le plus contraire au nôtre, fortifié par un agrandissement de puissance irrésistible; nous n'aurions plus à choisir qu'entre une honteuse vassalité ou une lutte aussi terrible que le heurt de deux religions et de deux civilisations.

Si donc l'intérêt de la France lui commande d'empêcher l'établissement de la Russie à Constantinople, la plus simple prévoyance lui faisait

une loi de s'opposer à la concession du protectorat des Grecs que voulait avoir la Russie. Ajourner une difficulté pareille par faiblesse, c'eût été la léguer plus terrible, et peut-être insurmontable, à l'avenir. Du reste, la témérité de la Russie et son mauvais vouloir contre nous ne nous ont pas laissé la faculté d'hésiter. Il ne nous a pas été permis, on l'a vu, en présence de cette question, de discuter s'il nous convenait de nous y engager, de quelle façon nous y entrerions, et avec quels alliés. Nous n'avons eu à nous mettre à la remorque d'aucune autre puissance. Nous avons été directement et personnellement pris à partie. Les projets de la Russie menaçaient les intérêts généraux de l'Europe aussi bien que les nôtres; mais l'empereur Nicolas a espéré tromper l'Europe, en rejetant sur nous la responsabilité de ses ambitieux calculs. Pour que la question ne parût point européenne, il a d'abord essayé de la faire française. Il est venu nous chercher à propos des lieux-saints une injuste chicane dans laquelle il a cru pouvoir envelopper et faire passer inaperçue sa colossale entreprise contre la Turquie. La France ne pouvait donc point ne pas regarder comme sienne cette querelle. Cette conduite lui a, grâce

à Dieu, réussi, et, par un juste retour, les défiances que la Russie excitait contre nous se sont dirigées contre elle, et c'est contre elle que s'est formé le concert européen dont elle avait voulu nous exclure.

Dans cet heureux revirement, plus trompée d'abord que les autres puissances, l'Angleterre s'est ralliée la première à nous avec une loyauté, une énergie et un ensemble dont la France doit lui être reconnaissante. Toute sa conduite dans cette affaire prouve la sincérité des efforts pacifiques de l'Europe. Les hommes d'État qui sont aujourd'hui au pouvoir en Angleterre avaient fait de la paix, depuis plusieurs années, la base de leur politique. C'est par la paix et pour la paix qu'ils tentaient et continuaient ces grandes expériences économiques qui augmentaient chaque jour l'élasticité de l'industrie anglaise et la prospérité des revenus publics. La paix, on peut le dire, était à la fois leur politique, leur carrière, leur ambition, leur gloire. Ce gouvernement avait pour chef le plus respecté des anciens amis de sir Robert Peel et le plus conciliant des diplomates européens. Jamais cabinet n'avait donc offert plus de gages de ses dispositions pacifiques. On l'a vu toujours prêt à toutes les

concessions honorables et se préoccupant même de ménager autant que possible l'amour-propre de l'empereur de Russie. Il n'a pas craint de compromettre dans son pays sa popularité et son existence par la persistance de ses efforts et de ses espérances pacifiques. Quand un tel gouvernement s'est vu obligé d'accepter successivement toutes les mesures de précaution et de fermeté dont la France a pris l'initiative, quand un premier ministre comme lord Aberdeen et un ministre des affaires étrangères comme lord Clarendon en sont venus à désespérer de la paix et à se préparer à la guerre, il faut bien reconnaître qu'il n'y a eu en Europe qu'une seule volonté incompatible avec la paix, celle de l'empereur de Russie.

Il nous est donc permis d'espérer, en finissant, que cette unanimité qui s'est faite si heureusement en Europe contre les desseins de la Russie existe, à l'heure qu'il est, complètement en France. La Russie a tout blessé parmi nous : le sentiment religieux, en nous disputant avec une jalousie de sectaire la place que nous réclamions pour les catholiques romains auprès du tombeau du Christ ; le sentiment libéral, dont elle représente en Europe la négation la

plus exclusive et la plus absolue; les intérêts matériels, dont ses exigences et son attitude ont brusquement refoulé l'essor; l'esprit de conservation, qu'elle compromet sur le continent tout entier par la plus égoïste et la moins légitime des ambitions. Devant cet ensemble d'intérêts nationaux lésés par la politique russe, et sous le jour qui montre à tous la position que la Russie a faite à la France, les dissentimens de partis et les préférences de système doivent disparaître. Nos cœurs, je le sais, seront tous dans cette guerre avec nos marins et avec nos soldats : ce n'est point assez; il faut qu'une conviction unanime les accompagne, la conviction qu'ils vont combattre pour une querelle française et pour le bon droit. En formant ce vœu, je suis bien sûr d'être l'écho de ces esprits libéraux qui, parmi les fidélités dont ils ont le culte, ont toujours placé en première ligne la fidélité à l'intérêt et à l'honneur de la France.

FIN



# TABLE

---

	Pages
Préface.....	1
I. — Les Lieux-Saints.....	5
II. — La Mission du Prince Menchikof.....	51
III. — La Conférence de Vienne, ..	123
IV. — Le Plan d'Olmutz. — Sinope. — Le dernier Acte de la Conférence de Vienne.....	209
V. — Ouvertures secrètes de l'Empereur Nicolas à l'Angleterre. — Les véritables Vues de la Russie.....	233
VI. — Conclusion.....	283

---

Paris. — Imprimerie J. CLAYE et C<sup>e</sup>, 7, rue St.-Benott.

